



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mercredi 11 avril 2018**, en séance publique, à **20 heures**, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

1. FINANCES - Vote des taux d'imposition de la commune nouvelle
2. FINANCES - Inscription budgétaire pour provision en vue d'une éventuelle condamnation de la ville suite à la résiliation d'un marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution, d'électricité et d'eau au port.
3. FINANCES - Mise à jour des AP/CP et nouvelles AP/CP
4. FINANCES - Budgets primitifs 2018 : principal et annexes
5. AFFAIRES IMMOBILIERES - Acquisition de trois parcelles situées sur la commune de Taden (Pré de Baudouin) – Parcelles cadastrées section D n°815, D n°1478, D n°1480
6. AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - demande de cession d'une parcelle sur la commune de Trélivan cadastrée B 1133 (Lot 1)
7. ENVIRONNEMENT – « Démarche Zéro phyto »
8. ENVIRONNEMENT – Convention évènement « Nature en VilleS »
9. TOURISME – Amélioration des services de base sur le Canal d'Ille et Rance
10. ENVIRONNEMENT – Développement durable – Mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé par Dinan Agglomération
11. ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2016

Présentation d'un vœu en faveur de la libération de Salah Hamouri par le groupe Opp'Dinan

**Fait en l'hôtel de ville de Dinan,
Le 5 avril 2018**

**Le Maire,
Didier LECHIEN**

RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 11 avril 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 5 avril 2018.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LECHIEN - Maire, M. DEGRENNE - Maire délégué -, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, M. BONENFANT, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES (à partir de l'affaire n°3), Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, Mme MISSIR, M. LEROUX, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, M. CROCHETTE (jusqu'à l'affaire n°6), Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, M. FROITIER, M. de POMMEREAU, Mme COURDAVAULT, M. BRAULT

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir à M. LECHIEN), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme DESPRES (pouvoir à M. BONENFANT pour les affaires n°1 et 2), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme BOURGAULT-LEBRANCHU), Mme BRIEC-LAME (pouvoir Mme MISSIR), M. GOUILLAUD (pouvoir à Mme BRINDEJONC), M. GOMBERT (pouvoir à M. DEGRENNE), M. CROCHETTE (pouvoir à M. TOUMINET à partir de l'affaire n°7), Mme CARRE-FAIRIER (pouvoir à Mme MALIDOR), Mme FRERET (pouvoir à Mme MEAL), M. SEGARD (pouvoir à M. BRAULT)

ÉTAIENT ABSENTES : Mme PAULANGE, Mme RIO

SECRETARE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Avant de faire l'appel, M. le Maire fait part de la démission de Mme Véronique BONNEFOND qui habitant près de Rennes désormais, ne peut plus assurer pleinement son rôle d'élue et préfère donc mettre fin à son mandat.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à trois personnalités locales décédées dernièrement:

- Mme Marguerite FLOC'H-VILLARD, doyenne de la commune qui s'est éteint à l'aube de ses 106 ans.
- M. Eric FEST, ancien conseiller municipal et ancien directeur du centre social.
- M. Georges HERVE, Maire honoraire de Léhon.

M. DEGRENNE, Maire délégué de Léhon, rend également hommage à M. HERVE, personnalité léhonnaise importante.

M. le Maire précise ensuite que Mme Laure KIEFFER est la nouvelle doyenne de la commune, elle est âgée de 104 ans.

Le relevé de décisions de la séance du 13 mars 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 - FINANCES – Vote des taux de fiscalité directe locale de la commune nouvelle

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) :

1. d'appliquer la politique d'abattements suivante, pour le calcul de la taxe d'habitation :

	Taux d'abattement
Abattement de droit commun pour charges de famille :	
- 1 à 2 personnes à charge	10%
- 3 personnes ou plus à charge	15%
Abattement facultatif pour les personnes handicapées et invalides	10%

2. de voter les taux de la fiscalité directe locale de la commune nouvelle de Dinan comme suit :

Taxe	Taux cible	Durée IFP
Taxe d'habitation	17,42 %	12 ans
Taxe sur le Foncier bâti	17,49 %	1 an
Taxe sur le Foncier non bâti	53,74%	1 an

A titre indicatif, les taux appliqués en 2018 sur les territoires historiques de Dinan et de Léhon sont les suivants :

taxes	Dinan	Léhon
taxe d'habitation	19,12%	15,87%
taxe foncier bâti	18,03%	18,56%
taxe foncier non bâti	46,33%	61,95%

Affaire n°2 - FINANCES – Inscription budgétaire pour provision en vue d'une éventuelle condamnation de la ville suite à la résiliation d'un marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution, d'électricité et d'eau au port

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'inscrire une provision, d'un montant de 47 650 €, au budget annexe Port de Plaisance, en vue d'une éventuelle condamnation de la ville dans le litige qui l'oppose à la société MPI suite à la passation du marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution d'électricité et d'eau du port.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 - Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) d'approuver les ouvertures et les révisions des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2018 :

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2018
AP/CP n° 1 : Remparts	opération 52	2 043 217 €	78 651 €
AP/CP n° 2 : Quartier Gare	opération 71	5 216 184 €	600 000 €
AP/CP n° 3 : Château	opération 53	1 347 300 €	1 150 000 €
AP/CP n° 4 : Hostellerie des Moines	opération 22	1 465 000 €	165 000 €
AP/CP n° 5 : Clos Gastel	opération 23	700 000 €	500 000 €
AP/CP n° 6 : Aménagement Place St Sauveur	opération 72	762 000 €	62 000 €

Affaire n°4 - FINANCES - Budgets primitifs 2018 : principal et annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) :

- d'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 076 024,80 €	21 076 024,80 €
Investissement	16 257 691,42 €	16 257 691,42 €
Total	37 333 716,22 €	37 333 716,22 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	136 416,03 €	136 416,03 €
Investissement	294 385,62 €	294 385,62 €
Total	430 801,65 €	430 801,65 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 490 146,76 €	1 490 146,76 €
Investissement	1 246 046,76 €	1 246 046,76 €
Total	2 736 193,52 €	2 736 193,52 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 961,46 €	75 961,46 €
Investissement	99 606,06 €	99 606,06 €
Total	175 567,52 €	175 567,52 €

- d'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 900,00 €	19 900,00 €
Investissement	14 807,44 €	14 807,44 €
Total	34 707,44 €	34 707,44 €

- d'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
- d'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

La discussion à laquelle prirent part Mme LAISNE, Mme MISSIR, M. DERU, M. BERTIER, M. FORGET, Mme MEAL, M. JOUNEAU, Mme GUILLEMOT, Mme LE GUIFFANT, M. BOBIGEAT, HELLIO, M. DEGRENNÉ et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 - Acquisition de trois parcelles situées sur la commune de Taden (Pré de Baudouin) – Parcelles cadastrées section D n°815, D n°1478, D n°1480

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'acquérir les trois parcelles situées sur la commune de Taden, cadastrées section D n°815 et D n°1478 et D n°1480 pour un prix de 2 740,80 euros (deux mille sept cent quarante et quatre-vingts cents) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°6 - AFFAIRES IMMOBILIERES - Aéroport - demande de cession d'une parcelle sur la commune de Trélivan cadastrée B 1133 (Lot 1)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de :

- 1) de solliciter auprès du juge commissaire la cession du lot n°1 (cadastrée B 1133) à la ville de Dinan pour une somme de 10 000 euros.
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

Affaire n°7 – ENVIRONNEMENT – « Démarche Zéro phyto »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'engager la Ville dans une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de son territoire.

La discussion à laquelle prirent part M. DERU, M. FORGET, M. BADOUAL, Mme GUILLEMOT, M. BERTIER et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - ENVIRONNEMENT – Convention évènement « Nature en VilleS »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'adopter les dispositions prévues dans la convention relative à l'organisation de l'évènement « Nature en villeS » avec la commune de Lanvallay ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle.

La discussion à laquelle prirent part M. de BELLEVUE, M. FORGET, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°9 - TOURISME – Amélioration des services de base sur le Canal d'Ille et Rance

Rapporteur : Mme PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- 1) d'accepter que Dinan Agglomération assure la coordination de l'ensemble du projet (demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire, demande d'autorisation d'urbanisme, groupement de commande, suivi des travaux, etc.) ;
- 2) d'approuver que Dinan Agglomération soit Maître d'Ouvrage et propriétaire du mobilier et de la signalétique ;
- 3) d'autoriser la délégation de gestion et d'entretien du mobilier et de la signalétique à la Commune de Dinan ;
- 4) d'accepter que Monsieur le Maire signe la convention d'entretien et de gestion et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération entre Dinan Agglomération et la Commune de Dinan pour une durée de 10 ans.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°10 - ENVIRONNEMENT – Développement durable – Mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé par Dinan Agglomération

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Agglomération pour la mise à disposition, pour trois ans, du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) à hauteur d'un agent pour 0.5 ETP, aux conditions prévues dans ladite convention.

Affaire n°11 - ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2016

Rapporteur : M. FORGET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2016

La discussion à laquelle prirent part Mme GUILLEMOT, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Présentation d'un vœu en faveur de la libération de Salah Hamouri par le groupe Opp'Dinan

Cette affaire est reportée.

La discussion à laquelle prirent part Mme MISSIR, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

La séance est levée à 00h30.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

Le début du conseil municipal n'a pu être enregistré en raison d'un problème technique.

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance. Avant de faire l'appel, M. le Maire fait part de la démission de Mme Véronique BONNEFOND qui habitant près de Rennes désormais, ne peut plus assurer pleinement son rôle d'élue et préfère donc mettre fin à son mandat.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire rend hommage à trois personnalités locales décédées dernièrement:

- Mme Marguerite FLOC'H-VILLARD, doyenne de la commune qui s'est éteint à l'aube de ses 106 ans.
- M. Eric FEST, ancien conseiller municipal et ancien directeur du centre social.
- M. Georges HERVE, Maire honoraire de Léhon.

M. DEGRENNE, Maire délégué de Léhon, rend également hommage à M. HERVE, personnalité léhonnaise importante.

M. le Maire précise ensuite que Mme Laure KIEFFER est la nouvelle doyenne de la commune, elle est âgée de 104 ans.

Le relevé de décisions de la séance du 13 mars 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1

FINANCES – Vote des taux de fiscalité directe locale de la commune nouvelle

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Pour rappel, la situation des deux communes historiques en 2017 était celle-ci :

DINAN				
taxes	taux 2017	base d'imposition prévisionnelle 2017	produit correspondant	produit obtenu en 2017
taxe d'habitation	19,22%	16 033 772	3 081 691	3 081 691
taxe foncière (bâti)	18,56%	13 228 894	2 455 283	2 454 878
taxe foncière non bâti	38,91%	16 749	6 517	6 517
		Produit fiscal attendu	5 543 491	5 543 086
LEHON				
taxes	taux 2017	base d'imposition prévisionnelle 2017	produit correspondant	produit obtenu en 2017
taxe d'habitation	15,96%	4 170 340	665 586	665 587
taxe foncière (bâti)	19,63%	3 282 141	644 284	644 185
taxe foncière non bâti	70,16%	22 933	16 090	16 090
		Produit fiscal attendu	1 325 960	1 325 862

L'arrêté de création de la commune nouvelle, pris avant le 1^{er} octobre 2017, produit ses effets au plan fiscal dès l'année suivante. A compter de la première année suivant celle de la création, le conseil municipal de la commune nouvelle vote les taux des taxes foncières (TF) et de la taxe d'habitation (TH). Le taux de chaque taxe est en principe unique sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle. Toutefois, les taux des TF et de la TH des communes préexistantes peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une intégration fiscale progressive (IFP) selon les modalités prévues à l'article 1638 du Code Général des Impôts (CGI).

Taux moyens pondérés et année de référence de la commune nouvelle :

Pour la fixation des taux des impôts dus au titre de la première année, les taux de l'année précédente sont égaux au taux moyen pondéré (TMP) de chaque taxe des communes préexistantes.

L'adoption des TMP permet à la commune nouvelle d'obtenir un produit fiscal équivalent au total de ceux perçus précédemment par les communes fusionnées.

Les TMP constituent les taux de référence pour la commune nouvelle. Ils sont calculés à partir des données de la taxation de l'exercice précédent (produits des 2 communes divisées par les bases des 2 communes).

CONSOLIDE DINAN+LEHON - année de référence				
taxes	taux 2017 (TMP)	base d'imposition prévisionnelle 2017	produit correspondant	produit obtenu en 2017
taxe d'habitation	18,55%	20 204 112	3 747 863	3 747 278
taxe foncière (bâti)	18,77%	16 511 035	3 099 121	3 099 063
taxe foncière non bâti	56,97%	39 682	22 607	22 607
		Produit fiscal attendu	6 869 591	6 868 948

Intégration fiscale progressive

Afin d'éviter que les créations de communes nouvelles ne se traduisent par des ressauts d'imposition pour certains contribuables, l'article 1638 du CGI permet aux communes qui fusionnent de rapprocher leurs taux d'imposition sur une période qui peut aller jusqu'à douze ans. La durée peut être différente selon la taxe concernée. Cependant, pour chacune de ces taxes, elle doit être identique sur l'ensemble du territoire.

Cette procédure d'intégration fiscale progressive (IFP) permet également d'éviter les ressauts d'imposition liés à l'unification des abattements de TH. Il est en effet prévu que, pour le taux de TH, l'IFP soit précédée d'une harmonisation des abattements appliqués pour le calcul de cette taxe.

Politique d'abattements de TH et taux de TH harmonisé

Les deux anciennes communes appliquaient la même politique d'abattements de droit commun, à savoir 10 % et 15 % pour les charges de famille, et l'abattement facultatif pour les personnes handicapées et invalides à hauteur de 10 %. Cette politique d'abattement sera confirmée par l'article 1 de cette délibération.

L'harmonisation de la politique d'abattements permet de déterminer un taux moyen pondéré de TH harmonisé (le taux de TH harmonisé est calculé par la pondération du TMP et de la politique d'abattement)

commune	Taux TH harmonisé
DINAN	19,26 %
LEHON	15,74 %
commune nouvelle	18,52 %

DECISION DE VOTE DES TAUX 2018

La décision portant sur le vote des taux de la fiscalité directe locale est issue de l'accord de fusion. L'intégration fiscale progressive permet d'opter pour une unification progressive des taux concernés, s'étalant sur une durée allant de 1 à 12 ans pendant laquelle des taux différents s'appliquent sur chaque territoire historique, jusqu'à atteindre un taux unique, appelé taux cible.

Afin de stabiliser la pression fiscale sur les contribuables, il a été fait le choix d'opter pour une IFP sur 12 ans pour la TH et sur 1 an pour les TF.

Ces choix permettent de lisser la hausse du taux de TH pour le contribuable léhonnais et de lui faire profiter plus rapidement de la baisse des TF.

Pacte Financier et Fiscal de Dinan Agglomération

Le conseil Communautaire de Dinan Agglomération a ajusté ses taux 2018 par délibération du 26 mars 2018. Cette délibération a eu pour conséquence de modifier le taux cible de la commune nouvelle par rapport à la présentation réalisée lors du débat d'orientation budgétaire.

La commune nouvelle, conformément au pacte de neutralisation fiscale auquel les communes de Dinan et Léhon ont adhéré en 2017, doit ajuster ses taux à la baisse, par rapport aux taux moyens pondérés harmonisés, sur la période d'intégration fiscale progressive résultant de l'accord fiscal de fusion.

En compensation de la perte de produit fiscal, Dinan Agglomération versera une attribution de compensation à la commune nouvelle.

La décision à prendre serait donc celle-ci :

Taxe	Taux cible	Durée IFP
Taxe d'habitation	17,42 %	12 ans
Taxe sur le Foncier bâti	17,49 %	1 an
Taxe sur le Foncier non bâti	53,74%	1 an

Une intégration fiscale progressive est proposée, pour aboutir aux taux cibles unifiés sur le territoire de la commune nouvelle, selon les modalités suivantes :

- Pour la taxe d'habitation :

taux cible atteint

Nom	taux initial harmonisé	taux cible	durée calcul IFP	coeff annuel	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année	7ème année	8ème année	9ème année	10ème année	11ème année	12ème année	13ème année
					2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
DINAN	19,26%	17,42%	13	0,00141538	19,12%	18,98%	18,84%	18,69%	18,55%	18,41%	18,27%	18,13%	17,99%	17,84%	17,70%	17,56%	17,42%
LEHON	15,74%	17,42%	13	-0,00129231	15,87%	16,00%	16,13%	16,26%	16,39%	16,52%	16,64%	16,77%	16,90%	17,03%	17,16%	17,29%	17,42%

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties :

taux cible atteint

Nom	taux initial harmonisé	taux cible	durée calcul IFP	coeff annuel	1ère année	2ème année
					2018	2019
DINAN	18,56%	17,49%	2	0,00535	18,03%	17,49%
LEHON	19,63%	17,49%	2	0,0107	18,56%	17,49%

- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

taux cible atteint

Nom	taux initial harmonisé	taux cible	durée calcul IFP	coeff annuel	1ère année	2ème année
					2018	2019
DINAN	38,91%	53,74%	2	-0,07415	46,33%	53,74%
LEHON	70,16%	53,74%	2	0,0821	61,95%	53,74%

Produit fiscal attendu :

Les bases prévisionnelles 2018 notifiées par la DDFIP et le produit fiscal attendu sont les suivantes :

DINAN			
taxes	taux 2018	base d'imposition prévisionnelle 2018	produit correspondant
taxe d'habitation	19,12%	16 295 000	3 115 353 €
taxe foncier bâti	18,03%	13 409 000	2 416 972 €
taxe foncier non bâti	46,33%	16 700	7 736 €
Produit fiscal attendu			5 540 062 €

LEHON			
taxes	taux 2018	base d'imposition prévisionnelle 2018	produit correspondant
taxe d'habitation	15,87%	4 373 000	693 961 €
taxe foncier bâti	18,56%	3 340 000	619 904 €
taxe foncier non bâti	61,95%	22 300	13 815 €
Produit fiscal attendu			1 327 680 €

CONSOLIDE DINAN+LEHON - année de référence			
taxes		base d'imposition prévisionnelle 2018	produit correspondant
taxe d'habitation		20 668 000	3 809 315 €
taxe foncier bâti		16 749 000	3 036 876 €
taxe foncier non bâti		39 000	21 551 €
Produit fiscal attendu		Produit fiscal attendu	6 867 742 €

Pour obtenir un produit fiscal attendu de 6 867 742 €.

A titre indicatif, les taux qui seront appliqués en 2018 sur les territoires historiques de Dinan et de Léhon sont les suivants :

taxes	Dinan	Léhon
taxe d'habitation	19,12%	15,87%
taxe foncier bâti	18,03%	18,56%
taxe foncier non bâti	46,33%	61,95%

*
* *

Il vous est proposé :

3. d'appliquer la politique d'abattements suivante, pour le calcul de la taxe d'habitation :

	Taux d'abattement
Abattement de droit commun pour charges de famille :	
- 1 à 2 personnes à charge	10%
- 3 personnes ou plus à charge	15%
Abattement facultatif pour les personnes handicapées et invalides	10%

4. de voter les taux de la fiscalité directe locale de la commune nouvelle de Dinan comme suit :

Taxe	Taux cible	Durée IFP
Taxe d'habitation	17,42 %	12 ans
Taxe sur le Foncier bâti	17,49 %	1 an
Taxe sur le Foncier non bâti	53,74%	1 an

A titre indicatif, les taux appliqués en 2018 sur les territoires historiques de Dinan et de Léhon sont les suivants :

taxes	Dinan	Léhon
taxe d'habitation	19,12%	15,87%
taxe foncier bâti	18,03%	18,56%
taxe foncier non bâti	46,33%	61,95%

*
* *

Suite à l'avis favorable du conseil communal en date du 9 avril 2018,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Non.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions? 5.

Je vous remercie.

Affaire n°2

FINANCES – Inscription budgétaire pour provision en vue d'une éventuelle condamnation de la ville suite à la résiliation d'un marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution, d'électricité et d'eau au port.

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Courant de l'année 2015, la ville avait lancé un marché public en vue du renouvellement des bornes de distribution d'électricité et d'eau installées sur les pontons du port de Dinan. La société MPI avait vu son offre retenue pour un montant de 78 882 euros TTC (marché notifié le 2 octobre 2015).

Dans le cadre de l'exécution du marché, suite au 1^{er} ordre de service, la société MPI disposait respectivement d'un délai de 100 jours à compter du 1^{er} janvier 2016 pour livrer le matériel, d'un délai de 20 jours pour la pose et d'un délai de 10 jours pour la mise en service.

Concernant la fourniture des bornes, malgré plusieurs relances de la ville, il s'est avéré que la société MPI n'était pas en mesure d'assurer la livraison des bornes dans le délai fixé. Du fait que la réalisation des prestations prévues dans le marché ne pouvait se faire durant la saison touristique, la ville a préféré suspendre l'exécution du 1^{er} ordre de service et remettre à plus tard la livraison et la pose des bornes de distribution.

Par un nouvel ordre de service du 2 août 2016 (n°3), la ville a ordonné à la société MPI le redémarrage de l'exécution du marché à compter du 12 septembre accompagné d'une mise en demeure de transmettre les éléments suivants :

- Méthodologie et calendrier d'exécution détaillé
- Photographies de l'automate et emplacement envisagé pour son installation (afin qu'il soit soumis pour avis conforme à l'ABF)

Suite à cet ordre de service, il s'en est suivi un mois de silence de la société MPI. Face à ces nouveaux manquements contractuels, la ville a décidé le 26 septembre 2016, de résilier, pour fautes du titulaire, le marché public.

Par une requête du 9 février 2017 devant le tribunal administratif de Rennes, la société MPI conteste cette décision de résiliation et demande à ce que la ville soit condamnée à lui verser une somme de 47 606,77 euros HT au titre du préjudice résultant de la résiliation prétendument fautive du marché, somme assortie des intérêts au taux légal et de leur capitalisation pour chaque année échue.

Le litige est actuellement en cours d'instruction au greffe du tribunal administratif. Si la ville devait voir sa décision jugée comme fautive par la juridiction et ainsi se trouver condamnée à verser en tout ou partie la somme réclamée par la partie demanderesse, il convient de provisionner le montant sollicité par la société MPI à savoir la somme de 47 606,77 euros HT.

La Commission Finances et Développement, réunie le 27 mars 2018, a donné un avis favorable.

Ainsi, il vous est proposé d'inscrire une provision, d'un montant de 47 650 €, au budget annexe Port de Plaisance, en vue d'une éventuelle condamnation de la ville dans le litige qui l'oppose à la société MPI suite à la passation du marché public de fourniture, pose et maintenance de bornes de distribution d'électricité et d'eau du port.

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** cette disposition.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. C'est une affaire qui avait été suivie en son temps par Nicolas Le Borgne qui était conseiller municipal en charge du port. C'est un marché qui avait été confié, comme cela vous a été indiqué à cette société, qui n'a pas répondu à notre sollicitation et qui n'a pas tenu ses délais. Les services, avec Nicolas Le Borgne, à l'époque souhaitaient mettre un terme au marché et relancer le marché, ce qui est aujourd'hui exécuté, parce que les bornes sont pratiquement terminées et installées sur le port. Néanmoins, la société qui n'a pas été retenue se retourne contre la ville, pour l'instant, il n'y a rien, il y a une instance en cours, mais dans cette perspective, il nous faut provisionner une somme. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Stéphanie MISSIR

Vous venez de dire : « la société qui n'a pas été retenue », elle a bien été retenue ?

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, elle a été retenue dans un premier temps, mais le marché a été interrompu parce qu'elle ne respectait pas les obligations contractuelles.

Stéphanie MISSIR

Oui, c'est ce que l'on a vu à la commission des finances. Effectivement, faire une provision me semble tout à fait être une mesure de prudence. Par contre, cela questionne quand même cette obligation qui va nous être faite, de faire cette provision, cela questionne nos marchés. Quid, des mesures suspensives ; quid, des indemnités de retard par rapport à nos prestataires ? En être arrivé-là, je pense que cela questionne la structure juridique de nos marchés. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de travailler en commission ou auprès d'un cabinet pour retravailler sur ces clauses juridiques de façon à ne pas se retrouver dans cette situation. Non seulement, la situation est que la société se retourne contre nous, ce qui peut arriver avec n'importe quel contrat, mais là, on craint, c'est ce que j'ai compris en commission finances, vous allez pouvoir me le réaffirmer aujourd'hui, mais on craint de perdre et donc on met une somme de côté pour pouvoir les indemniser de ce potentiel procès.

Une proposition : faire intervenir un cabinet, travailler au sein de la commission, pour remettre à plat nos contrats et les clauses juridiques.

Didier LECHIEN (Maire)

Nos appels d'offres sont cadrés, c'est le code des marchés publics. Nous appliquons strictement le code des marchés publics et nous nous associons toujours, notamment sur cette affaire, l'aide d'un cabinet spécialisé, puisque la ville a bien évidemment un cabinet d'avocats qui vient l'assister. On est tenu, dans un souci de bonne gestion, de provisionner cette somme, il est possible que nous ne soyons pas condamnés, que nous n'ayons pas à la mobiliser, que ce soit moins, toutes les hypothèses sont possibles, mais j'entends votre remarque. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Très bien, cette affaire est adoptée.

Affaire n°3

FINANCES - Budgets primitifs 2018 : principal et annexes

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le contexte de la création du budget primitif 2018 de la Commune nouvelle est marqué par la fusion des communes historiques de Dinan et de Léhon. La fusion de budgets construits à partir de méthodologies différentes a nécessité un travail soutenu, les méthodes de comptabilité des communes étant différentes. La mise en place récente de la comptabilité analytique à Dinan pourra être appliquée à la comptabilité de l'ensemble de la Commune dès l'année prochaine.

En matière de fiscalité, la charte de la Commune nouvelle indique que la fusion de nos collectivités ne se traduira pas par une hausse de la pression fiscale. La procédure d'intégration fiscale progressive permettant de lisser la pondération de nos taux sur 12 ans, répond à cet objectif. La création de la Commune nouvelle n'a donc pas d'impact pour le contribuable.

Les équilibres budgétaires démontrent une situation financière saine. Les frais de fonctionnement sont contenus et permettent de dégager une Epargne brute de près de 3 500 000 € pour financer nos investissements. Le Taux d'épargne brut prévisionnel de la commune nouvelle est de 9,78 % et sa capacité de désendettement est de 4,76 années. Ces chiffres sont considérés par l'Etat comme très satisfaisants.

En matière d'offre de service public, la fusion de Dinan et de Léhon est une véritable avancée. La population de la commune historique de Léhon peut désormais profiter de l'ensemble des services (Atelier du 5 Bis, Police Municipale ou CCAS) avec un budget de fonctionnement consolidé constant.

En matière d'investissement, ce budget est celui du lancement de grands projets d'aménagement urbain : le projet gare, le réaménagement de la place Saint Sauveur ou encore la poursuite de la réfection de la voirie. Ce sont des projets structurants qui contribuent à améliorer l'attractivité de la Ville.

Le budget primitif 2018 marque également un effort conséquent sur les équipements culturels, sportifs ainsi que sur le patrimoine : la réhabilitation de l'Hostellerie des Moines, la rénovation du site du Clos Gastel, la concrétisation du projet château et la restauration du Chœur des Religieuses. Ils permettront de conforter la qualité de notre cadre de vie.

Enfin, c'est un budget à destination de tous les habitants ! Outre les investissements précédemment évoqués, d'autres sont programmés en matière d'accessibilité et de sécurité. La Ville a également souhaité mettre l'accent sur la jeunesse cette année. Cet objectif, se traduit notamment par 70 000 € d'équipements complémentaires sur l'espace des Cordiers (skatepark). Un budget de 100 000 € est également consacré à la création d'aires de jeux pour les enfants en centre-ville !

Un budget responsable et un endettement maîtrisé. La dette de la Commune nouvelle est sûre. Constituée essentiellement de remboursement de capitaux, elle a vocation à baisser fortement dans les toutes prochaines années. Les ratios en matière d'endettement sont les témoins de la bonne santé financière de la collectivité. L'encours de la dette divisé par la population (DGF) est de 583 € au 1^{er} janvier dernier, alors qu'il était de 954 € pour les communes de la même strate en France en 2015.

Les grands équilibres

Le budget primitif 2018 de la commune nouvelle de Dinan (budget Principal et budgets annexes - Parkings souterrains, Port de plaisance, Camping municipal et Revente Energie), toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à 40 710 985 €.

Budget Primitif
40 710 986

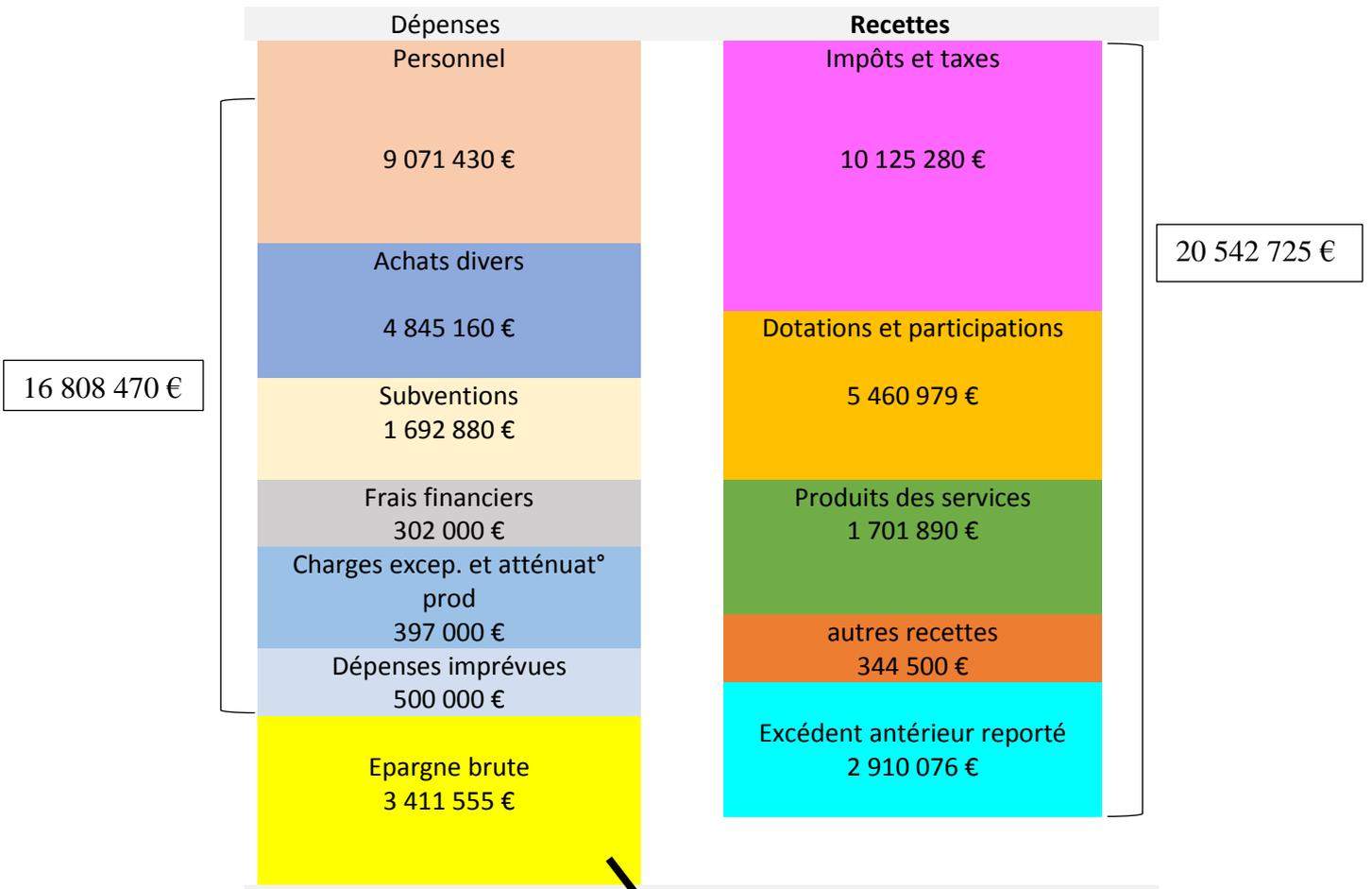
Il se répartit comme suit :

Budget principal : Section de Fonctionnement : 21 076 024,80 € Section d'Investissement : 16 257 691,42 €	
Budget annexe Parkings souterrains : Section de Fonctionnement : 1 490 146,76 € Section d'Investissement : 1 246 046,76 €	Budget annexe Port de plaisance: Section de Fonctionnement : 136 416,03 € Section d'Investissement : 294 385,62 €
Budget annexe Camping municipal : Section de Fonctionnement : 75 961,46 € Section d'Investissement : 99 606,06 €	Budget annexe Revente énergie: Section de Fonctionnement : 19 900,00 € Section d'Investissement : 14 807,44 €

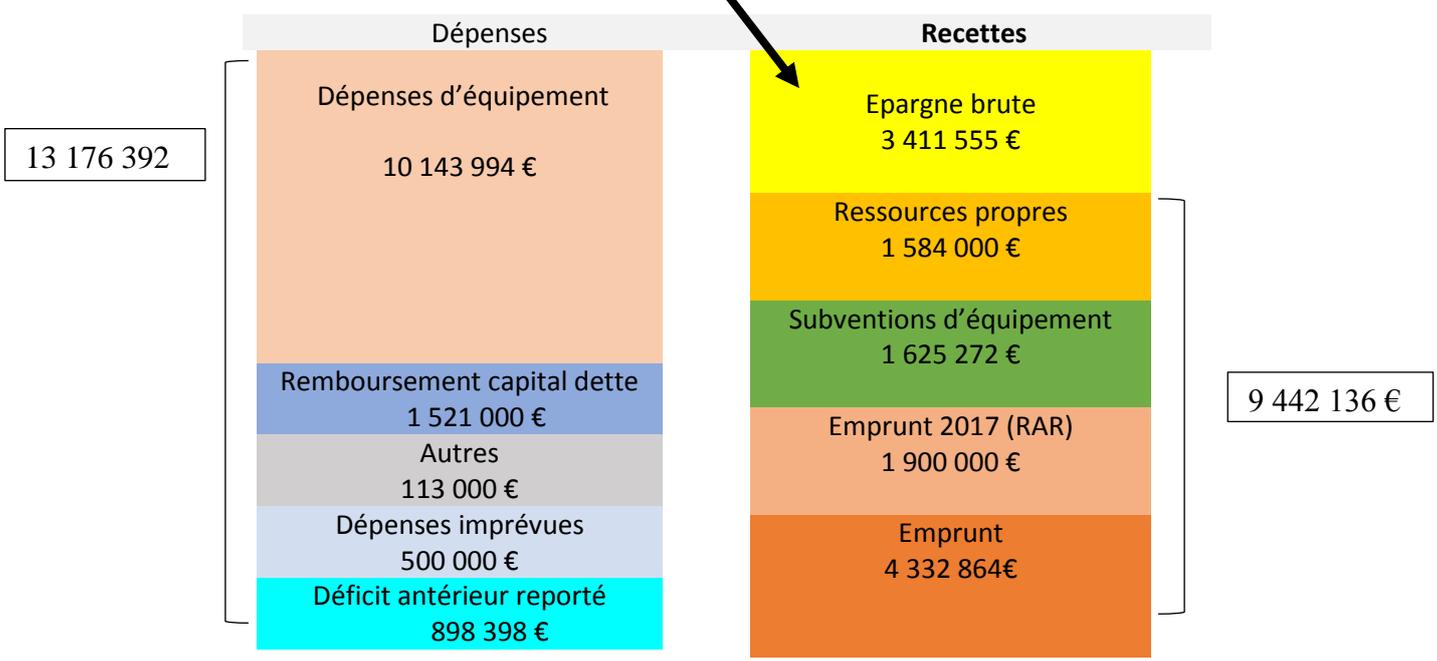
Afin de faciliter la compréhension du budget primitif, ce rapport financier ne prend en compte que les opérations réelles du budget principal.

Ainsi, après correction des opérations d'ordre, la section d'investissement est arrêtée à 15 124 390 € et la section de fonctionnement à 20 542 725 €, soit un budget total de 35 667 115 €.

Budget commune
Equilibre budgétaire
FONCTIONNEMENT : 20 542 725 €



INVESTISSEMENT : 13 176 390 €



Les recettes de fonctionnement :

20 542 725 €

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2018 s'élèvent à 17 632 649 €, auxquelles nous ajoutons l'excédent antérieur reporté de 2 910 075,80 €.

Ces recettes sont principalement composées :

Des impôts et taxes : il s'agit de la fiscalité directe locale portant sur les ménages, constituée de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à laquelle est ajoutée le reversement de fiscalité que Dinan Agglomération perçoit au titre de sa fiscalité sur les ménages et les entreprises, par le biais de l'attribution de compensation, ainsi que d'autres taxes instituées sur le territoire.

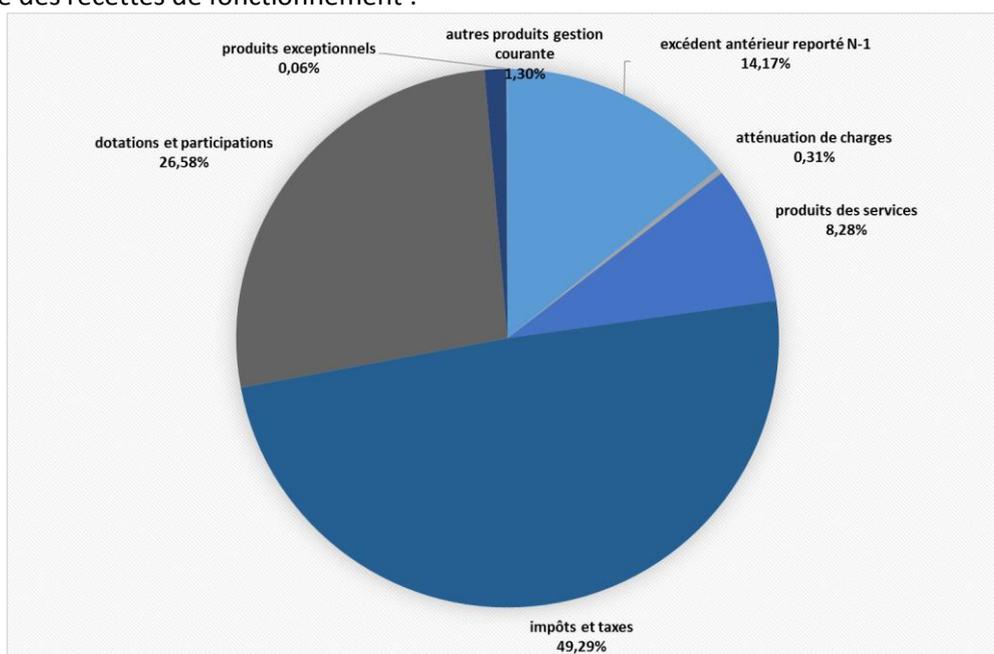
Des dotations et participations, chapitre essentiellement constitué des dotations de l'Etat.

Des produits des services et les produits de gestion.

+ 3,5 %

Par rapport au BP 2017 consolidé

Structure des recettes de fonctionnement :



Les recettes fiscales :

10 125 280€ (49,29)

Les taxes « ménages »

La fiscalité directe locale est constituée des taxes pesant sur les ménages habitant la Commune, ou ayant une propriété sur ce territoire.

- La taxe d'habitation constitue le produit majoritaire, car son assiette de calcul est large. Les bases prévisionnelles pour 2018 sont évaluées à 20 668 000 €, en évolution de +2,3 % par rapport à 2017.

La réforme de la taxe d'habitation, prévue par la loi de finances 2018, n'a pas d'impact sur le produit fiscal attendu et inscrit dans ce chapitre. En effet, la prise en charge par l'Etat du dégrèvement d'une partie de la taxe d'habitation, au profit des ménages éligibles, est neutre fiscalement pour la commune. Le produit perçu par la Ville est versé mensuellement par le service des Impôts chargé de la collecte des impôts auprès des contribuables, et composé pour partie des impôts réellement collectés, pour partie des compensations de dégrèvement de l'Etat.

- La taxe foncière sur les propriétés bâties dont les bases prévisionnelles 2018 sont évaluées à 16 749 000 €, + 1,44% par rapport à 2017.

Cette évolution est liée d'une part à une revalorisation des bases cadastrales 2018, égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 1,24%, d'autre part, à une évolution physique des bases constatée par les services fiscaux, d'après les transformations, constructions et démolitions réalisées sur les propriétés.

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties produit de faibles recettes sur le territoire de la commune nouvelle, avec des bases évaluées à 39 000 €.

Le produit fiscal attendu a été évalué, au stade « élaboration du BP », en tenant compte des orientations du Débat d'Orientations Budgétaires ainsi que des taux votés par Dinan Agglomération dans le cadre du pacte de neutralisation fiscale. Inscrit au budget à hauteur de 6 751 922 €, son montant sera ajusté en décision modificative.

Les reversements de fiscalité de Dinan Agglomération

Le chapitre des Impôts et taxes inclut également le reversement de fiscalité de Dinan Agglomération.

Attribution de compensation :

Cette attribution, d'un montant annuel historique de 884 197 €, a connu une évolution en 2017 avec le transfert du service de transports urbains, lié à la compétence Transport de l'agglomération au 1^{er} janvier 2017, ainsi qu'au pacte financier et fiscal.

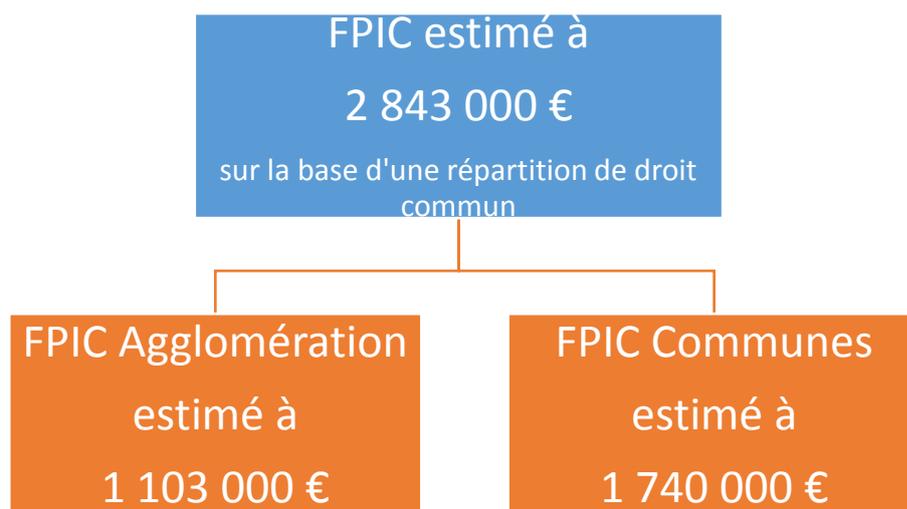
Au titre de ce dernier, dans un objectif de neutralisation fiscale pour les contribuables, les communes se sont engagées à moduler leurs taux ménages en fonction des taux fixés par Dinan Agglomération, à charge pour cette dernière de compenser la perte de produit fiscal en abondant l'attribution de compensation.

Cette compensation n'est toutefois pas totale, puisqu'elle est calculée sur les bases fiscales de 2016, et ne prend donc pas en compte le dynamisme des bases.

Pour 2018, l'attribution de compensation n'a pas encore été décidée par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle est inscrite au budget à hauteur de 1 554 800 €, son montant réel notifié sera ajusté en décision modificative.

Le FPIC

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est un fonds de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux constitués des communes et leurs EPCI (bloc communal).



Le produit attendu en 2018 pour la Commune nouvelle, sur la base d'une répartition de droit commun décidée par le Conseil Communautaire, s'élève à 166 500 € (-19,5 % par rapport au BP 2017).

Autres produits fiscaux

Au titre des impôts et taxes, la Ville perçoit également les autres taxes instituées sur le territoire (droits de stationnement, taxe sur l'électricité, taxes d'atterrissage), ainsi que les droits de mutation.



Les dotations et participations :

5 460 979 € (26.58%)

Ces recettes sont composées en grande partie des dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, dotations de solidarités urbaines et rurales, dotation nationale de péréquation principalement). Ce type de recettes connaît un net recul dans la structure des recettes de fonctionnement depuis le plan de redressement des comptes publics 2013-2017.

D'autres dotations de l'Etat sont également inscrites (participation au titre de la cohésion sociale, TAP, Ville d'Art et d'Histoire, aides au financement des postes d'Adulte Relais et de chargée d'inventaire et de récolement au service Musées et Collections).

On y retrouve également les compensations de l'Etat sur les produits fiscaux faisant l'objet d'une exonération par décision de l'Etat.

Elles comprennent également les participations des communes voisines, dans le cadre du regroupement scolaire avec Trélivan, ou pour le financement des CLIS, RASED, ainsi que pour des actions communes conventionnelles (ex. Nature en Villes, CLSPD).

Elles comprennent enfin les participations versées par la CAF pour la mise en place des services périscolaires, enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Les dotations et compensations de l'Etat :

L'Etat verse aux collectivités locales des dotations pour contribuer à leurs charges de fonctionnement. Elles sont calculées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur la base de critères objectifs permettant d'évaluer la richesse et les charges spécifiques du territoire.

A ce jour, les dotations de la commune nouvelle de Dinan n'ont pas encore été notifiées. Selon les estimations faites au cours du projet de fusion, une augmentation des dotations est prévisible sur la période 2018 – 2020, de plus de 500 000€.

dotation	estimation 2018
DOTATION FORFAITAIRE	2 773 000 €
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	472 000 €
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	560 000 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	302 000 €
TOTAL	4 107 000 €

L'Etat verse en outre des dotations ou des participations spécifiques. Parmi celles-ci, le versement du FCTVA sur les dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments affectés au service public et de la voirie a été calculé, comme pour le FCTVA sur l'investissement, sur un taux de 16,404 %.

Financements spécifiques de l'Etat	57 600 €
FCTVA sur les dépenses de fonctionnement	51 850 €
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	8 550 €
DOTATION DE RECENSEMENT	2 300 €

Au titre des compensations des exonérations fiscales décidées par l'Etat :

COMPENSATION	Montant
EXONERATIONS TAXE HABITATION	549 528 €
EXONERATIONS TAXES FONCIERES	25 311 €
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	6 600 €
PERTE TAXE DROITS MUTATIONS	1 500 €

Autres financeurs :

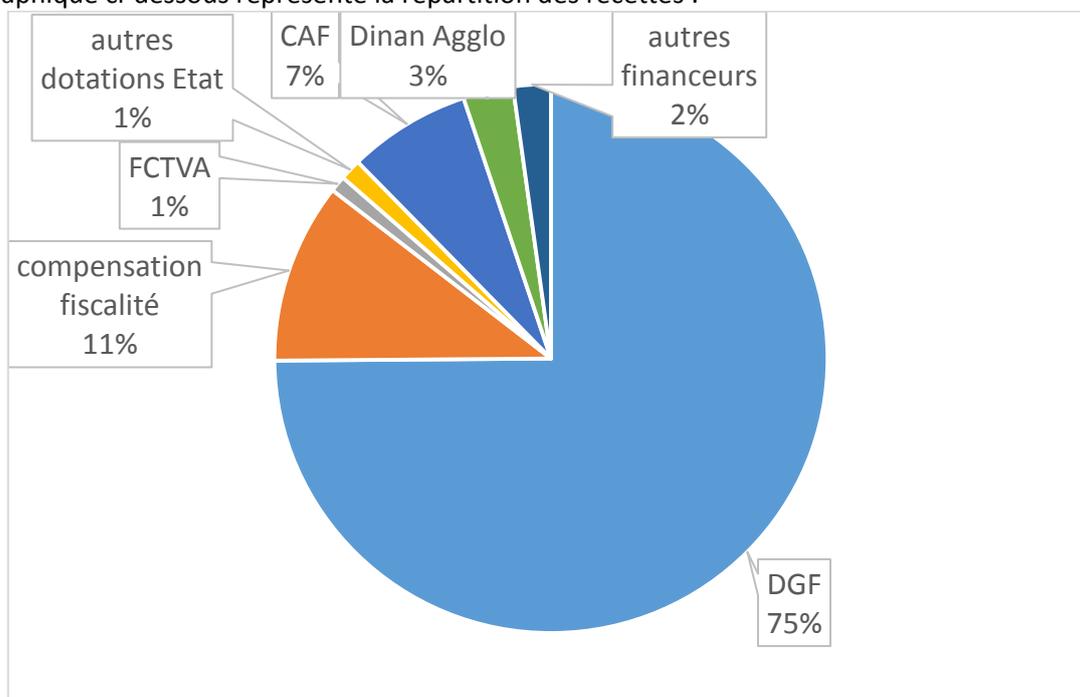
Participations versées par la CAF :

Destinées à financer les services pour l'enfance et la jeunesse, leur montant a été inscrit à hauteur de presque 394 000 €, englobant les prestations de service ainsi que le Contrat Enfance Jeunesse.

Autres participations :

OBJET	Montant
PARTICIPATION EPCI pour le centre des congrès	160 300 €
Participation des communes voisines	71 070 €
Subvention 2017 Fonds Européen pour le PIJ	20 400 €
Participation Dinan Habitat au titre de la Cohésion sociale	29 000 €

Le graphique ci-dessous représente la répartition des recettes :



Les autres recettes :

Produits des services :

1 701 890 € (8,28%)

Il s'agit des recettes générées par les services, c'est-à-dire les recettes issues de la tarification des services publics rendus à titre payant à la population (périscolaires, culturels, loisirs). Ces produits s'élèvent à 1 049 320 €. Il s'agit notamment des services périscolaires, de loisirs, culturels, ainsi qu'à partir de 2018, des recettes de l'exploitation du Centre des Congrès René Benoît.

Nous retrouvons également à ce chapitre les redevances du domaine public : 370 670 €, comprenant notamment le forfait post stationnement instauré cette année pour compenser la dépenalisation du stationnement payant.

Enfin, le produit des locations et de gestion du domaine concernent les remboursements de charges et de fluides liés à la mise à disposition de locaux et au remboursement de mises à disposition de personnels, pour un total de 282 000 € (dont 127 000 € d'écritures entre les budgets annexes et le budget principal).

Autres produits :

- Le produit des locations de salles et des baux concernant le patrimoine immobilier de la Ville : 268 000 €.
- Atténuations de charges : évaluées à 64 500 € pour le remboursement des charges de personnel par l'assurance statutaire et les indemnités journalières.

L'excédent de fonctionnement reporté :

2 910 075,80 €

C'est le solde d'exploitation de l'exercice N-1, non affecté au financement de l'Investissement et maintenu en section de Fonctionnement.

Le montant inscrit au BP 2018 est issu d'une prévision cumulant les excédents antérieurs reportés inscrits aux budgets 2017 de Dinan et de Léhon, ainsi que les résultats certifiés conformes aux comptes de gestion du Percepteur à l'issue de l'exercice 2017.

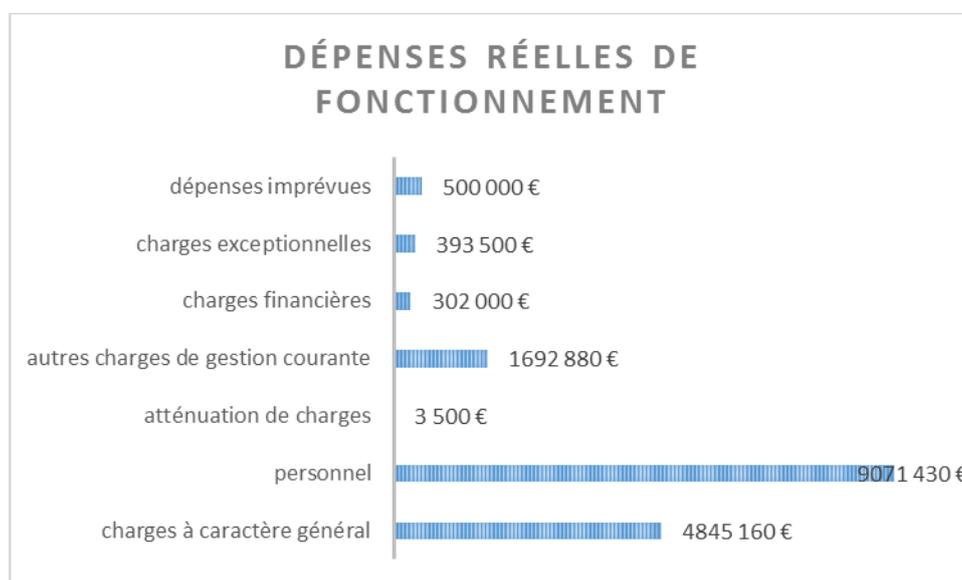
Dépenses de fonctionnement

16 808 470 €

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) du Budget Commune de Dinan s'élèvent à 16 808 470 €, auxquels s'ajoutent le virement de la section d'Investissement d'un montant de 3 411 555 € et des opérations d'ordre pour 856 000 €.

Les DRF se répartissent comme suit :

15 612 970 €



Charges d'exploitation

Charges de personnel

9 071 430 € (53,97% des

L'évaluation des dépenses prend en compte, outre le glissement vieillesse technicité élevé compte-tenu de la pyramide des âges de la collectivité, les départs en retraite ainsi que les recrutements énoncés au Débat d'orientations budgétaires, à savoir un responsable informatique, un chargé de mission financements externes ainsi qu'un agent chargé, au service état civil, de ma délivrance des passeports numériques et cartes nationales d'identité.

Les départs en retraite font l'objet d'un remplacement après réévaluation des besoins des services, voire, quand cela est possible, un redéploiement interne, conformément à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

La fusion des deux communes entraînant quelques doublons sur certains postes, a permis de redéployer certains agents sur de nouveaux postes, et ainsi que créer de nouveaux postes à effectif égal.

Ces mesures permettent d'ores et déjà d'obtenir des effets sur l'évolution de la masse salariale dont la progression est ralentie à + 2,8 % en 2018, par rapport au budget 2017 (BP+DM).

A noter, cette année, une nouvelle charge de personnel, le versement transport qui devrait être adopté par Dinan Agglomération au cours de l'année 2018 à hauteur de 0,38 % de la masse salariale, pour 6 mois en 2018.

Charges à caractère général

4 845 160€ (28,83% des

L'évaluation des crédits de fonctionnement a été réalisée par les services, au plus près de leurs besoins et par comparaison aux crédits consommés en 2017. L'exercice a été complexifié par les effets de la fusion, d'une part au niveau des délais comptables de la fin d'exercice des deux communes historiques, d'autre part du fait des effets induits, par une fusion de territoires, sur les services rendus au public.

Les principaux postes de dépenses concernent :

- les dépenses d'électricité et de gaz (12,18 % des charges à caractère général),
- les contrats de prestations de service avec les entreprises (représentent désormais 8,18 % des charges, du fait du changement de mode de gestion du centre des congrès René Benoît),
- le poste « Alimentation », destiné aux cantines scolaires,
- les rémunérations d'intermédiaires (qui regroupent les prestations d'animations du territoire pour l'ensemble des activités municipales, ainsi que les intermittents du spectacle),
- l'entretien et la réparation de la voirie et des bâtiments communaux
- ainsi que la maintenance des équipements et les fournitures pour les travaux en régie.

A noter que les primes d'assurance baissent de 49 % grâce à la renégociation des contrats, effective au 1^{er} janvier 2018, tandis que les locations immobilières (et charges locatives consécutives) augmentent de 37 % pour faire face à la nécessaire relocalisation de services communaux dans des bureaux à l'extérieur de l'hôtel de ville et à la location d'un local pour héberger les associations caritatives et les réserves du musée.

Autres charges de gestion courante

1 692 880€ (10,07% des

Outre les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement des élus, ce chapitre comprend essentiellement les dépenses de participation au fonctionnement des écoles privées, du CCAS, et les subventions aux associations, ainsi que les participations obligatoires au contingent incendie, aux organismes de représentation et aux créances irrécouvrables.

Autres dépenses réelles de fonctionnement

Charges financières

Elles représentent une baisse de 7,4 % par rapport aux budgets consolidés 2017.

302 000 €

Charges exceptionnelles

Elles concernent essentiellement les subventions d'exploitation prévisionnelles inscrites aux budgets primitifs des budgets annexes, pour en assurer l'équilibre. Le montant réel de la subvention, versée si nécessaire, est calculé en fin d'année au vu des résultats d'exploitation de l'exercice, afin de ne pas générer d'excédent soumis à impôt.

393 500 €

Atténuation de produit

Les crédits inscrits correspondent au reversement, à Dinan Agglomération, de la part de taxe foncière sur la zone d'activité.

3 500 €

Dépenses imprévues

Elles permettront, le cas échéant, d'abonder les lignes de crédits nécessaires en cours d'année, notamment du fait que l'évaluation des besoins par les services s'est faite

500 000 €

au plus juste et que les inconnues peuvent être nombreuses pour le 1^{er} budget de la commune nouvelle.

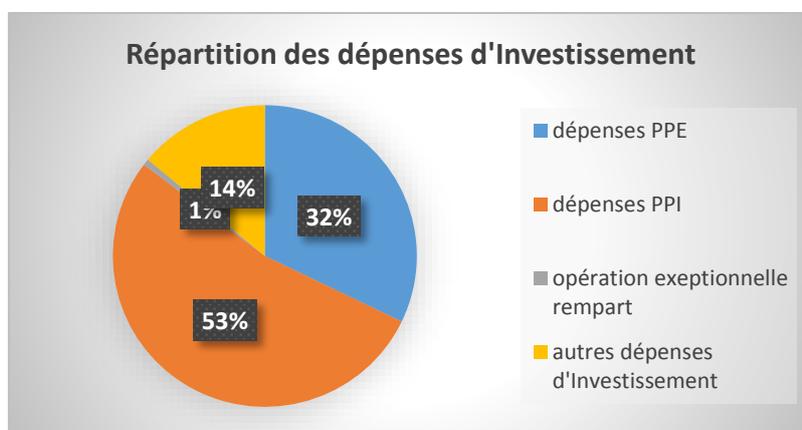
Dépenses d'Investissement

La section d'Investissement est essentiellement consacrée aux dépenses d'équipement qui visent à entretenir et améliorer le patrimoine de la collectivité, mais aussi à le moderniser ou créer des équipements nouveaux nécessaires à la satisfaction des besoins des habitants et aux projets structurants de la Ville.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement est l'outil prévisionnel de programmation et de suivi des projets, il est représenté dans le budget par des « opérations » au niveau desquelles se situe le vote des crédits. Ce niveau de vote permet plus de souplesse au fur et à mesure de l'avancement des projets, qu'ils soient encore au stade maîtrise d'œuvre ou que les travaux aient commencé. Il facilite également l'élaboration et le suivi des plans de financement, outil nécessaire à toute demande de subvention. Il permet enfin de mieux suivre la réalisation des projets tout au long de l'année.

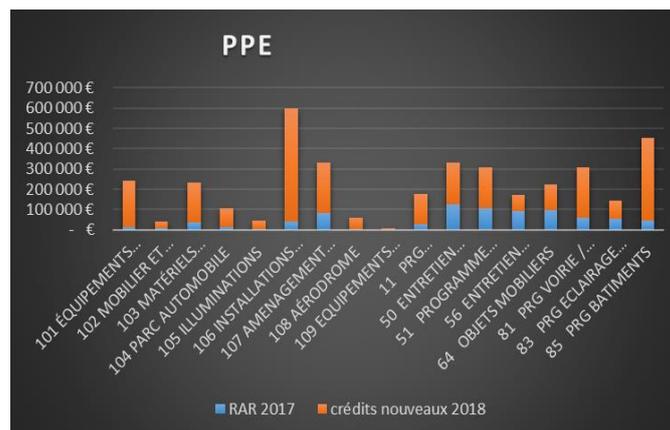
Les dépenses d'équipement s'inscrivent donc toutes dans une opération votée. Les opérations votées sont réparties entre le programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement du patrimoine (PPE) et le programme pluriannuel d'Investissement comprenant les projets structurants (PPI). Il faut y ajouter l'opération exceptionnelle de reconstruction du rempart de la rue du Général de Gaulle et quelques dépenses hors opération en attente de solde comptable.

Le montant total des dépenses d'équipement s'élève, au BP 2018, à 10 143 994 €, auxquels il convient d'ajouter quelques autres dépenses d'investissement, dont le remboursement du capital de la dette :



Le programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement du patrimoine (PPE) :

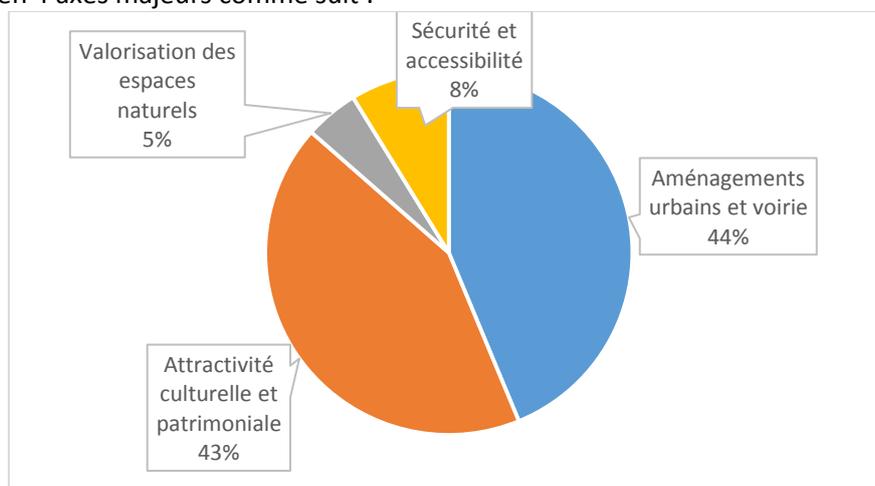
2 983 650 € inscrits en crédits nouveaux et 812 965 € en restes à réaliser, soit un total de 3 784 285 €.



Le tableau ci-dessous indique, par opération votée, les crédits inscrits :

Opération PPE	RAR 2017	crédits nouveaux 2018	TOTAL BP 2018
101 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	13 734 €	227 300 €	241 034 €
102 MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU	6 420 €	35 000 €	41 420 €
103 MATÉRIELS TECHNIQUES DES SERVICES	34 211 €	198 800 €	233 011 €
104 PARC AUTOMOBILE	11 152 €	96 000 €	107 152 €
105 ILLUMINATIONS	4 392 €	40 000 €	44 392 €
106 INSTALLATIONS DE VOIRIE	38 600 €	562 500 €	601 100 €
107 AMENAGEMENT ET EQUIPEMENTS URBAINS	85 052 €	244 400 €	329 452 €
108 AÉRODROME	2 086 €	59 400 €	61 486 €
109 EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS	2 700 €	5 300 €	8 000 €
11 PRG ENSEIGNEMENT ET PERISCOLAIRE	25 179 €	152 850 €	178 029 €
50 ENTRETIEN RESTAURATION DES BÂTIMENTS CULTUELS	125 085 €	207 000 €	332 085 €
51 PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL DES REMPARTS	107 823 €	201 500 €	309 323 €
56 ENTRETIEN RESTAURATION MONUMENTS HISTORIQUES	91 734 €	79 000 €	170 734 €
64 OBJETS MOBILIERS	96 976 €	124 600 €	221 576 €
81 PRG VOIRIE / ESPACES PUBLICS	58 203 €	250 000 €	308 203 €
83 PRG ECLAIRAGE PUBLIC	53 678 €	90 000 €	143 678 €
85 PRG BATIMENTS	43 611 €	410 000 €	453 611 €
Chapitre 23 TRAVAUX (hors opération)	12 330 €	- €	12 330 €
Opérations pour compte de tiers	10 915 €	- €	10 915 €

Les projets structurants inscrits au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) : 4 995 442 € sont inscrits en crédits nouveaux et 1 262 371 € en restes à réaliser, soit un total de 6 257 813 €, répartis en 4 axes majeurs comme suit :



Aménagements urbains et voirie	RAR 2017	crédits nouveaux 2018	TOTAL BP 2018
13 CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	- €	8 500 €	8 500 €
31 QUARTIERS PRIORITAIRES	4 910 €	47 700 €	52 610 €
71 PROJET QUARTIER DE LA GARE	45 558 €	454 442 €	500 000 €
72 AMENAGEMENT PLACE ST SAUVEUR	- €	62 000 €	62 000 €
82 REFECTION TOTALE DE VOIRIE URBAINE	359 866 €	1 722 500 €	2 082 366 €
821/8211 RUE DE L'ECOLE/RUE DE LA LAINERIE	1 462 €	- €	1 462 €
822 RUE DU QUAI	- €	20 000 €	20 000 €
823 RUE DE LA GARAY/CHANOINE MEINSER	11 952 €	- €	11 952 €
SOUS-TOTAL Aménagements urbains et voirie	423 749 €	2 315 142 €	2 738 891 €

Attractivité culturelle et patrimoniale	RAR 2017	crédits nouveaux 2018	TOTAL BP 2018
21 SALLE ROBERT SCHUMAN	252 193 €	14 400 €	266 593 €
22 RÉHABILITATION HOSTELLERIE DES MOINES	- €	165 000 €	165 000 €
23 RENOVATION DU SITE DU CLOS GASTEL	5 528 €	428 000 €	433 528 €
32 FONDS INTERVENTIONS CENTRE VILLE	4 764 €	20 000 €	24 764 €
41 RESERVES DU MUSEE	- €	20 000 €	20 000 €
53 RESTAURATION DU CHÂTEAU	321 364 €	801 900 €	1 123 264 €
54 CHAPELLE STE CATHERINE	23 782 €	300 €	24 082 €
55 CHOEUR DES RELIGIEUSES	22 524 €	107 100 €	129 624 €
61 VALORISATION DU CHÂTEAU	88 402 €	400 000 €	488 402 €
TOTAL Attractivité culturelle et patrimoniale	718 556 €	1 956 700 €	2 675 256 €

Valorisation des espaces naturels	RAR 2017	crédits nouveaux 2018	TOTAL BP 2018
12 EQUIPEMENTS POUR LA JEUNESSE - ESPACE DES CORDIERS	46 701 €	71 000 €	117 701 €
84 PROMENADES, ESPACES NAT. DEPLACEM.	73 365 €	105 700 €	179 065 €
TOTAL Valorisation des espaces naturels	120 066 €	176 700 €	296 766 €

Sécurité et accessibilité	RAR 2017	crédits nouveaux 2018	TOTAL BP 2018
91 PROGRAMME ACCESSIBILITE		346 900 €	346 900 €
92 PROGRAMME DE VIDEOPROTECTION	- €	200 000 €	200 000 €
TOTAL Sécurité et accessibilité	- €	546 900 €	546 900 €

Enfin, l'opération exceptionnelle de reconstruction du rempart : 15 000 € inscrits en crédits nouveaux et 63 651 € en restes à réaliser, soit un total de 78 651 €.

Le montant total des dépenses d'équipement inscrites au BP 2018 s'élève donc à 7 994 092 € de dépenses nouvelles, et 2 149 901,89 € de restes à réaliser, soit un total de 10 143 993,89 €.

Autres dépenses d'Investissement :

Le Budget Primitif 2018 comprend :

- la reprise du déficit prévisionnel d'Investissement reporté de l'exercice 2017, qui s'élève à 898 397,53 €.
- le remboursement du capital de la dette : 1 521 000 €
- la seconde échéance du remboursement de l'avance de trésorerie dont elle a bénéficié en 2015. En effet, le plan de relance de 2015 donnait la possibilité aux collectivités qui le souhaitaient de percevoir par anticipation le FCTVA calculé sur leurs dépenses de l'année N, en plus du FCTVA classique de l'année N-2, afin de leur fournir une trésorerie à 0 % d'intérêt et ainsi relancer les dépenses d'investissement. Le contrat prévoyait le remboursement de l'avance en 2 échéances, l'une en 2017, l'autre en 2018. Cette dépense, d'un montant de 69 620 €, est ainsi inscrite au chapitre 10 en dépenses d'Investissement (70 000 €).
- l'échéance du remboursement de la subvention indûment perçue auprès du FEDER sur les travaux de la bibliothèque, pour un montant de 43 000 €.
- Des dépenses imprévues sont inscrites pour un montant de 500 000 €.

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement comprennent, elles-aussi des restes à réaliser de 2017, pour un montant de 3 086 511 €, dont 1 900 000 € correspondant à l'emprunt réalisé en fin d'année 2017 dont la mobilisation est intervenue début 2018.

Par ailleurs, on retrouve dans cette section les recettes suivantes :

- le versement du FCTVA sur les dépenses d'équipement de Dinan historique 2016, Léhon historique 2017 et Dinan Commune nouvelle pour les 3 premiers trimestres de 2018, pour une recette totale évaluée à 1 134 000 €.
- le produit des amendes de police évalué à 190 000 € d'après le montant perçu en 2017
- le produit de la taxe d'aménagement évalué à 50 000 €

Le produit des cessions immobilières est inscrit à hauteur de 400 000 €.

Concernant les recettes nouvelles de subventions sur les projets, certaines ayant déjà fait l'objet d'une notification peuvent être inscrites :

- subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité d'Investissement Local (DSIL), pour le projet de restauration de l'Hostellerie des Moines
- subvention de l'Etat au titre de la DETR, pour les aménagements de voirie sécuritaires sur Léhon historique.

Au stade du BP, un virement de la section de fonctionnement, correspondant au solde prévisionnel des recettes et des dépenses d'Investissement, constitue une part de l'autofinancement. Il est inscrit à hauteur de 3 411 554,80 €.

Comme cela a été évoqué plus haut, un emprunt de 2 000 000 € sera mobilisé au cours de l'année 2018.

Le bouclage du financement de l'Investissement se fait par l'inscription de crédits au chapitre 16, correspondant à un emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé mais compensé par l'inscription de subventions devant être notifiées, au cours de l'année.

Dette

L'encours de dette s'élève à 8 210 415,59 € au 1^{er} janvier 2018.

La capacité de désendettement de la Ville (encours de dette / épargne brute) est de 4,76 années.



La dette par habitant est de 583 €.

En 2018, le remboursement du capital, imputé en section Investissement, s'élève à 1 520 680 €.

Les intérêts payés par la Ville seront de l'ordre de 289 658 €.

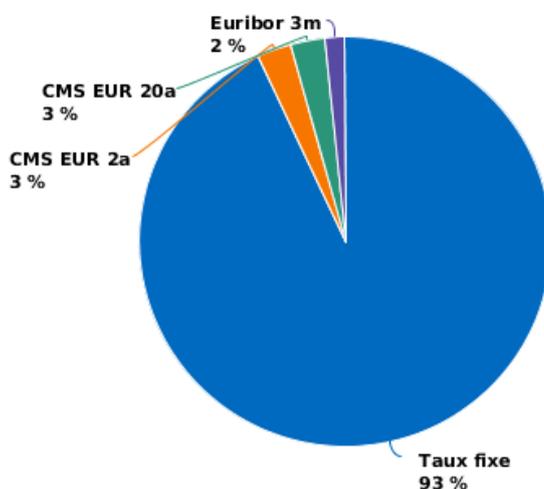


Dès 2020, et comme évoqué ci-dessus, la charge financière qui pèse sur la section Investissement sera allégée par la baisse des échéances de remboursement.

La dette de la Ville se caractérise également par sa répartition à faible risque (93% de l'encours à taux fixe).

Répartition par index

Budget Commune



Les ratios

	DINAN BP 2018	moyennes nationales de la strate CA 2015 *
1.dépenses réelles de fonctionnement/population	1194	1135
2.produit des impositions directes /population (hors fiscalité reversée)	480	567
2 bis.produit des impositions directes /population (yc reversement fiscalité)	602	801
3.recettes réelles de fonctionnement/population	1253	1325
4.dépenses d'équipement brut/population	720	248
5.encours de la dette /population	583	954
6.DGF/population	292	215
7.dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53,97%	58,30%
9. Marge d'autofinancement courant (DRF+Rembt dette)/RRF	103,95%	92,70%
10 Taux d'équipement (dépenses d'équipement brut/RRF)	57,47%	18,70%
11 Taux d'endettement (encours de la dette /RRF)	46,56%	72,00%

* strate des communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants de métropole. source : Les collectivités locales en chiffres 2017 - DGCL

Les budgets annexes

Budget annexe Port de plaisance:

Section Exploitation	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	136 416,03 €	62 100,00 €
Résultat d'exploitation reporté		74 316,03 €
Total section exploitation	136 416,03 €	136 416,03 €

Section Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	73 016,62 €	31 366,03 €
Restes à réaliser	221 369,00 €	105 687,00 €
Résultat Investissement reporté		157 332,59 €

Total section Investissement	294 385,62 €	294 385,62 €
Total Budget annexe Port de plaisance	430 801,65 €	430 801,65 €

Les crédits inscrits en dépenses d'Investissement concernent les travaux en cours pour la rénovation des pontons, ainsi que la programmation de travaux à la capitainerie du Port.

Budget annexe Parkings souterrains :

	Dépenses	Recettes
Section Exploitation		
Crédits votés au BP	1 490 146,76 €	732 290,00 €
Résultat d'exploitation reporté		757 856,76 €
Total section exploitation	1 490 146,76 €	1 490 146,76 €
Section Investissement		
Crédits votés au BP	505 341,55 €	1 246 046,76 €
Restes à réaliser	24 925,31 €	
Résultat Investissement reporté	715 779,90 €	
Total section Investissement	1 246 046,76 €	1 246 046,76 €
Total Budget annexe Parkings souterrains	2 736 193,52 €	2 736 193,52 €

Les crédits inscrits en dépenses d'Investissement concernent les travaux d'accessibilité aux deux parkings, de réfection de voirie du parking aérien de l'hôtel de ville, l'ajout d'une caisse automatique au niveau de la rue du 8 Mai et quelques dépenses d'installations techniques.

Budget annexe Camping municipal :

Section Exploitation	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	75 961,46 €	68 600,00 €
Résultat d'exploitation reporté		7 361,46 €
Total section exploitation	75 961,46 €	75 961,46 €
Section Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	98 100 €	75 060,61 €
Restes à réaliser		24 545,45 €
Résultat Investissement reporté	1 506,06 €	
Total section Investissement	99 606,06 €	99 606,06 €
Total Budget annexe Camping municipal	175 567,52 €	175 567,52 €

Les crédits inscrits en dépenses d'Investissement concernent des travaux de rénovation à définir dans le cadre d'un souhait de modernisation de cet équipement touristique.

Budget annexe Revente énergie:

Section Exploitation	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	19 900,00 €	19 900,00 €
Résultat d'exploitation reporté		
Total section exploitation	19 900,00 €	19 900,00 €
Section Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BP	14 807,44 €	12 300,00 €
Restes à réaliser		
Résultat Investissement reporté		2 507,44 €
Total section Investissement	14 807,44 €	14 807,44 €
Total Budget annexe Revente énergie	34 707,44 €	34 707,44 €

Suite à la réunion de la Commission des Finances du 27 mars 2018,
Suite à l'avis favorable du conseil communal en date du 9 avril 2018,

il vous est proposé :

- D'adopter le Budget Primitif Commune comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 076 024,80 €	21 076 024,80 €
Investissement	16 257 691,42 €	16 257 691,42 €
Total	37 333 716,22 €	37 333 716,22 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Port de plaisance comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	136 416,03 €	136 416,03 €
Investissement	294 385,62 €	294 385,62 €
Total	430 801,65 €	430 801,65 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Parkings souterrains comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 490 146,76 €	1 490 146,76 €
Investissement	1 246 046,76 €	1 246 046,76 €
Total	2 736 193,52 €	2 736 193,52 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Camping municipal comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 961,46 €	75 961,46 €
Investissement	99 606,06 €	99 606,06 €
Total	175 567,52 €	175 567,52 €

- D'adopter le Budget Primitif annexe Revente d'énergie comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	19 900,00 €	19 900,00 €
Investissement	14 807,44 €	14 807,44 €
Total	34 707,44 €	34 707,44 €

- D'attribuer les subventions aux associations conformément à la liste jointe au BP Commune.
- D'attribuer une subvention de 512 000 € au CCAS.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) ces dispositions.

Didier LECHIEN (Maire)

Nous en arrivons donc à l'affaire suivante qui est sans doute le morceau le plus important de notre ordre du jour, puisqu'il s'agit du budget de l'année 2018. Premier budget primitif de la Commune nouvelle, il faut le signaler. Ce n'est pas seulement l'addition des communes historiques de Léhon et Dinan, c'est vraiment le premier budget de la Commune nouvelle qui bien évidemment, décline les objectifs que nous avons les uns et les autres travaillés dans la charte.

A mon sens, c'est un budget qui est sérieux, qui est ambitieux et qui respecte les engagements comme je le disais que nous avons pris au terme de la charte, vis-à-vis de nos habitants de nos communes historiques respectives.

Je vais laisser la parole à Olivier Bobigeat qui vous présentera ce budget, mais je voudrais dès à présent, vous faire part d'une bonne nouvelle, qui, malheureusement ne figure pas dans le document parce qu'elle est tombée en fin d'après-midi. Lorsque vous ouvrez le document qui vous a été présenté à la page 8, « dotations et participations », vous avez une somme qui vous a été précisée. Nous étions partis sur des estimations suite à des contacts que nous avons avec les services de l'Etat, or, il s'avère que les dotations que nous allons percevoir seront très largement supérieures à ce qui était prévu dans un premier temps, puisque nous avons prévu une dotation de 78 000€ par rapport aux dotations dont profitaient les communes historiques de Léhon et de Dinan. La commune nouvelle espérait avoir 78 000€ supplémentaires. En fait, la DGF 2018, sera de 4 448 561€, soit une augmentation non pas de 78 000€, mais de 411 579€. Dès cette année, l'effet « commune nouvelle », se traduit par une augmentation de la dotation globale de fonctionnement : de 411 579€. C'est un chiffre important, je vous rappelle que nous pensions que c'était 500 000€ sur trois ans, on tablait sur cette augmentation. C'est aussi la récompense de ce travail qui a été réalisé par l'ensemble des élus et des services municipaux.

Enfin, dernier point sur le budget, la présentation de ce budget fait souvent la part belle aux investissements en matière d'infrastructures, de rénovation de l'espace urbain, de patrimoine, sans doute me le direz-vous dans le débat, on ne parle pas suffisamment de l'action sociale, certes, parce

que l'action sociale figure à différents chapitres et articles du budget. C'est la raison pour laquelle à l'occasion d'un prochain conseil municipal, le prochain ou le suivant, je ferai une présentation avec les élus en charge des dossiers de l'action sociale de la ville et vous constaterez qu'elle est très loin d'être négligeable. Je vous donnerai un chiffre, cette année nous allons voter une subvention de 512 000€ au budget du CCAS, à cela il faudrait ajouter les moyens qui sont mobilisés au titre de la politique de la ville, les moyens en faveur des associations humanitaires, caritatives et toutes les actions sociales qui sont menées par les différents services.

Notez aussi que l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue par rapport à l'année dernière, je veux là aussi rassurer les associations de la commune nouvelle, ici et là, certains ont pu s'inquiéter de la création de la commune nouvelle se traduise par une baisse des subventions, il n'en est rien, toutes les subventions ont été maintenues et l'enveloppe est la même que l'année dernière, augmentée de manifestations qui n'ont pas eu lieu l'année dernière, je pense notamment au Tour de Bretagne et à la Fête des Remparts.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le budget de la Commune nouvelle est un budget de fonctionnement qui est maîtrisé, une situation financière qui est saine, on a parlé tout à l'heure de l'endettement, on a une dette par habitant qui se situe dans les tranches basses, grâce aux efforts qui ont été faits par les uns et par les autres, qui nous permettent de dégager des marges de manœuvre et ce qui nous permet ce soir, dans le fil de ce que nous avons dit lors du débat d'orientations budgétaires, de présenter un niveau d'investissements important parce que ce sont 8 millions d'investissements qui sont proposés dans le délibération ce soir.

Voilà rapidement ce que je souhaitais dire en introduction de cette présentation budgétaire, je laisse maintenant la parole à Olivier Bobigeat.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Avant de vous donner la parole, je voudrais revenir sur la section d'investissements, puisque 2018 va être aussi l'année de lancement des grands projets d'aménagement, je pense au projet gare, nous avons missionné le cabinet FAU suite à une programmation qui avait été réalisée par le cabinet Ruelle. Le cabinet FAU travaille actuellement sur le projet de réaménagement du quartier de la gare, il y a eu un premier atelier participatif, les riverains, les commerçants de ce quartier étaient présents. Les premiers travaux devraient débuter, une restructuration devrait débuter au mois de novembre, étant précisé qu'au mois de mai les concessionnaires vont commencer à intervenir, notamment sur la rue Deroyer, pour l'effacement des réseaux d'eaux usées.

Je pense aussi au réaménagement de la place Saint-Sauveur, cette année, nous allons choisir le cabinet qui va effectivement travailler sur le projet de restructuration de la place Saint-Sauveur, qui attend depuis de très longues années d'être restructurée, réorganisée. Aujourd'hui, c'est un parking qui est dans un état que je qualifierais de très moyen, alors que c'est un des joyaux de notre ville, ce n'est pas parce que j'y habite, un des joyaux qui a besoin d'être restructuré. Au mois d'octobre prochain, auront lieu des fouilles qui seront réalisées par la DRAC, qui avant d'engager tous travaux, nous permettront de conclure à l'état du sous-sol et nécessairement de retrouver des traces du bâti ancien. Selon toute vraisemblance, cette place a été construite au Moyen-âge, vous savez que pendant très longtemps il y avait une halle sur le centre de la place.

Je pense aussi, aux travaux de réfection de la voirie, puisque nous avons engagé depuis quelques années le réaménagement notamment du centre historique de façon à le rendre plus accessible. La voirie du centre historique avait beaucoup souffert. Je pense aussi à la rue Saint-Suliac sur Léhon, qui sont là des projets structurants qui continuent à améliorer l'attractivité de notre ville.

J'aurais pu aussi parler de la signalétique dynamique des parkings, puisqu'il s'agit d'installer aux portes de la ville des panneaux de signalisation qui indiqueront le nombre de places disponibles dans les parkings et qui permettront d'orienter, notamment vers les parkings périphériques du centre historique, les visiteurs.

Le budget 2018 sera aussi marqué par un effort conséquent sur les équipements culturels, sportifs, ainsi que sur les patrimoines. J'évoquerai bien évidemment la restructuration du stade du Clos Gastel, nous profitons de la coupe du monde de football féminin U20 pour restructurer complètement le stade, une dépense qui est inscrite aux alentours de 500 000€. Une précision que je vous donne, René vous présentera le plan complet de financement, le reste à charge pour la ville sera aux alentours de 81 000€, nous bénéficierons pour la différence de subventions, que ce soit de la FIFA, de la région ou d'autres partenaires.

J'évoquerai aussi la réhabilitation de l'Hostellerie des Moines, l'architecte est choisi, les dossiers de subventions ont abouti, on a des subventions qui aujourd'hui sont mobilisables sur la restructuration de l'Hostellerie des Moines et nous pourrons engager cette année une première tranche des travaux de l'Hostellerie des Moines comme la rénovation du stade du Clos Gastel qui fait l'objet d'une AP/CP (autorisation de programme, crédits de paiement), c'est-à-dire que ce sont des opérations sur plusieurs années. Je vous rappelle que dans les engagements que nous avons pris concernant notamment le site du Clos Gastel, il ne s'agit pas de s'arrêter à la restructuration du stade proprement dit, mais aussi d'intervenir sur la rénovation de la salle du Clos Gastel, qui est la salle la plus importante aujourd'hui sur le territoire de Dinan Agglomération parce que ce sont un peu plus de 1 000 personnes qui peuvent être accueillies dans cette salle. Il conviendra aussi de réfléchir à améliorer, à proximité, le stationnement.

J'ai parlé de l'Hostellerie des Moines, j'ai parlé du Clos Gastel, bien évidemment j'évoquerai aussi la concrétisation du projet château, puisque cette année nous allons véritablement entrer dans la phase concrète, visible du projet château. La scénographie de la Tour de Coetquen est en train de se terminer, elle sera visible au mois de mai. Vous savez que la Tour de Coetquen sera consacrée à l'art de la guerre. Nous allons ensuite engager la scénographie sur le château proprement dit et la reconstruction de ce que l'on appelle la cour basse, pas la reconstruction intégrale je vous rassure, mais nous allons restructurer, reconstruire la cour basse au pied du château, c'est une somme importante, un peu plus d'1 million d'euros qui sont mobilisés sur le projet château, là aussi, nous bénéficions de subventions importantes. Je vous rappelle que l'objectif est d'atteindre 100 000 visiteurs par an. Je précise d'ailleurs que le nombre de visiteurs du château a considérablement augmenté depuis 2014, nous sommes partis d'à peu près 19 000 visiteurs, nous avons eu l'année dernière 41 000 visiteurs. Depuis que le musée a quitté le château, je crois que les visiteurs ont le plaisir de retrouver cette architecture exceptionnelle de la Tour Ducal.

J'évoquerai aussi la restauration du Chœur des Religieuses, alors il ne s'agit pas de Sainte-Catherine, c'est à côté, parce que je sais que c'est un sujet sensible, notamment pour les élus dinannais, donc il ne s'agit pas d'engager des travaux sur Sainte-Catherine, mais cette fois-ci de sauver, de mettre en valeur, le chœur dit « des Catherinettes », qui se trouve à côté, superbe plafond peint du XVIIème, qui est véritablement un joyau de notre territoire, je dirais même au-delà, c'est un joyau de l'art culturel en Bretagne pour les qualités qui y résident. Je crois que cette salle est appelée à devenir une des salles de prestige ouverte non seulement aux manifestations de la ville, mais moi, je souhaite aussi que cela devienne un lieu économique, que les entreprises locales s'emparent de cette salle pour y organiser des manifestations, des réceptions à destination de leurs clients, c'est une salle qui peut participer là encore au rayonnement de notre territoire. Nous allons dès cette année aussi, engager la première phase de rénovation de ce Chœur des Religieuses, il est temps d'intervenir car le plafond peint souffre beaucoup. J'ai un regret que je vous fais partager, le regret c'est que nous n'avons pas profité des travaux de la Bibliothèque pour aussi intervenir sur ce plafond du Chœur des Religieuses.

C'est un budget aussi à destination de tous les habitants puisque outres les investissements que j'ai précédemment évoqués, d'autres sont programmés, notamment en matière d'accessibilité, vous aurez constaté que 346 000€ sont prévus sur l'accessibilité, nos deux communes historiques avaient validé un agenda programmé d'accessibilité, bien évidemment, nous respectons les objectifs de ces deux agendas et nous inscrivons cette année 346 000€ au titre de l'accessibilité.

La ville a également souhaité mettre l'accent sur la jeunesse cette année, cet objectif se traduit notamment par 70 000€ d'équipements supplémentaires sur l'espace des Cordiers, il s'agit d'entreprendre la restauration du skatepark et un budget de 100 000€ est aussi consacré à la création

d'aires de jeu pour les enfants du centre-ville. C'est-à-dire, afin de maintenir, de conforter le dynamisme du centre-ville, il s'agit d'installer à proximité voire dans le centre historique, des aires de jeu, de façon à ce que les familles puissent avoir plaisir à déambuler dans le centre historique, cela n'hypothèque pas les travaux qui pourraient être engagés, je pense notamment au Jardin du Val Cocherel ou ailleurs.

Voilà rapidement ce que je souhaitais dire en matière d'investissements. Avant de vous laisser la parole, je voulais remercier Olivier Bobigeat pour la présentation pédagogique qu'il vient de nous faire. Ce n'est jamais facile de présenter un budget, je l'ai fait pendant trois années. C'est un exercice délicat, parce qu'on ne sait jamais comment il faut faire pour rendre la présentation la plus audible et la plus lisible possible, c'est un exercice assez compliqué, plusieurs de mes collègues, non pas ce soir, dans mes précédents mandats décrochaient au moment de la présentation, donc merci Olivier, merci aux services financiers pour cette présentation, le débat est ouvert.

Christine Laisne

Monsieur le Maire merci, bonsoir.

Je tenais d'abord à dire avant d'exposer mon propos, que le discours préliminaire à la présentation du budget que vous avez eu concernant la politique sociale va dans le sens des remarques que j'ai à faire néanmoins, je vais vous les faire.

Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie Monsieur l'adjoint aux finances de cette présentation du premier budget de la commune nouvelle, dont la forme illustrée permet une meilleure compréhension des lignes. Mon collègue Bruno Bertier, nous en fera un commentaire global un peu plus tard.

Pour ma part, à la lecture de l'introduction qui décline les grandes priorités du budget : contexte, fiscalité, offre de service public, investissement, patrimoine, aménagements liés aux loisirs (dans le document de synthèse), la définition des choix politiques de ce budget n'apparaît pas clairement. Et la lecture plus détaillée des dépenses d'investissement réparties en PPE et PPI, lecture qui dresse pour chacun de ces chapitres, une liste des projets, n'éclaire pas vraiment sur le sens de ces actions. Ce qui ressort de cette lecture, c'est essentiellement le catalogue des travaux à venir, ce qui a le mérite d'être clair, mais pour moi, ce n'est pas suffisant.

J'aurais aimé trouver l'ambition d'une politique sociale de la ville. A l'instar de l'investissement dans les travaux, j'aurais aimé pouvoir lire quelle est notre capacité à investir dans l'humain.

Le désengagement récent de la CAF sur les structures de type « centre social » a été préjudiciable à mon sens à cette ambition. La CAF était le partenaire exigeant en terme de projet de l'action sociale. Je l'ai regretté en son temps.

Je suis convaincue que notre ville peut avoir les mêmes exigences.

Néanmoins je sais vos attentions, nos attentions vis-à-vis des besoins sociaux de nos concitoyens, cela passe par les missions du CCAS, de l'atelier du 5 bis, de la chamaille, des associations caritatives que nous soutenons, la politique de la ville et ses actions sur le quartier prioritaire, le traitement des sans-papiers, le travail sur l'urgence sociale, l'exclusion souvent liée à la grande pauvreté dans ses aspects financiers autant que culturels et j'en oublie sûrement.

Toutes ces structures voient leurs besoins augmenter, toutes ces situations délicates voire dramatiques nous préoccupent un peu plus chaque année.

Mais toutes ces attentions, ces soutiens se perdent à la lecture en raison d'un défaut d'une vision d'ensemble.

La vision d'ensemble doit s'appuyer avant tout sur un diagnostic social, établi et partagé avec tous les acteurs du territoire qui nous permette de définir les priorités de notre politique.

La vision d'ensemble, c'est aussi la nécessité de bien maîtriser l'évaluation du travail des structures, dispositifs et actions. Une évaluation complète autant des actions dont la ville est le pilote que des structures privées de type associatif ou initiatives de collectifs ou d'habitants me semble nécessaire.

Pour commencer, je souhaiterais qu'un compte-rendu, vous vous y êtes engagé, d'activités soit fait en CM sur la politique de la ville -quartier prioritaire-, le CCAS, l'atelier du 5 bis, etc.

A partir de ces données seulement, nous pourrions assumer pleinement notre rôle d'élus et faire entendre notre souci d'amélioration du quotidien de nos concitoyens, en construisant une véritable politique sociale ambitieuse, avec la définition d'objectifs, accompagnée d'évaluations régulières, pour que plus personne ne reste au bord de la route. Une politique lisible tant par les acteurs publics et associatifs du territoire que par l'ensemble de la population dinannaise.

J'aurais également aimé trouver l'intention d'une participation directe des habitants.

Des villes font le choix de budgets participatifs. Je crois en cette mesure qui permet l'élaboration de projets directement initiés par les habitants. Elle suscite la rencontre, le débat et prend en compte une forme d'expertise d'usage des citoyens à l'échelle de la commune, voire du quartier. J'habite, je m'implique, je décide.

Le lien avec l' élu redevient naturel. Et n'est-ce pas ce qui nous tient à cœur nous autres élus qui voyons trop souvent notre fonction dévaluée, alors que la volonté qui nous habite tous ici c'est bien d'être au service de chacun de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Didier Lechien (Maire)

Merci, d'autres prises de parole ?

Stéphanie Missir

Je ne fais que rajouter au regard de l'intervention qui vient d'être faite. Cependant, je voudrais revenir sur le ton de ce budget, c'est de l'autosatisfaction, on est parfait sur tous les ratios, on avance.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est un fait, ce n'est pas nous qui avons inventé les ratios.

Stéphanie MISSIR

M. le Maire, je vais me permettre, je suis la seule conseillère municipale que vous interrompez dans ces interventions, c'est absolument insupportable.

Didier LECHIEN (Maire)

Alors allez-y.

Stéphanie MISSIR

Vous n'interrompez pas les autres conseillers. Vous n'avez jamais interrompu Bruno Bertier lorsqu'il intervenait.

Didier LECHIEN (Maire)

Oh si ! Plusieurs fois.

Stéphanie MISSIR

Pas dans ces interventions préalables en règle générale.

Didier LECHIEN (Maire)

Allez-y.

Stéphanie MISSIR

Non, c'est bon, je ne vais pas m'amuser à cela.

Pour ce soir, ça va être très clair, je partage tout à fait l'analyse que vient de porter Mme Laisné sur ce budget, je rajouterai un domaine où, je trouve que nous pêchons fortement sur Dinan, c'est celui de l'investissement sur la culture. Là aussi, nous allons rejoindre le vivre ensemble. Je vais citer Jack Lang, si vous m'en laissez le temps qui a rappelé que : « le vivre ensemble était ce sentiment d'appartenance commune et était créé par tous les événements culturels mis en œuvre ». Je vais aussi citer un

évènement de Ouest France de janvier 2018 : « les assises nationales de la citoyenneté ». Dans les ambitions portées par ce budget, alors que nous avons un environnement qui le permet, la culture n'est pas suffisamment mise en avant.

Ce que l'on voit dans les orientations, c'est de la rénovation, c'est du maintien de notre patrimoine et de l'investissement sur ce patrimoine, certes, vous allez nous dire que nous avons énormément de monuments exceptionnels, etc. Oui, on l'a bien entendu. Juste rajouter à ce que vient de dire Mme Laisné, au niveau culturel, au niveau du vivre ensemble, nous n'investissons pas suffisamment, pas de projets marquants sur ce domaine.

Autre point, je voudrais quand même noter sur la page 13 de ce qui nous a été transmis, les priorités, les dépenses d'investissements qui visent à améliorer et à entretenir notre patrimoine, en 1. Mais aussi à moderniser et créer des équipements nouveaux. On voit une fois encore que ce budget est orienté en termes d'investissements sur le patrimoine. On va rappeler quelques chiffres, sur les bâtiments culturels : l'entretien et la restauration des équipements culturels, 332 000€, le prioritaire uniquement 52 000 €, la disproportion est importante.

On a en conclusion de votre présentation du budget, le fait que ce budget est un budget responsable et que nous avons un endettement maîtrisé, certes, les ratios le disent, mais au prix de quel investissement ? Quels investissements ne sont pas faits ? Au niveau social, au niveau culturel. Il y aurait certainement des choses à revoir.

Je voudrais revenir sur les deux derniers thèmes. L'accessibilité, oui on déroule normalement, censément le programme que nous avons défini. On ne s'est pas réunis depuis deux ans, on a à peu près aucune visibilité sur ce qu'il s'est passé sur ces deux derniers exercices et là, on va investir de nouveau 345 K€. Il aurait été bon que la commission qui a lieu le 20 avril prochain se tienne en amont, c'est important en termes d'investissement.

Le dernier point sur lequel je souhaiterais revenir par rapport au deux derniers thèmes, c'est la sécurité. Là, j'ai bien entendu lors de la dernière commission ou lors du dernier conseil municipal que l'on ne revenait pas sur des décisions qui avaient été votées précédemment, je fais bien partie des gens qui respectent la loi une fois qu'elle est votée, mais j'ai juste une interrogation à vous poser à tous : notre périmètre a changé géographiquement, notre population a évolué en chiffres, nous avons un investissement qui avait été prévu suite à des études, peut-être serait-il bon de le requalifier ? Je pense par ailleurs, qu'il y a certainement d'autres projets qui avaient été évalués précédemment qui mériteraient un réajustement au regard de l'évolution de la taille de la commune. On ne peut pas faire comme si rien ne s'était passé. On ne peut pas continuer à porter des projets sur des périmètres identiques avec Dinan d'un côté et Léhon de l'autre. J'ai bien entendu la remarque qui m'a été faite une fois, donc là-dessus, on ne me reprendra pas, cette position a été votée, maintenant, je pense qu'elle doit potentiellement être réévaluée au regard du changement de périmètre et je pense qu'il y a d'autres projets qui mériteraient d'une réévaluation.

Donc voilà, en complément des remarques fortes claires exprimées par Mme Laisné sur l'aspect action sociale de la ville.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci, est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Didier DERU

Merci M. le Maire. Un certain nombre de questions et de remarques. D'abord merci aux services et à Mme Lastennet d'avoir tenu parole pour les membres de la commission des finances de nous avoir fourni le document. Ce sont des questions que l'on pose généralement en commission des finances, sauf que le fait d'avoir le document entre la commission des finances et le conseil municipal fait qu'on ne pouvait pas deviner les questions.

Simple question, je vois dans le budget de fonctionnement, je ne vais pas faire une liste à la Prévert, mais juste quelques éléments. On a des frais de télécommunication qui augmentent sensiblement, j'entends la fusion, mais on avait sauf erreur de ma part, lancé il y a 3 ou 4 ans je crois, une politique

globale de diminution de l'ensemble des communications, je ne comprends pas la cohérence de l'augmentation entre le budget N-1 et le budget 2018 sur une augmentation de la télécommunication. Je ne comprends pas non plus, pour le personnel, ce n'est pas comme dans d'autres instances, je l'ai déjà dit, les frais de personnel sont totalement maîtrisés, mais je ne comprends pas l'augmentation de la cotisation au centre de gestion, c'est-à-dire qu'il y a une augmentation en pourcentage beaucoup plus significative que l'augmentation en personnel qui est liée à l'aspect fusion.

On avait eu l'occasion en commission des finances de s'interroger sur l'absence de cotisations à la médecine du travail, je ne sais pas si on a pu avoir une explication.

Enfin, il y a un poste qui est le poste participations extérieures qui est en baisse, de 74 à 110 dans le fonctionnement et une simple interrogation, j'ai entendu Mme Laisné et Mme Missir sur l'action sociale et j'ai aussi entendu le fait et je trouve cela très bien qu'il y ait un conseil spécialement dédié à ce sujet. Je m'interroge quand même sur la subvention de fonctionnement du CCAS, certes elle est significative mais qui, avec la fusion des deux communes n'augmente que de 19 000 €, cela peut être suffisant, mais on peut peut-être revoir la chose.

S'agissant de l'investissement, j'ai un certain nombre de questions également. Je suis tout à fait favorable à ce qui est mené en termes d'illumination à Dinan, mais il y a un budget de 40 000€, je voudrais connaître ou préciser le système qui a été choisi sur la politique d'illumination. J'avais compris qu'il y avait un système de location qui changeait tous les trois ans et là, il y a encore un budget de 40 000€ qui nous est proposé.

Vous avez donc indiqué un certain nombre de priorités. Moi, je remarque une chose, c'est un discours que je tiens dans beaucoup d'assemblées, mais ça m'effraye encore un peu, c'est que je me suis livré à un calcul de l'ensemble des frais d'études. Je sais, on va encore dire que je suis grincheux sur les études, mais on en a un peu partout. On en a pour 600 000 €, je vous la fais de façon arrondie. J'entends, il y a certaines études qui sont nécessaires et fondamentales, je pense à l'Hostellerie des Moines, avant de commencer, il faut savoir effectivement ce que l'on peut faire. Ce que je voudrais savoir en ces études, deux choses : un, si ce qui est budgété, c'est l'ensemble des études avec des programmations des travaux à venir, ou, j'ai eu le même sujet sur la présentation des comptes à Dinan Agglomération, j'ai demandé à avoir une légère modification de la présentation des comptes là-dessus, ou si c'est uniquement des études pré-opérationnelles ? Ca, c'est un point important. Puis, de façon sous-jacente de savoir, certes vous les avez listés M. le Maire, l'ensemble des projets, on les connaît, les grands projets de restauration, mais est-ce que l'on a en grandes lignes, en grande masse, le budget d'investissements sur l'exécution de ces grandes opérations, que ce soit la Place Saint-Sauveur, le Chœur des Religieuses ou l'Hostellerie des Moines.

Voilà sur l'ensemble de ce budget.

J'ai un regret, que vous avez nécessairement tempéré : c'est le sport. Je suis le premier à féliciter, n'en déplaise à Michel Forget, des travaux du stade du Clos Gastel, qui, entre nous, nous ne nous la faisons pas, on ne l'aurait jamais fait si on n'avait pas pu accueillir la coupe du monde U20 et c'est une très belle chose et félicitations d'avoir un solde à réaliser, je me tourne vers Guy Badoual, 82 000€, mais je me tourne vers Matthieu Jouneau, qui peut me regarder, parce qu'il sait de quoi je vais parler, quand on peut se rencontrer sur des manifestations sportives, il y a de fortes demandes. Je partage l'action qui est menée sur le patrimoine, je pense qu'il faudrait effectivement axer et envisager un certain nombre de dépenses sur le sport avec le bémol, mais M. le Maire, vous aurez peut-être l'occasion de me répondre là-dessus, puisque le problème des agendas fait que je n'ai pas pu assister hier à la conférence de territoire qui avait lieu ici à Dinan Agglomération, il va falloir que l'on se penche raisonnablement sur les compétences « ville » et les compétences « aggro » notamment en matière d'infrastructures sportives. Parce que nous ne nous y retrouverons pas, parce qu'il faut savoir que les clubs sportifs y perdent leur latin.

Voilà ce que je voulais vous poser comme questions. Merci beaucoup.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Bruno BERTIER

M. le Maire, mes chers collègues, d'abord je voudrais dire à Stéphanie Missir que nos propos ne sont pas une critique de la politique sociale de la ville, c'était une demande et M. le Maire y a répondu tout à l'heure, on demande une meilleure visibilité de la politique sociale de la ville, donc chacun son rôle autour de cette table.

Moi, je voudrais remercier à mon tour Olivier Bobigeat pour cette belle présentation qui est à la fois pédagogique et précise, puis Klaoda Lastennet et les services financiers qui ont franchement remis un dossier qui peut être compris de tous et c'est important au moment de voter le budget.

Que peut-on retenir de ce budget ? J'y voyais trois axes il y a encore une demi-heure, je vais en rajouter un quatrième. Le premier axe est d'abord la fiscalité, les impôts n'augmenteront pas à Dinan en 2018, nous garderons la même pression fiscale et ça c'est important, c'est une bonne nouvelle, car nous respectons-là une parole que nous avons et un engagement que nous avons pris au moment du vote de la charte fondatrice de notre commune et on peut s'en réjouir ce soir.

Le deuxième axe, qui me tient à cœur c'est la dette qui continue de baisser et là aussi c'est une bonne nouvelle parce qu'une dette qui baisse, c'est une dette qui pèse de moins en moins sur nos décisions budgétaires. Olivier Bobigeat nous a donné le chiffre de 583€ de dette par habitant, c'est un chiffre bas et je vous rejoins Olivier là-dessus.

Le troisième axe qui me paraît important, qui a été signifié ce soir, c'est le niveau d'investissement. 10 millions d'euros d'investissement dont 8 millions de nouveaux crédits, c'est là-aussi une bonne nouvelle parce que c'est un montant à la fois raisonnable d'un point de vue budgétaire, et ambitieux, car c'est un montant jamais égalé je crois pour la ville de Dinan, que nous allons voter ce soir, parce que c'est à l'intérieur d'un budget global de 40 millions d'euros.

Et enfin, la quatrième, je la reprendrai au vol M. le Maire, ce sont les 411 000 € de dotations supplémentaires que vous nous annoncez ce soir, et là, je voudrais dire à ceux qui avaient des doutes, qui étaient frileux et on les a entendus, même à travers leur vote en 2017, d'un point de vue budgétaire, nous pouvons être rassurés ce soir. Moi, je dis à tous ceux qui hésitent encore sur le Grand Dinan, voilà la preuve, un des arguments que nous avons mis sur la table depuis le début de ce mandat, qu'au moins d'un point de vue financier, créer le Grand Dinan, pour moi, cette fusion allait dans le bon sens et nous donnait des marges de manœuvre financière plus importantes pour l'avenir, il faut le dire ce soir.

Alors moi, mes chers collègues, je dois reconnaître que j'étais de ceux qui, en début de ce mandat ont pointé l'endettement trop élevé de la ville de Dinan, certains ont encore sûrement mes propos en mémoire, en tout cas Véronique Bonnefond qui n'est pas là ce soir, c'est dommage, je lui rends hommage à nouveau, parce que cette dette pesait trop et par ricochet faisait que nous avions un investissement trop faible pour une ville centre. Et bien écoutez, force est de constater quatre ans plus tard que la tendance s'est inversée, moi, je tiens à vous féliciter en tout cas sur cet aspect-là, c'est apporter à votre crédit M. le Maire, dont acte.

J'aurais cependant quelques observations et quelques positions à vous faire ce soir. J'ai un petit reproche, un petit regret, je l'ai dit l'autre jour à Olivier Bobigeat, nous avons en 2017, pour ceux qui le souhaitaient, travailler en collectif pour préparer cette fusion et nous avons travaillé à travers des ateliers, à travers des réunions plénières, des réunions publiques et moi, j'aurais aimé que pour ce premier budget, nous restions dans ce même état d'esprit pour la mise en place de ce premier budget qui était un premier budget fondateur et j'aurais aimé qu'au moins, chaque composant de ce conseil municipal soit écouté, puisse être force de proposition pour écrire ce premier budget. Je regrette, qu'il n'y ait pas eu cette concertation en ce début d'année 2018 sur cette partie-là.

Ma deuxième observation, va dans le même sens, l'an dernier, de nombreuses pistes de travail, de nombreuses propositions ont vu le jour et ont été mises sur la table. Je trouve que ça ne transpire pas assez dans ce budget. Moi, ma proposition que je vous fais, que la commission Grand Dinan qui a vu le jour, le 9 janvier dernier, s'empare de ces travaux, continue de les faire vivre, continue de les mettre sur la table et force de propositions pour l'adjoint aux finances et pour l'ensemble des adjoints pour continuer à construire cette fusion, puis à être exemplaire, c'était ça que nous avions dans nos gênes

l'année dernière, pour les autres communes qui nous regardent. La commission du Grand Dinan doit s'emparer de ce sujet, cela serait dommage qu'ils en restent là.

Ma troisième proposition est en lien avec les grands projets structurants qui nous ont été proposés ce soir, à savoir le quartier de la gare, la place Saint-Sauveur, l'hostellerie des Moines, le Clos Gastel, le projet château, le chœur des religieuses, ces projets étaient connus et nous sont confirmés à travers ce budget. Mes propos ne sont pas là pour les remettre en question, bien au contraire, mais je pense qu'il nous manque un document plus précis, un prévisionnel. On va voter tout à l'heure dans l'affaire n° 4 les autorisations de programme et les crédits de paiement, avec des montants, avec des sommes, j'aimerais que pour le futur, il y ait des fiches prévisionnelles pour ces projets structurants, pour connaître d'abord jusqu'où nous allons d'un point de vue financier et les subventions et les recettes escomptées et quel sera le coût final pour la ville de Dinan. Je pense que c'est important pour les élus au moment du vote, que nous ayons un focus sur ces grands projets structurants, ce que je ne trouve pas ce soir dans les documents qui nous sont proposés.

Enfin, ma dernière proposition, observation, la municipalité a fait le choix depuis ce début de mandat de promouvoir le patrimoine, et ce, pour la qualité et le cadre de vie des dinannais, mais aussi afin de développer le tourisme. Ce choix est clairement identifié dans ce budget 2018, notre ambition est forte, le projet château en est un exemple. Vous l'avez dit M. le Maire, nous avons actuellement sur 2017, une fréquentation de 41 000 entrées visiteurs et nous souhaitons aller vers les 100 000 pour concurrencer le château de Fougères ou le Fort la Latte. La question de mieux accueillir ces touristes doit être dans le futur, tout en préservant une qualité de vie aux dinannais, doit être posée, cela commence par la place de l'automobile dans notre cité. Parce que plus de visiteurs, il va falloir qu'à un moment donné, que l'on mette sur la table ces questions : quelle gestion des flux ? Quelles doivent-être les portes d'entrée de notre ville ? Quel plan de circulation ? Faut-il de nouvelles infrastructures, lesquelles ? Quelle politique alternative ? Un début de réponse est donné ce soir, avec un programme qui se poursuit, fait par Yannick Hellio sur la voirie, que nous poursuivons en 2018. Il y a des panneaux, vous l'avez précisé tout à l'heure, afin de mieux guider vers les parkings et puis, bien sûr, nous l'attendions depuis si longtemps, c'est ce vrai réseau de transport en commun dans les mois qui viennent et vous en savez quelque chose M. le Maire en tant que Vice-président au transport, et ce à l'initiative de Dinan Agglomération qui va voir le jour dans notre ville. Moi, je pense que cela ne suffira pas et que nous ne ferions pas l'économie d'une réflexion et d'une concertation en la matière avec l'ensemble des dinannais. Ce sujet prendra de l'ampleur dans les années à venir, parce qu'avec plus de touristes, il faudra que l'on conserve la qualité de vie et que l'on gère l'ensemble de ces flux, alors anticipons ce sujet le plus tôt possible et je pense que des lignes budgétaires devront être ouvertes sur ce sujet.

Afin d'expliquer notre vote, moi, mes chers collègues, je voudrais vous dire ce quelques mots. Nous vivons un mandat exceptionnel et cela à plus d'un titre. Alors que nous entamons notre cinquième année de notre mandat, je crois que nous étions loin d'imaginer en 2014, les nombreux soubresauts que nous allons connaître. Quelques mois après notre élection, je vous rappelle que le 11 janvier 2015, nous étions plus de 15 000 à défiler dans le silence dans les rues de Dinan et cela afin de nous révolter contre l'obscurantisme contre des attentats et nous ne savions pas encore qu'il n'était que le début d'une longue série. Combien de fois pendant ce mandat, M. le Maire, avez-vous fait mettre en berne les drapeaux de notre ville de Dinan ? Ce fut encore le cas il y a peu de temps et vous avez rendu hommage en début de ce mandat pour les victimes de l'Aune et aussi j'y rajouterai l'assassinat de Mireille Knoll. Ce mandat c'est aussi des situations préoccupantes avec entre autre l'élection d'un Donald Trump aussi imprévisible. Au niveau national, une situation économique et sociale tendue, une situation politique jamais vue avec une implosion des partis politiques traditionnels et une extrême droite avec un score jamais atteint de 34% au second tour d'une élection présidentielle.

Au niveau local, la naissance de Dinan Agglomération a été un évènement majeur au niveau de notre territoire. Bien entendu la fusion de nos deux communes, tant de fois annoncée et qui a vu enfin le jour le 1^{er} janvier est un moment fondateur de notre ville. Pour moi, c'est un nouveau mandat qui commence avec ce budget ce soir.

Il y a un an, avec Christine Laisné, face à ce constat, nous nous sommes forgés la conviction de prendre nos responsabilités, d'opter pour une posture constructive et de main tendue. C'est pourquoi nous avons sans arrière-pensée politique, travaillé à vos côtés aux travaux de fusion que je vous rappelle, nous avons voté. C'est dans le même esprit que nous allons voter pour vous M. le Maire et pour votre exécutif le 9 janvier dernier pensant qu'il fallait donner le plus de force possible à votre élection, afin de donner un signe fort d'unité aux autres communes qui s'interrogent encore sur le Grand Dinan. C'est dans le même esprit que nous voterons ce budget ce soir, d'abord parce que les fondamentaux sont bons, je l'ai dit au début de mes propos, mais surtout ce budget porte 40 millions, tout comme Dinan Agglomération qui vient aussi de voter un budget de 158 millions d'euros. Il doit y avoir une convergence entre la ville centre et l'agglomération. Je l'ai dit le mois dernier au moment du débat d'orientations budgétaires, nos deux dernières années doivent être utiles pour notre territoire, ce budget va dans le bon sens, nous le soutenons pour le bien des dinannais.

Enfin, à titre personnel, je voudrais tenir ces quelques propos. Ce n'est pas sans émotion que je vais voter ce budget pour ceux et celles qui me connaissent, je sais quel était mon rôle dans la première partie de ce mandat, certains d'entre vous me le rappellent parfois gentiment, d'autres un peu moins, mais j'assume. Je voudrais dire ce soir, aux dinannais, à vous M. le Maire, Didier Lechien et à vous mes chers collègues, que voter ce budget, ce n'est pas renier, voter ce budget, ce n'est pas renoncer. Par contre, voter ce budget, c'est encourager votre action M. le Maire, voter ce budget, c'est donner un signe d'unité de ce conseil municipal, voter ce budget, c'est être responsable à un moment où notre territoire et notre ville de Dinan en a besoin. Je vous remercie.

Michel Forget

M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas après ce discours de politique générale et autre... Je voudrais rassurer Bruno Bertier sur les remarques tout à fait pertinentes de Christine Laisné, bien évidemment nous savons que votre groupe soutient l'action du Maire, il n'y a pas de soucis là-dessous, je voulais vous rassurer et d'ailleurs le discours qu'il vient de faire le confirme.

Moi, je suis un peu mal à l'aise toujours sur ces histoires de budget ou alors c'est mon fonctionnement qui doit être un peu déphasé, parce que quand il y a un débat d'orientations budgétaires, je me dis que c'est l'occasion de faire des déclarations de donner du sens à l'action, de voir quelles priorités : sociales, sur la démocratie participative, sur la jeunesse, la conception que l'on peut avoir, c'est donc l'occasion de se battre pour cela. On avait déjà dit cela l'autre jour et on nous a dit : « vous verrez quand il y aura la présentation du budget, vous aurez les réponses à vos questions ». En fait, on a une partie de réponse et les observations de Christine Laisné vont dans le sens-là, on ne saisit pas, on a du mal et c'est vrai que c'est un exercice, vous l'avez dit M. le Maire et là, ce n'est pas du tout une critique vis-à-vis de vous et de votre équipe, ni d'Olivier Bobigeat qui a présenté, ni les services bien évidemment, c'est toujours et vous l'avez dit quelque chose de très compliqué. Mais l'intérêt quand même, il faut intéresser les élus et au-delà de cette assemblée, nos concitoyens et concitoyennes sur ces questions qui sont difficiles. Ce soir, je m'excuse, mais on a une liste comme ça de travaux, mais on ne saisit pas totalement le sens, premier point.

Le deuxième point, vous l'avez dit d'ailleurs, vous nous coupez l'herbe sous le pied, en déclarant d'emblée avant la présentation du budget que l'on fera un exposé sur la politique sociale de la ville. C'est quand même curieux, c'est bien, mais je pense qu'il aurait été préférable d'avoir cette présentation avant les budgets. Vous nous demandez de voter un budget sur une politique sociale qui n'est pas exposée, surtout qu'elle concerne des masses importantes et justifiées, plus de 500 000 €, vous l'avez dit sur le CCAS, plus des éléments de budget dans différents domaines qui concourent à la politique sociale.

Sur les associations et là, je veux bien entendre que j'ai loupé un mail, un métro, un bus, j'en sais rien, je n'ai pas pu avoir la liste des subventions aux associations, je n'ai pas eu ce document-là moi.

Didier LECHIEN (Maire)

Il était téléchargeable dans le lien transmis et il a été transmis à tous les membres de la commission des finances.

Michel Forget

Dans les liens, à vérifier, je ne pense pas l'avoir trouvé, mais je vérifierai et je m'excuse s'il était dans le lien. Là aussi, c'est pareil, la subvention aux associations, je suis dans une commission voirie, où il n'y a pas beaucoup de subventions qui ont été discutées mais quand même, j'aurais bien aimé, non pas que l'on passe du temps, mais sur la philosophie de l'aide aux associations et surtout aussi sur le respect des règles que l'on se donne. Je n'ai pas l'impression et je le dis ici, que dans certaines commissions, il y ait des associations qui vont recevoir une subvention, il me semble, sans avoir déposé en temps et en heure le dossier exigé pour toute demande de subventions avec un bilan financier. Je ne peux parler que pour ce que je connais, je le dis, je l'ai dit, il me semble qu'on l'a confirmé, il me semble que ça n'a pas été le cas dans toutes les commissions. Je dis ça, parce que l'intérêt de poser des règles, je suis pour ces règles-là, l'intérêt c'est qu'on les fasse respecter, sinon on ne va pas progresser. J'aurais bien aimé, pas ce soir, mais que l'on ait un bilan, le nombre de dossiers déposés en temps et en heure, le nombre de dossiers complets. Je rajoute une proposition, ce serait bien que quand une association dépose, je dis cela pour les associations, je fais partie d'associations, on ait un récépissé de dépôt de dossier, c'est un tout petit truc, mais je pense que ça permettrait de clarifier certaines choses. Voilà ce que je voulais dire sur ces questions-là et je pense que ce soit pour les associations et je m'associe à ce qu'a dit Didier Déru sur le flou, vraiment c'est très compliqué de se repérer au niveau de l'agglo et des communes. On sait que l'agglo, ça démarre, on sait que c'est très compliqué, je ne suis pas sûr que l'on soit très cohérent dans ce qui a été fait cette année et ce qui va être reconduit. Tout en disant et en reconnaissant la difficulté et la tâche, il faut aussi qu'on se le dise, mais je pense qu'il faut travailler dans ce sens-là.

Sur la question des budgets, j'ai regardé rapidement les charges à caractère général, normalement, on devrait retrouver l'intérêt d'une mutualisation des services, j'ai été étonné moi aussi du budget de télécommunication, il passe à 68 000€ à 96 200€ si on additionne les deux dépenses, c'est vrai que ça mériterait quelques observations. Si on comprend bien, tout ce qui est entretien et équipement ça augmente, évidemment puisqu'il y a beaucoup plus de locaux, etc. Les frais de réception par exemple, non seulement, on retrouve en frais de réception l'addition des deux budgets 2017 et en plus ils sont augmentés. Moi, je voudrais bien que l'on m'explique, pareil pour les fêtes et cérémonies, moi, je me disais naïvement que l'on mutualise, il y aura deux fois moins de fêtes, c'est très simpliste, je vous l'accorde, mais je suis quand même surpris, ce ne sont pas des grosses sommes, il n'y a pas de scandale en la matière, mais là-aussi, on additionne, voire on l'augmente un peu. Pour les frais d'affranchissement, c'est pareil, on passe de 40 000 € à 45 000 €, etc.

Personnellement, il y a sur des petits postes comme ça, je ne vois pas le bénéfice, mais je le reconnais, peanuts par rapport à ce que je vous nous avez annoncé en début de conseil, c'est vrai que là-aussi, vous nous avez coupé l'herbe sous le pied une deuxième fois, vraiment, on va sortir à genoux. Voilà sur quelques petites observations.

Bruno Bertier l'a évoqué et a terminé son intervention là-dessus, sur la mobilité, les transports et les touristes, il n'y a pas des touristes, la mobilité c'est au quotidien, c'est tout au long de l'année pour les gens qui y habitent.

Je voudrais aussi revenir, je crois qu'il y a 500 000 € de recettes de stationnement ? Ce qui n'est quand même pas rien, et j'ai vu aussi qu'il y avait plus loin, 300 000 € d'occupation de l'espace public, dont les forfaits dépassement qui sont nouveaux depuis cette année. Je souhaiterais savoir quelle est la part des forfaits dépassement par rapport à ces 300 000 €, parce que je pense que dans l'occupation du domaine public, il y a les terrasses etc. Pourquoi je dis ça ? C'est parce que là-aussi, par rapport à nos concitoyens et nos concitoyennes, je pense que cet argent, ce n'est pas de l'argent captif, il ne doit pas être fléché uniquement sur la question de la circulation, des déplacements etc, mais quand même, d'un point de vue pédagogique, je pense que si on ne veut pas apparaître comme uniquement punitif, sur la question du stationnement, voire des forfaits dépassement, je pense que c'est intéressant aussi d'illustrer, en mettant en face, un certain nombre d'investissements pour la mobilité et les déplacements, je pense bien évidemment aux piétons et aux vélos. Je me souviens qu'en 2017, il y avait 50 000 €, je crois que ça avait été fléché pour les déplacements en vélo, je crois qu'il y a dû avoir 25 000 € de pictogramme dissimilé comme ça à travers la ville, je n'ai pas vu-là, en termes

d'orientation, ni de traduction dans les budgets, je n'ai rien vu concernant ces aménagements, alors peut-être que c'est caché dans les budgets de voirie, mais ça me semble important vraiment, de faire apparaître l'effort que va faire la commune par rapport à ces modes de déplacement actif et alternatif qui, en complément du transport urbain, devraient participer au décongestionnement de la ville et qui devraient, bien évidemment, profiter aux touristes et aux personnes qui se déplacent au quotidien. Il me semble que ça devrait faire partie là-aussi, d'un axe fort en ce qui concerne le développement durable. Globalement et on le verra par la suite, le développement durable, pour Léhon, je l'avais dit lors de ce précédent conseil, Léhon avait une commission : « Léhon, cité durable », qui était d'ailleurs une commission extra-municipale, parce qu'il n'y avait pas que des élus, Dinan avait un comité de pilotage agenda 21, il faut bien le reconnaître que depuis janvier, il y a sans doute d'autres priorités, mais de ce point de vue-là, on n'a pas vu grand-chose. Je voudrais ici, alerter sur le retard que l'on est en train de prendre par rapport à toutes ces questions d'aménagement cyclable, le développement des modes actifs de déplacement. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Bien sûr, il y a des nouvelles, vous l'avez dit, il y a des ratios, il y a une capacité d'investissement qui est importante, vous l'avez dit, la question qui va tout de même se poser c'est de savoir, non pas la célèbre cagnotte que certains agitaient il y a quelques années, mais justement, cette bonne surprise de la dotation, comment ces 300 000 € qui n'étaient pas dans la présentation, sur quelles priorités ? Et là, effectivement, on est impatient d'attendre et peut-être du côté de ce qu'a évoqué Christine Laisné, un budget participatif pour que les citoyens s'intéressent au budget de la commune et soient acteurs, je pense que ce sont des axes qui seraient les bienvenus. Je vous remercie.

Stéphanie Méal

Bonsoir, je souhaiterais répondre à Michel Forget concernant les associations. Effectivement, on l'a évoqué en commission finances et j'ai pu aussi en échanger avec Michel Forget sur les critères d'attribution des subventions aux associations. Il est vrai que pour la commission services aux habitants, enfance et jeunesse, il y a de nombreux dossiers qui sont incomplets. Je pense qu'il serait bon que toutes les commissions aient le même critère d'attribution, les critères d'attribution doivent se faire en fonction des besoins de fonctionnement, des besoins par rapport à des projets et non pas par habitude, certains ont des demandes depuis des années. Je crois qu'il faut effectivement revoir ces critères d'attribution.

On peut se féliciter des nombreuses associations et l'engagement des citoyens qui est le leur, parce qu'il y a quand même plus de 400 000 € de subventions donnés aux associations.

Il y a un autre élément dont on avait parlé avec Michel Forget, je le rejoins là-dessus, c'est sur les premières demandes, je ne sais pas si ça avait été décidé en conseil municipal, mais par habitude étaient rejetées, alors que parfois, ça peut être un petit coup de pouce qui peut être donné à une association pour se lancer. J'aimerais aussi que l'on rediscute de tous ces critères, de bien les redéfinir. Il faut aussi savoir que certaines associations ont des aides autres, des prestations de service, de l'aide matérielle qui est fournie, tout ça est à redéfinir, à reposer, il y a un coût humain aussi, il y a les services, le personnel qui aide. Je rejoins en grande partie les remarques de Michel Forget.

Matthieu Jouneau

Moi, je voudrais aussi revenir sur ces questions de subventions. La commission sport et vie associative que j'anime, ceux qui en font partie pourront l'attester, les dossiers sont reçus en mairie, ils sont visés et tamponnés avec la date de rentrée au service des finances, on a bien une lecture très précise de la date de dépôt des dossiers. Ensuite, les dossiers sont étudiés, le service des finances en fait la synthèse. La commission sport et vie associative n'attribue aucune subvention, d'abord quand il n'y a pas de dossier, je tiens à le préciser, pour les dossiers qui sont incomplets, soit on demande qu'un complément d'information soit apporté, autrement la subvention n'est pas versée. Ça nous est arrivé également de diminuer le montant de la subvention demandée parce que le dossier n'était pas complet. Ce sont des choses qui sont très cadrées, on peut toujours mieux faire. Voilà ce que je voulais dire concernant les subventions, il y a du travail encore, il y a des clubs sportifs notamment, puisque la commission sport et vie associative gère particulièrement des budgets sportifs, il y a des clubs qui

mériteraient d'être mieux accompagnés dans leurs ambitions, on va s'y attacher, ce n'est pas simple de faire cela une année sur l'autre, on en est conscients et on travaille dans ce sens-là, avec bien entendu des principes d'équité entre les clubs, au regard des budgets et des effectifs.

Je voulais juste aussi répondre à M. Déru, moi aussi M. Déru, quand je vous entends dire 600 000 € de frais d'étude, c'est le prix d'un terrain synthétique, je ne devrais pas faire ce raccourci-là, parce qu'il n'est pas si simple à faire, malgré tout, ce n'est même pas un terrain synthétique, ça en est deux, parce que les aides que l'on peut avoir sur ce genre d'équipement, avec 600 000 €, on s'offre deux terrains synthétiques et on en aurait bien besoin.

Moi, ce que je voudrais dire ici, c'est qu'on a la chance à Dinan et maintenant dans cette commune nouvelle d'avoir un tissu associatif très dynamique, d'une volonté incroyable, je les côtoie toutes les semaines, parfois j'en suis même étonné et je me dis qu'il faut vraiment que l'on se donne les moyens, la ville à ces associations, à ces clubs de ces ambitions. Bien entendu, Stéphanie Méal l'a rappelé, ce sont des salles mises à disposition, du personnel, les événements que l'on accompagne toute l'année et ça c'est très important, je pense que pour la taille de la ville on accompagne un nombre d'événements qui est à la limite de ce qu'on est capable de faire à tout point de vue, en terme de matériel, en terme humain et même en terme financier. Maintenant, c'est vrai qu'il y a un vrai dossier à aborder à Dinan, et là, il faut que l'on se donne de l'ambition, pour avoir de l'ambition, ce sont les infrastructures sportives. L'agglomération ne pourra pas tout faire, on le sait, ils sont en train de recadrer certaines choses et c'était à mon avis une bonne chose de le faire, maintenant, ça va être à la ville de prendre le relai et de pouvoir accompagner les clubs sportifs dans ces infrastructures qui font tant défaut à nos clubs sportifs et à leur progression. Je vous remercie.

Didier Déru

Rassurez-vous M. le Maire, je ne vais pas faire de discours de politique générale, ni parler de recomposition, d'alliance, je vois que Michel Forget se rapproche de mes propos. Je vais revenir sur ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire le budget. J'ai deux questions, j'avais oublié de les poser tout à l'heure, par rapport à la nouvelle que vous venez de donner. Cela veut dire qu'on l'incorpore au budget ou on le mettra en décision modificative ?

Didier LECHIEN (Maire)

Il sera en décision modificative.

Didier DERU

D'accord, premier point. Sur le deuxième point, j'ai entendu parler tout à l'heure et j'en entends souvent parler, du versement transport de 0,38. On ne l'a toujours pas voté quand même et j'ai une interrogation, en tant que conseiller municipal de Dinan, je n'ai toujours pas eu communication du projet de transport alors que les communes voisines l'ont.

Didier LECHIEN (Maire)

Non.

Didier DERU

Si.

Didier LECHIEN (Maire)

Non.

Didier DERU

J'ai dû rêver, mais j'ai quand même eu un certain nombre de documents, on m'a demandé ce que j'en pensais.

Didier LECHIEN (Maire)

Ah c'est bien alors.

Didier DERU

Je vais faire la même remarque que Mme Missir, si je pouvais continuer, ça serait bien. Au dernier conseil municipal, ce point était à l'ordre du jour, vous devez, sauf erreur de ma part avoir un débat à l'agglomération sur le taux de versement transport, à quel moment on va pouvoir avoir une explication, une présentation de ce sujet qui est important ? Important à plusieurs titres : un, parce qu'on en a la compétence au niveau de l'agglo ; deux, parce que ce n'est pas simple de le mettre en place à Dinan ; trois, parce que c'est très coûteux.

En conclusion, je voudrais dire deux choses, M. Jouneau, s'il vous plait, vos dossiers sont bien, mais n'allongez pas vos commissions, on a déjà passé trois heures sur l'attribution des subventions aux associations, et, à M. Forget, sur tout ce qui est participatif. Moi, j'y suis favorable, sauf que M. Lechien pourra vraisemblablement affirmer ou confirmer, mais j'ai souvenir qu'au mandat précédent, il y avait eu des réunions décentralisées dans les quartiers sur les explications, aller au-devant de la population, pour parler budget et présenter le budget. On ne peut pas dire que ça a été couronné de succès en termes de participation.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Je voudrais d'abord apporter une réponse courte au sujet de l'Atelier du 5 Bis qui a été évoqué dans l'intervention de Christine Laisné. Lorsque j'ai eu ce projet en charge, c'était une question importante de savoir si on restait dans la situation actuelle et je sais que certains étaient attachés à un centre social indépendant du reste des services de la ville. Moi, aujourd'hui, je ne vais pas faire mon satisfecit personnel en disant que je me satisfais de la manière dont le dossier a été conduit. Je trouve qu'aujourd'hui, l'Atelier du 5 Bis est un bel outil, qui est à la disposition des habitants où ils peuvent avoir à la fois des informations, avoir accès aux ressources et aussi développer des projets et on peut aussi accueillir des initiatives des habitants. Moi, je trouve que c'est un beau projet qui a été conduit, c'est vrai qu'après, on peut rester attaché à la philosophie d'un centre social CAF avec un co-pilotage ville, moi aujourd'hui, je suis contente de cette orientation que nous avons choisi, d'un centre social municipalisé. Moi, je trouve que c'est un bel outil, parce que les services de la ville et le centre social travaillent ensemble et c'est vraiment un projet qui est regardé bien au-delà des frontières de Dinan et je pense que l'on a fait un beau choix avec des calculs et re-calculs en disant qu'aujourd'hui, on a moins de dotations de la part de la CAF qu'à l'époque où on était dans une situation différente, moi, je ne partage pas ce calcul. Je pense aussi que la Caisse d'Allocations familiales a comme les collectivités, ses propres contraintes budgétaires et je pense que nous avons bien fait, au moment où nous l'avons fait de saisir le train pour offrir ce bel outil aux habitants.

Après, très rapidement, parce que l'heure tourne et ce n'est pas le moment de développer cette affaire-là complètement et en totalité, je pense que l'on aura largement le temps sur d'autres séances du conseil municipal de développer cela, mais il y a une réelle ambition du Maire, une véritable volonté politique de par ma délégation sur les questions du développement durable, des déplacements doux et de la démocratie participative. Il y a pour ma part une réelle ambition sur le développement des deux roues et des deux pieds, sur ce que tu as appelé Michel : « les modes de circulation actifs ». Il y a des choses qui ont été mises en place, certainement peut-être que ce n'est pas satisfaisant, il y a déjà la réouverture des chemins piétons qui a été faite, l'installation d'un certain nombre de pictogrammes et ces pictogrammes sont déjà aussi un rappel pour les automobilistes sur la chaussée que l'on est sur un espace partagé. Après, il va falloir étudier « les trous dans la raquette », regarder les différents circuits qui peuvent être imaginés, les zones 30, etc, mais bien aussi se dire que, peut-être, on pourra aller plus vite sur les déplacements doux, si on n'était pas dans une ville avec autant de contraintes. C'est vrai que c'est une très belle ville, mais on a aussi des rues étroites et ça nécessite de réfléchir aux aménagements que l'on souhaite faire. Il y a une réelle ambition deux roues, deux pieds, après sur la méthode concernant le développement durable, des choses ont été faites, j'ai mis l'accent et la priorité à rencontrer les habitants qui participent à « Léhon, cité durable », pour pouvoir faire le bilan avec eux

des actions qu'ils ont menées sur la première partie du mandat et puis aussi pour leur présenter, pour faciliter la mise en place de notre commission développement durable, leur présenter les actions de l'agenda 21. Cela fait trois ou quatre mois que l'on est installé, il semble rien y avoir de fait, mais il y a plein de petites pierres, de petites choses qui ont été posées, pour moi, les choses avancent et je suis confiante sur ces questions-là, tout comme aussi sur la question de la démocratie participative, sauf que ça ne s'improvise pas, il faut aussi prendre le temps de réfléchir, quelle direction on veut prendre, et il est vrai que ces réunions d'information ne fonctionnaient pas très bien, j'en fait tout à fait le constat au même titre que certains d'entre vous ce soir. Je pense qu'il faut tout simplement réinventer le format de réunion et réinventer la participation des habitants. Cela nécessite quelques mois, quelques semaines, je trouve déjà que ce conseil municipal parle beaucoup de finances et parle beaucoup aussi d'environnement, parce qu'il y aura un certain nombre d'autres affaires après qui parleront de développement durable.

Joëlle LE GUIFFANT

Moi, je voudrais remercier Stéphanie du fait qu'elle se soucie de la politique culturelle de la ville, que cela l'intéresse. Il se trouve qu'il y avait des manifestations organisées sur Dinan, des manifestations organisées sur Léhon, on a pris la totalité, on va en inventer d'autres, bien sûr.

Maintenant, il faut quand même savoir que je suis en embuscade et que peut-être dans quelques années, si nous sommes encore-là, vous trouverez que la culture dépense beaucoup, parce qu'il faut savoir quand même qu'il y a un projet de réserves pour les collections du Musée, qui vont coûter certainement un certain prix. Il y a ensuite, un projet de Musée qu'il faudra construire ou aménager dans un lieu de la ville et qui va également, probablement, coûter un certain prix, puis il y a l'aménagement de l'Hostellerie des Moines.

Donc, ne vous inquiétez pas, pour l'instant je suis en embuscade, mais d'ici deux ans, je pense que nous aurons l'occasion de reparler de la politique culturelle de la ville et de ses investissements.

Olivier BOBIGEAT

Rapidement M. le Maire, merci. Sur la télécommunication, il s'agit essentiellement d'un problème de report de factures, des facturations qui n'ont pas eu lieu en fin d'année et qui se sont décalées et d'un redimensionnement des standards dus à un redimensionnement des abonnements informatiques, internet.

Bruno BERTIER

Je voudrais répondre à Didier Déru, parce que ça fait plusieurs conseils municipaux... Donc à un moment donné, il faut répondre.

Je n'ai pas fait de discours de politique générale M. Déru, j'ai devant vous mes chers collègues, essayé d'être honnête, d'être responsable et d'être utile à notre territoire. Je vous inviterais M. Déru, à un peu plus d'humilité dans le futur et à être un peu moins condescendant dans vos prises de parole avec certains d'entre nous. J'ai fait ce travail, je peux vous assurer que cela fait du bien, vous, comme moi, nous avons perdu les élections en 2014, et je vous assure qu'un peu plus d'humilité jusqu'à la fin du mandat en tout cas, cela vous serait utile. Merci.

Didier DERU

M. le Maire, excusez-moi, vous avez la police de cette assemblée, ce sont des propos qui n'ont pas lieu d'être. Donc, je ne répondrai pas.

Didier LECHIEN (Maire)

M. Hellio, peut-être une réponse sur les illuminations ? Eclairiez-nous.

Yannick HELLIO

Je vais donner les informations à M. Déru concernant les illuminations de Noël, la ville est propriétaire de son matériel, c'est soit du matériel neuf ou d'occasion, qui est adapté d'année en année, pour

pouvoir changer de rue, pour donner une autre animation dans la ville. L'année dernière, le gros achat a été les lampes que vous avez pu voir sur les arbres de la place Duguesclin. Cette année, les 40 000 € auront la même destination d'achat de matériels neufs ou d'occasion, mais nous sommes bien propriétaire.

Didier LECHIEN (Maire)

En 2018, il est prévu la poursuite de l'éclairage de l'Hôtel de Ville et la rue du Jerzual.

Didier DERU

On ne va pas passer la soirée là-dessus, mais on n'avait pas une rotation tous les trois ou quatre ans ?

Didier LECHIEN (Maire)

Si, on les revend, on les redonne, on les change.

On a fait le tour des interventions, je vais d'abord laisser la parole à René Degrenne, et je terminerai.

René DEGRENNE

Juste quelques points qui concernent la commune historique de Léhon, sur le périmètre de sécurité, Stéphanie Missir en a parlé. Il aurait été possible, en effet de rajouter une caméra sur Léhon, ça a été proposé, pour l'instant on n'en voit pas vraiment l'utilité, mis à part la possibilité d'en ajouter une auprès de la queue de notre chat, parce qu'on l'a perdu et j'aurais bien aimé avoir une caméra à l'époque. Vous savez, le problème que l'on a eu avec le chat offert par nos amis Allemand, ne voyez pas ailleurs, ce qu'il ne faut pas voir.

Sur la politique sportive, oui, c'est un réel problème, vous savez tous qu'il y a une politique à Dinan Agglomération qui tend à faire revenir quelques subventions au niveau des communes, certaines communes sont très impactées par cette politique, que j'approuve, puisque je suis Vice-président en charge des sports à Dinan Agglomération, mais de la même façon et là, ce sera encore plus impactant, il y aura certainement un retour de certains équipements sportifs au niveau des municipalités et là, ça peut être encore plus impactant pour nous et pour nos futurs investissements.

C'est vrai, on connaît tous les besoins sur le territoire, nos amis rugbymans sont dans l'attente d'un nouveau terrain, les footballeurs aimeraient bien avoir un terrain synthétique en plus. Je n'oublie pas les clubs comme l'escalade et le tir à l'arc qui ont des demandes assez récurrentes et les pétanqueurs qui ont été très contrariés ce week-end par une compétition de VTT.

Sur le CCAS, effectivement on a pensé que si l'on passait sur un plus grand périmètre, le budget serait plus important. On travaille de façon complètement différente, à Léhon on avait un budget de l'ordre de 8 000 €, on est loin bien sûr des 520 000 €, je pense que cette année va être une année qui va permettre de réajuster un peu les différentes politiques que nous n'avions pas et que nous n'étions pas en mesure de tenir à l'époque.

Ce soir, c'est le premier budget de la commune nouvelle et c'est vrai que quand nous avons évoqué l'arène politique dans laquelle nous allons tomber, à travers cette commune nouvelle, on évoquait très souvent le budget, on s'était dit que l'on va retomber sur tout ce que l'on entend dans n'importe quelle collectivité, à partir du moment où il y a une opposition, qu'elle soit de droite, de gauche ou autre et à savoir retrouver des termes, on ne retrouve pas les marqueurs de votre politique, on ne retrouve pas d'ambition dans votre programme, dans votre budget et plein d'autres choses.

Moi, je crois ce budget courageux, il a d'abord été très difficile à fabriquer, je crois que si vous cherchez bien, vous allez voir assez vite quels sont les marqueurs de cette politique, pour le social, on n'aura l'occasion de le dire encore plus précisément, je crois que l'on peut être fiers.

Sur les questions qui peuvent me concerner, c'était principalement cela, la subvention au CCAS et le périmètre de sécurité.

Il était important de respecter à travers ce premier budget, le travail qui avait été fait dans les différents types de groupes de travail pour la commune nouvelle, on en retrouve un bon nombre, il nous reste encore une année. C'est vrai que ces deux années seront très importantes et on saura mener à bien tout ce que l'on a promis. Merci.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci René. D'abord, je voudrais saluer les adjoints de la commune nouvelle qui se sont particulièrement investis dans la préparation de ce budget.

Quelques points, prenez bien conscience que le budget n'est pas le compte administratif, c'est-à-dire que le budget est un prévisionnel. Il s'agit en effet de lancer des perspectives, de préparer l'année budgétaire, mais c'est surtout au compte administratif qu'il conviendrait de poser les questions un petit peu pointues que les uns et les autres avez posées et on en profitera pour vous donner toutes les explications. Le budget est avant tout un document politique, ce n'est pas un document comptable. Lorsque vous constatez des augmentations, ce sont des augmentations par rapport au budget des années précédentes. Ce qu'il serait intéressant, c'est de voir par rapport au réalisé, parce que là, en effet, vous auriez une réelle appréciation. Il est très difficile de comparer un budget primitif à l'autre, d'autant plus que nous étions dans deux réalités institutionnelles complètement différentes. L'année dernière, nous avions deux communes séparées, aujourd'hui, nous avons une commune nouvelle, je tenais à faire cette précision importante, parce qu'en l'espèce, comparaison ne vaut pas raison.

Sur les différents points que vous avez évoqués les uns et les autres, sur l'ambition sociale du budget, je suis intervenu au début pour dire que nous aurons une présentation de la politique sociale de la ville, ce sera l'occasion pour nous d'échanger. Je veux saluer l'effort considérable que la ville fait en matière sociale, nous avons évoqué la subvention du CCAS, les subventions aux associations, l'action sociale du quotidien au travers de l'Atelier du 5 Bis et encore récemment, comme vous le savez, nous allons prendre une location de l'ordre de 40 000 € pour pouvoir héberger trois associations caritatives qui sont actuellement hébergées Promenade de la Fontaine des Eaux. C'est une illustration de l'effort social que la ville fait au quotidien et nous aurons l'occasion d'échanger sur cette vision sociale.

Un budget participatif, pourquoi pas, je suis assez ouvert à ce que nous ayons un jour un budget participatif, mais de grâce, laissez-nous le temps de mettre en place la commune nouvelle, c'est le premier budget de la commune nouvelle, donc il faut prendre le temps pour que les choses se posent, que la commune nouvelle entre dans sa phase véritablement et prenne sa vitesse de croisière, pour que nous puissions mettre en place des actions aussi ambitieuses qu'un budget participatif. Je pense qu'il faut que les uns et les autres, que vous mesuriez le travail considérable qu'a demandé l'élaboration de ce budget.

Enfin sur ce qu'a dit Stéphanie Missir, je suis désolé de vous avoir interrompu, mais il y a des choses qui m'exaspèrent. Lorsque vous parlez des ratios qui sont des ratios d'autosatisfaction, non, je suis désolé, les ratios ce sont des documents qui sont élaborés par le Ministère de l'économie et des finances, qui permettent de comparer la situation financière d'une ville par rapport à la moyenne des communes de la strate. Ce n'est pas moi qui les ai inventés, ce n'est pas moi qui ai calculé ou écrit les chiffres de nos ratios. Nos ratios sont bons, c'est une réalité, c'est un fait, ce n'est pas de l'autosatisfaction ! Je ne vais pas, surtout pas vous parler des ratios parce qu'ils ne sont pas bons.

Puis, je voudrais me porter en faux, pour certaines observations que vous avez faites. Lorsque vous dites par exemple, que nous ne consacrons que 52 000 € sur le quartier prioritaire ou qu'il y aurait des effets sur l'action sociale ou sur l'action culturelle, ce n'est pas vrai. Le quartier prioritaire, ce sont 52 000 €, c'est en fonctionnement, ça ne prend pas en compte l'investissement. La ville de Dinan, sur le quartier de la Fontaine des Eaux investit près de 200 000 € par an, depuis trois ans et sans préjuger des investissements que réalise aussi Dinan Habitat.

Enfin, j'ai évoqué l'action sociale, mais on pourrait aussi évoquer l'action culturelle, mais je n'y reviendrai pas. Je vous invite d'ailleurs à mesurer un chiffre, pour vous montrer combien l'investissement de la ville est important, dans les ratios justement que vous évoquiez tout à l'heure, le ratio dépenses d'équipement brutes par rapport à la population, nous sommes à 720, alors que la moyenne nationale est à 248. Cela signifie quoi ? Et bien cela veut dire qu'au cours de cette année, la ville va beaucoup investir, va beaucoup s'équiper au service de la population. C'est cela que veut dire ce ratio. De grâce, je comprends que ce soit compliqué, que ce soit un document difficile à appréhender, mais faisons attention à ce que nous disons. Moi, je ne peux pas laisser entendre que c'est de l'autosatisfaction et je ne peux pas laisser dire que nous n'investissons pas suffisamment, je

crois que ça a été dit, 8 millions en investissement nouveau et 10 millions en investissement total, pour une ville qui a un budget de 40 millions et pour une ville de 15 000 habitants et pour une commune nouvelle, c'est un budget tout à fait considérable !

Je ne reviendrai pas sur les frais en télécommunication, etc. On apportera bien évidemment les réponses, un point néanmoins sur les études. Là aussi, faisons attention à ne pas tout confondre et à ne pas tout mélanger. Les études de quoi s'agit-il ? Il s'agit simplement des frais au titre de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre et des diagnostics, ce qui représente sur 10 millions d'investissement, 600 000 €, soit 6%, c'est extrêmement raisonnable, c'est-à-dire que ce sont tout simplement les frais que nous payons aux architectes qui suivent nos travaux. Je suis désolé, mais lorsque vous engagez des travaux sur l'Hostellerie des Moines, sur le parvis de la gare, sur la voirie, sur des bâtiments, bien évidemment que vous prenez des architectes. Parce que vous êtes tenus de le faire, y compris pour des raisons de sécurité et donc, c'est cela qui apparaît dans les études, ce ne sont pas des études qui sont lancées comme ça pour réfléchir à : « qu'elle est l'orientation que doit prendre telle ou telle politique », ce n'est pas cela du tout, ce sont des frais de maîtrise d'œuvre.

Sur le transport, en effet, il y aura une présentation devant le conseil municipal de Dinan. Mais moi, je respecte les procédures, je vous rappelle que la compétence transport est une compétence communautaire et que c'est une compétence obligatoire pour une communauté d'agglomération. Tant que le conseil d'agglomération ne se sera pas prononcé sur la mise en œuvre de ce réseau de transport et notamment sur le réseau de bus qui a été travaillé et discuté par la commission transport, et bien, je ne peux pas le présenter en conseil municipal, parce qu'on ne va pas inverser les choses. Je sais que vous êtes très attaché M. Déru, par exemple dans le conseil communautaire à ce que la commission finances, et c'est normal, soit informée au préalable et que vous êtes attaché au respect de ces procédures. Et bien moi, c'est la même chose, dans la mesure que ce soit une compétence obligatoire de la communauté d'agglomération, que la communauté d'agglomération d'abord valide le principe, valide le réseau, valide le mode de gestion, valide éventuellement le taux du versement transport avant de le présenter au conseil municipal et éventuellement de l'amender, puisque l'objectif, je vous le rappelle, c'est de mettre en œuvre le réseau de Dinanbus à la fin de l'année 2018. Nous avons le temps entre la délibération qui sera prise par le conseil communautaire et la mise en œuvre effective de l'amender. Une précision importante, les communes concernées par le déploiement du réseau de bus seront appelées à participer au fonctionnement de ce réseau, qui sera, si cela devait se faire, une première au niveau national.

Sur les associations, beaucoup de choses ont été dites, sur le stationnement, là-aussi, « coupons la tête à quelques canards », la mise en place du forfait post-stationnement, ne se traduit pas par une augmentation du nombre des amendes, bien au contraire, puisqu'il y a une baisse de 54% du nombre d'amendes par rapport à l'année dernière. Autre chiffre que je sou mets à votre méditation, au premier trimestre 2018, les recettes de nos parkings à barrière ont augmenté de 11% et les recettes de nos horodateurs ont augmenté de 11,7%, ce qui illustre aussi la hausse de la fréquentation de notre ville et qui rejoint un certain nombre de préoccupations qui ont été évoquées par les uns et par les autres. Je pense que cette précision était importante à dire et je rejoins Anne-Sophie Guillemot sur l'ambition qui est la nôtre, de développer les modes doux, notamment les circulations piétonnes et les circulations vélos et notamment d'améliorer les liaisons en mode doux entre nos deux communes historique de Dinan et de Léhon, il y a un vrai travail à faire. Je suis tout à fait d'accord avec l'analyse qu'ont fait quelques-uns, nous sommes en retard sur ce sujet, je le dis clairement. Enfin en retard, encore à relativiser, je vous rappelle tous les efforts qui ont été faits, notamment pour y ouvrir tous les chemins piétonniers de la ville, tous les chemins piétonniers à l'exception d'un. Nous avons un problème avec celui qui descend des Combournaises au Jerzual, là, nous avons un problème avec l'un des propriétaires riverains, autrement tous les autres chemins piétons de la ville ont été aménagés et rouverts et cela, c'est à Yannick Hellio notamment qu'on le doit, il faut le dire, ce qui permet aussi aux piétons de les emprunter. Nous avons des améliorations à apporter pour ce qui est des déplacements vélos, avec les difficultés que l'on connaît sur la ville, vous connaissez tous la configuration de la ville de Dinan, ce n'est pas simple de faire passer des vélos dans des rues qui ne sont pas forcément très larges.

On a été interrogé aussi sur les fêtes et cérémonies, sur les frais de réception, là-encore, ils augmentent de 3%, budget à budget, c'est-à-dire que ce qu'il faudra surtout comparer, c'est le compte administratif. C'est là, que l'on aura une indication assez précise de la réalité, donc là, relativisons les choses, 3% seulement d'augmentation.

Enfin, sur les illuminations, beaucoup de choses là-aussi ont été dites, j'ai entendu aussi qu'il aurait fallu d'avantage de concertation, de présentation, cela rejoint ce que je vous disais tout à l'heure sur la difficulté qui fut la nôtre, d'élaborer ce budget et le temps qui nous a été compté entre le débat d'orientations budgétaires et le budget primitif.

Voilà les remarques que je voulais faire en vous disant qu'en effet ce budget que nous avons vécu et je rejoins ce qu'a dit Bruno Bertier, je salue son intervention pour la qualité qui fût la sienne et l'émotion qui a transpiré de cette intervention. En effet, nous vivons un mandat tout à fait particulier, le nombre d'attentats, la création de Dinan Agglomération, la création de la commune nouvelle, les interrogations sur les différentes politiques publiques, la suppression de la taxe d'habitation par exemple. Tout cela nécessite bien évidemment beaucoup d'interrogations pour les élus locaux que nous sommes. Je crois que deux de nos prédécesseurs auront vécu un mandat aussi bousculé, chamboulé, source d'interrogation, voire parfois d'inquiétude que le nôtre. Je crois que ce que nous sommes en train de vivre aujourd'hui est un véritable changement, il faut que nous gardions le cap et le cap c'est le dynamisme et le rayonnement de notre ville. Nous avons la chance de vivre dans une ville tout à fait exceptionnelle, qui a une politique culturelle ambitieuse, facile de dire qu'il ne se fait rien en matière culturelle, c'est faux tout le monde le sait bien. Nous avons par exemple, une bibliothèque la plus importante de Bretagne, nous avons au niveau des subventions aux associations culturelles, nous sommes une des villes de Bretagne qui donne le plus de subventions au monde culturel. A la différence de ce qui se passe dans d'autres villes, nos subventions n'ont pas diminué, elles ont même augmenté ! Nous avons trois festivals au cœur de l'été, nous avons un certain nombre de manifestations qui égrainent l'ensemble de notre vie municipale tout au long de l'année en lien avec l'agglomération. Arrêtons de dire des choses comme cela, d'asséner des vérités qui n'en sont pas.

Voilà ce que je voulais vous dire, vous partager l'ambition qui est la mienne pour la réussite de cette commune nouvelle. Saluer l'investissement des uns et des autres, toi René et l'ensemble des adjoints, pour que cette commune vive au jour le jour et qu'elle se développe. Il y a des imperfections, j'en conviens, il y a des interrogations, elles sont légitimes, nous nous efforcerons d'y répondre.

Je vous propose que nous passions maintenant au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cinq. Je vous remercie.

Affaire n°4

Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

La procédure des autorisations de programme et les crédits de paiement (AP/CP) est un dispositif financier et comptable qui permet de s'engager juridiquement sur le montant global d'un programme pluriannuel, tout en n'inscrivant en crédit de paiement que les montants nécessaires au paiement des dépenses réalisées chaque année. Ceci évite de faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense d'investissement pluriannuelle, en se limitant aux seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Il faut préciser qu'une opération ne peut pas être engagée juridiquement et comptablement en l'absence de crédits suffisants inscrits au budget ou d'autorisation de programme-crédit de paiement.

Chaque année, le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir ou réviser les autorisations de programme en cours, ou d'annuler celles qui sont devenues inutiles. Toutes les décisions prises par le Conseil Municipal sont intégrées au budget.

A noter que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Révision des AP/CP :

LIBELLE AP/CP	OPERATION	MONTANT AP	CP 2018
AP/CP N° 1 REMPARTS	opération 52	2 043 217 €	78 651 €
AP/CP N°2 QUARTIER GARE	opération 71	5 216 184 €	600 000 €
AP/CP N°3 : CHATEAU	opération 53	1 347 300 €	1 150 000 €

Ouverture de nouvelles AP/CP :

LIBELLE AP/CP	OPERATION	MONTANT AP	CP 2018
AP/CP N°4 : HOSTELLERIE DES MOINES	opération 22	1 465 000 €	165 000 €
AP/CP N°5 : CLOS GASTEL	opération 23	700 000 €	500 000 €
AP/CP N°6 : AMENAGEMENT PLACE ST SAUVEUR	opération 72	762 000 €	62 000 €

La Commission Finances et Développement, réunie le 27 mars 2018, a donné un avis favorable.

Suite à l'avis favorable du conseil communal en date du 9 avril 2018,

*

* *

Il vous est proposé d'approuver les ouvertures et les révisions des autorisations de programme et les crédits de paiement suivants pour l'année 2018 :

LIBELLE AP/CP	OPERATION	MONTANT AP	CP 2018
AP/CP N° 1 : REMPARTS	opération 52	2 043 217 €	78 651 €
AP/CP N°2 : QUARTIER GARE	opération 71	5 216 184 €	600 000 €
AP/CP N°3 : CHATEAU	opération 53	1 347 300 €	1 150 000 €
AP/CP N°4 : HOSTELLERIE DES MOINES	opération 22	1 465 000 €	165 000 €
AP/CP N°5 : CLOS GASTEL	opération 23	700 000 €	500 000 €

**AP/CP N°6 : AMENAGEMENT PLACE ST
SAUVEUR**

opération 72

762 000 €

62 000 €

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BRAULT, M. SEGARD, M. FORGET) ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq. Je vous remercie.

Affaire n°5

Acquisition de trois parcelles situées sur la commune de Taden (Pré de Baudouin) – Parcelles cadastrées section D n°815, D n°1478, D n°1480

Rapporteur : M. TOUMINET

Par délibération du 29 septembre 2017, la ville a acquis auprès du département des parcelles situées à l'entrée du port au Pré de Baudouin (à la limite de Dinan et de Taden).

Aujourd'hui, les propriétaires des parcelles contiguës (M. Xavier Trayer, M. Jean-Claude Trayer et Mme Chantal Silins) proposent de les céder à la ville. Situé en zone N du plan local d'urbanisme de la commune de Taden, cet espace de 6 852 m² serait susceptible d'accroître le potentiel de stationnement du port. Il permettrait également de créer un cheminement piéton sécurisé du port jusqu'à l'Auberge de jeunesse.

Ce lieu conserverait son caractère naturel.

Il a été proposé aux propriétaires d'acquérir ces terrains à un prix de 0.40 euros/m² - soit un prix d'achat à 2 740,80 euros - prix qu'ils ont accepté.

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme en date du 22 janvier 2018 ;

Il vous est proposé :

- 1) d'acquérir ces trois parcelles situées sur la commune de Taden, cadastrées section D n°815 et D n°1478 et D n°1480 pour un prix de 2 740,80 euros (deux mille sept cent quarante et quatre-vingts cents) ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure l'acte de vente et tous les documents se rapportant à cette affaire, les frais correspondants étant à la charge de la ville.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Jacques Touminet présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Michel FORGET

Effectivement, M. Touminet l'a dit, ça va dans le bon sens, mais bien évidemment, je ne vais pas être complètement satisfait bien sûr. Je voudrais en profiter pour renouveler les observations qui ont déjà été faites. C'est-à-dire que là, on voit bien et c'est tout à fait vertueux, de gagner un peu en foncier pour pouvoir aménager un cheminement piétonnier sécurisé, si possible, ce serait bien aussi un cheminement cyclable sécurisé. On va se heurter quand même, je l'ai déjà dit et je le redis, c'est que cette route est à double sens de circulation et donc, je pense que ce qu'il faudrait viser, c'est d'une part aller au moins jusqu'à l'Auberge de Jeunesse, d'une manière sécurisée et pour les piétons et pour les vélos et ça serait bien de pouvoir aller au-delà de l'Auberge de Jeunesse, parce qu'il y a comme vous le savez, des sentiers piétonniers qui descendent de la Fontaine des Eaux. Donc, cela serait bien que tout ce secteur puisse à la fois circuler en voiture plutôt sur un sens unique, circuler de manière sécurisée avec un chemin piétonnier et puis pouvoir aussi, parce qu'il y a pas mal de gens à l'Auberge de Jeunesse et autres, à vélos et de manière sécurisée. Le sens unique aurait un intérêt quitte à mettre une zone 30, et de pouvoir prévoir un contre-sens cyclable, c'est-à-dire que les vélos pourraient utiliser ce sens unique, ils pourraient aller dans les deux sens pour faire la liaison et ce contre-sens cyclable aurait le mérite de rétrécir la chaussée qui ferait que les voitures devraient réduire leur vitesse. C'est important, parce que comme vous le savez, dès que l'on met une voie à sens unique, si on ne réduit pas la largeur de la chaussée, les automobilistes roulent encore plus vite parce qu'ils sont sûrs de ne pas rencontrer de voitures en face. Cela a été souvent dit, un certain nombre ici l'utilise, c'est une rocade en fait, il faut bien le dire.

La Maire de Taden il me semble, à Taden, ils ont réfléchi à ça, de ce que j'en sais, ils ne sont pas opposés à priori au passage à sens unique de cette rue des Quatre Moulins. Un giratoire pour les voitures devrait se faire entre le rond-point de Dombriand et Taden, etc.

Je soumets cela, parce que ce serait dommage de faire un bout et de se retrouver, puisque l'enjeu par rapport à tout ce qui est cheminement piétons, vélos, l'enjeu c'est la continuité des cheminements. Je ne vois pas l'intérêt hormis de desservir de manière sécurisée l'Auberge de Jeunesse, mais je pense que ce qu'il faut viser, ça a été dit tout à l'heure, il y a des sentiers piétonniers qui ont été rouverts et c'est très bien, je pense qu'il faut essayer de viser la continuité de ce réseau, de ce maillage. Voilà.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour cette remarque, je ne pense pas que l'on va ouvrir le débat sur ce sujet ce soir. Il faudra réunir le groupe de travail circulation et peut-être en discuter en échangeant à l'intérieur. Pourquoi pas, moi je ne suis pas opposé, de toute façon, ça doit se faire en lien avec la commune de Taden, puisque nous sommes sur la commune de Taden, les terrains que nous achetons sont sur le territoire de Taden, c'est dans le domaine privé de la ville et non dans le domaine public. René me fait remarquer et il a raison, il y a des besoins différents entre Taden et Dinan, puisque pour les dinannais, c'est une voie de contournement qui est très fréquentée, c'est-à-dire que certains habitants à proximité du quartier de la Fontaine des Eaux empruntent la rue des Quatre Moulins pour rejoindre la route de Rennes, plutôt que de traverser la ville. Donc, il faudra bien mesurer les conséquences d'un passage en sens unique, dans quel sens d'ailleurs, si nous devons aller dans ce sens, même si je reconnais que la voie n'est pas extrêmement large, même s'il faut y placer les vélos et les piétons, ça mérite un débat approfondi, mais on ne va pas le faire ce soir parce que sinon, on y passe la nuit.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°6

AFFAIRES IMMOBILIERES - Aérodrome - demande de cession d'une parcelle sur la commune de Trélivan cadastrée B 1133 (Lot 1)

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le 23 octobre 1974, la ville de DINAN a procédé à l'établissement d'un état descriptif de division des parcelles situées à TRELIVAN, cadastrées sous les numéros B 1130 et 1133 de la section B pour une surface totale de 1 ha 49 a 17 ca.

Il a été créé deux lots :

- Le lot 1 comprenant un bâtiment industriel existant.
- le lot 2 comprenant l'ensemble du sol à l'exception des bâtiments édifiés.

Concomitamment à cette division, **le lot 2** a fait l'objet d'un bail emphytéotique au profit de la société Aéronautique Internationale, alors que **le lot 1**, pour sa part, était vendu à la même société moyennant le prix de 80 000 francs. Ce lot 1 a, par la suite, été successivement cédé à la société Bretagne Air Service puis à la société Coopérative Aéronautique.

Le bail emphytéotique concernant le lot 2 a été résilié par acte administratif effectif au 1^{er} octobre 2009 mais le lot 1 est toujours propriété de la société susmentionnée.

Afin de permettre juridiquement la vente d'une partie des parcelles à la SCI Emeraude Aviation approuvée par une délibération du 27 septembre 2016, la ville doit acquérir la propriété du lot n°1 et procéder à la suppression de cette division.

La ville supportant seule le coût d'entretien des bâtiments, Maître DAVID - mandataire judiciaire représentant la société propriétaire du lot 1 (actuellement en liquidation judiciaire) - propose de solliciter du juge commissaire que ce lot 1 soit cédé à la ville pour mener à bien le projet de vente moyennant un prix de 10 000 € euros.

Il vous est proposé :

- 1) de solliciter auprès du juge commissaire la cession du lot n°1 (cadastrée B 1133) à la ville de Dinan pour une somme de 10 000 euros.

- 2) d'autoriser M. le Maire à conclure tous les documents se rapportant à cette affaire.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°7

ENVIRONNEMENT – « Démarche Zéro phyto »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Vu la Loi sur l'eau,

Vu la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires (dite loi Labbé),

Considérant l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement, la Ville de Dinan souhaite s'engager à ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire (herbicide, fongicide, insecticide, anti-mousse, etc.) sur l'intégralité de ses espaces verts et voiries (cimetière, serres et terrains de sports inclus), à partir du 1^{er} janvier 2018.

Dans le cadre de sa démarche Développement Durable, la Ville de Dinan met déjà en œuvre, depuis plusieurs années, une gestion différenciée et écologique des espaces verts pour l'entretien de sa voirie et ses espaces verts. De nombreuses techniques alternatives ont été mises en place : éco-pâturage, paillage des massifs, désherbage mécanique, etc.

La commune déléguée de Léhon n'utilise plus aucun produit phytosanitaire depuis le 1^{er} janvier 2016. L'objectif du dispositif zéro phyto est de valoriser les services techniques et les municipalités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Il s'agit également de sensibiliser l'ensemble des acteurs publics aux objectifs de la Loi Labbé, de promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques et de protéger les agents d'entretien confrontés aux risques sanitaires liés aux produits chimiques.

Il convient de faire le maximum pour protéger la ressource en eau du territoire en promouvant l'entretien écologique des espaces publics dont la Ville assure la gestion.

Il vous est proposé d'engager la Ville dans une démarche visant à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble de son territoire.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Didier DERU

Sur cette affaire, je pense qu'il y a un problème de pédagogie. Moi, je ne fais aucune différence entre des choses qui vont totalement dans le bon sens, tout ce qui est éco-pâturage, fauchage tardif, c'est bien compris par la population, ça commence à rentrer dans les mœurs. Ce qui est beaucoup plus difficile, ce sont effectivement les cimetières et les rues. Je ne veux pas dire qu'il faut aller au phyto, ce n'est pas ça, mais à un moment donné, il va falloir se poser la question de regarder comment, au niveau du personnel avec éventuellement des stagiaires, je ne sais pas, mais comment axer, avoir un cimetière où il n'y pas d'herbes folles, parce qu'on va avoir un sentiment au niveau des concitoyens de délaissement. On a un cimetière qui est totalement bien entretenu à Dinan, il ne faudrait pas que les gens se sentent mal à l'aise quand ils entrent dans le cimetière. Dans les rues, je pense qu'il y a un effort à faire au niveau de nos services techniques pour essayer de redéployer avec éventuellement

des jobs d'été, je n'en sais rien, mais essayer de mettre des gens là-dessus, comme disait le Maire Honoraire : « des serfouettes ».

Guy BADOUAL

A Léhon, on a fait une opération argent de poche, en mettant des jeunes qui sont venus de façon tout à fait intéressée. L'opération argent de poche concerne des jeunes entre 16 et 18 ans, on leur donne 50€ pour trois heures de travail, ils sont venus biner, « ils jouaient de la binette » comme on dit, au cimetière. L'opération peut très bien aussi être faite sur Dinan, sur la commune nouvelle sans aucun problème.

Michel FORGET

Cette affaire à l'occasion de saluer le travail du Sénateur Joël Labbé, un Sénateur écolo du Morbihan, qui s'est beaucoup mobilisé sur cette loi, d'une manière participative d'ailleurs, puisqu'il avait lancé toute une démarche au niveau de l'Europe. Il sait aussi beaucoup bagarrer et il a fait avancer l'interdiction des néonicotinoïdes qui sont très destructeurs des abeilles.

Cela va dans le bon sens bien évidemment, je voudrais juste quand même rappeler, parce que ça ne l'est pas, ce que dit la loi. C'est-à-dire que la loi dit que de toute façon, il est interdit aux collectivités au 1^{er} janvier 2020, toute utilisation de produits phyto. On sera dans les clous une année avant et c'est très bien. D'ailleurs, on parlait des particuliers et de l'habitant, à partir du 1^{er} janvier 2022, les particuliers ne pourront plus non plus utiliser et c'est heureux, parce que beaucoup de particuliers, dans certaines villes les utilisent. Je crois que dans certaines villes, la pollution de l'eau pouvait monter jusqu'à 25%, à cause de l'utilisation de pesticides des particuliers, et non pas des professionnels des collectivités. On approche de l'échéance, c'est heureux, tout en rappelant que cette loi et ça a été un choix de Joël Labbé et des gens qui ont travaillé avec lui, c'était de travailler pour les collectivités locales et les particuliers et de ne pas vouloir imposer quoi que ce soit, sinon ça n'avait aucune chance d'aboutir. Effectivement, parce que ce dont on parle là, pour les collectivités, en terme d'utilisation de pesticides, ça représente 10% des pesticides qui sont utilisés. C'est important, c'est vertueux, il faut le faire, mais je pense que la question de l'accompagnement de nos concitoyennes et concitoyens sur cette question, je pense qu'il y en a beaucoup qui les utilisent pour leur descente de garage, pour leur pelouse, pour traiter des arbres, des rosiers, je pense qu'il y a tout un accompagnement à faire, de manière que l'on puisse accepter, tolérer dans notre ville et dans l'espace urbain des herbes indésirables.

Je voudrais juste attirer l'attention sur une petite chose, c'est que souvent dans certains quartiers, la présence d'herbes indésirables comme ça, est mal vécue parce qu'il faut être attentif à cela, certains de nos concitoyens disent : « on paye des impôts, on a le droit au même service et je vois que dans le centre urbain, il y a des zones urbaines qui sont bien plus entretenues et plus régulièrement que nous ». Donc, je pense qu'il y a tout un travail d'accompagnement et de pédagogie à faire. Moi, je pense que ce serait intéressant, il y avait une expérience qui avait été lancée, sans doute trop partielle, c'était fleurir les pieds de mur, je ne sais plus comment ça s'appelait ? Dans le Jerzual, ils n'ont pas attendu et ça continue d'ailleurs, je pense que ce serait intéressant, on parlait de démocratie participative tout à l'heure, plutôt que de faire des réunions sur le budget, je pense que ce serait intéressant de faire des appels à projet pour des riverains d'une rue ou d'une place, dire : « voilà, en matière végétale, est-ce que vous avez un projet de jardin aromatique, d'un gazon fleuri, de petits arbustes ? De faire un appel à projets, d'y consacrer une part de budget, un petit budget, ça ne coûtera pas cher à mon avis, mais de manière que l'on aille aussi vers cela, que nos concitoyens se réapproprient l'espace public et d'une certaine façon l'entretienne aussi et tout le monde sera gagnant dans l'histoire.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Quelques éléments de réponse, effectivement, tu l'as bien souligné, c'était Joël Labbé qui est à l'origine de ce travail. En termes de participation, ça l'a été, au moment de l'élaboration de la loi, ça a été un travail de longue haleine, il a fallu poser les bases. Je pense que tu soulignes à juste titre un

travail exemplaire qui est fait, mais auprès de tes collègues du conseil municipal, tu ne leur laisses pas forcément le temps de mettre en place ce travail, parce que pour moi consulter et faire participer, ça ne s'improvise pas.

Après, tu as Michel, un peu anticipé sur un certain nombre d'éléments qui vont être donnés dans l'affaire suivante et en particulier sur Nature en VilleS, fleurissons notre ville, effectivement, on a fait le constat que ce n'était pas une opération qui avait forcément bien marché, parce qu'il fallait découper du bitume sous certaines dimensions, c'était compliqué. Les projets étaient parfois refusés à juste titre au niveau des services techniques, parce qu'il y avait d'autres contraintes sur les trottoirs, donc justement dans l'opération Nature en VilleS, dans les actions que nous allons mettre en place, on va retravailler cette question du fleurissement en pied de mur.

Après, en tant qu'enseignante, je crois beaucoup à la pédagogie, et je me dis que si notre collectivité part dans une démarche zéro phyto, c'est aussi de la pédagogie que nous ferons auprès, alors je n'aime pas le terme dans la loi, c'est le terme « amateur », il y a des amateurs qui font des très beaux jardins, mais effectivement, il va y avoir la même contrainte pour les particuliers et on sait parfois que l'utilisation de tout un tas d'engrais et autres produits se fait aussi beaucoup dans les jardins de particuliers. On montre souvent du doigt l'agriculture et les collectivités, mais ce ne sont pas les pires dans le domaine. Je crois aussi qu'en officialisant cette démarche, bien au-delà de notre collectivité, et bien c'est faire de la pédagogie auprès des habitants et c'est aussi sortir de cette culture du beau jardin avec ces compétitions de géraniums, etc. Un jardin, ça peut être aussi quelque chose de plus simple, où cohabite un certain nombre de petites herbes, et avec cela aussi de la biodiversité.

Il ne faut pas oublier, bien au-delà de la démarche que l'on entreprend, que ce sont aussi les ressources de notre planète que l'on met à mal avec ces démarches et donc, tout ce que l'on met dans nos jardins, nos parterres, tout cela se retrouve dans le sol et dans l'eau. Je pense que c'est bien au-delà de juste quelque chose que l'on voit, c'est vraiment une démarche durable.

Bruno BERTIER

J'entends, il ne faut pas faire culpabiliser nos concitoyens, les fautifs, ce sont ceux qui vendent ce type de produits et c'est là que l'on devrait intervenir, parce que si les consommateurs ne trouvent plus ce type de produit, ils ne l'utiliseront plus. Je pense que c'est surtout là qu'il faudrait agir et qu'il faudrait une vraie démarche écoresponsable. On culpabilise souvent, bientôt, ça va être sur le 80km/h, après ça va être sur d'autres choses, mais arrêtons en amont de commercialiser ce type de produit et très franchement les gens ne l'utiliseront plus parce qu'ils ne le trouveront plus.

Didier LECHIEN (Maire)

Il y a d'ailleurs des jardinerie qui sont labellisés zéro phyto, je suis Président de l'association qui instruit les dossiers Cœur Emeraude et il y a aujourd'hui des jardinerie qui sont labellisées zéro phyto, notamment des jardinerie qui ne vendent plus et n'utilisent plus de produits phytosanitaires et nous en avons quelques-unes sur le territoire.

Une précision que j'apporte, nos services, les services techniques que ce soit sur Dinan ou sur Léhon, sont à la manœuvre, je dirais, quasi au quotidien, sur ce dossier, notamment pendant la saison, puisqu'ils utilisent le rotofil, ce n'est pas toujours simple, puisque ça projette quelques pierres, donc il peut y avoir quelques bris de glace sur les véhicules, ça arrive tous les étés, nous utilisons le balayage et aussi « l'huile de coude ». Vous avez parlé du dispositif argent de poche, qui est utilisé sur Léhon, il a aussi été utilisé sur Dinan, notamment au cimetière mais aussi dans les rues parfois et nous mobilisons chaque année des emplois d'été qui ne font que cela. Ce n'est pas simple et surtout dans les rues les plus anciennes de la ville là où les pavés sont disjoints, parce que bien évidemment l'herbe pousse entre les pavés et pour l'extraire, il faut y aller presque à la main.

J'appelle aussi au civisme des dinannais, les habitants de notre commune qui peuvent aussi, devant chez eux, enlever les herbes, certains le font d'ailleurs. Bien évidemment, nous nous engageons, si vous en êtes d'accord dans une démarche zéro phyto.

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Donc c'est à l'unanimité que nous nous engageons dans ce dispositif.

Affaire n°8

OBJET : ENVIRONNEMENT – Convention évènement « Nature en VilleS »

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Dans le cadre de la volonté de la Commune Nouvelle de Dinan et de la Commune de Lanvallay de poursuivre la sensibilisation du public à la protection de l'environnement, les deux communes souhaitent organiser, pour la quatrième année consécutive, l'évènement *Nature en VilleS* qui se déroulera les 25, 26 et 27 mai 2018.

La Ville de Dinan est chargée de l'ensemble des procédures administratives, de la sélection des prestataires, du suivi de la production des supports et de la coordination de l'évènement. Elle avance les frais pour le compte des deux communes. Ils sont estimés, avant opération, à 2 800 € TTC pour l'édition 2018. Ces dépenses sont relatives à l'impression de documents de communication et à la mise en place de différentes actions : éco-pâturage, balade fleurie, graffs végétaux et intervention d'une troupe de théâtre d'improvisation.

En 2017, les dépenses étaient réparties ainsi : Dinan : 70%, Léhon : 15%, Lanvallay : 15%.

Pour l'édition 2018, une nouvelle clé de répartition est proposée, les frais sont répartis entre les deux communes de la façon suivante :

- Dinan : 80%
- Lanvallay : 20%

Exception faite aux actions d'éco-pâturage réalisées uniquement sur du foncier appartenant à la ville de Dinan et dont les coûts sont entièrement supportés par cette dernière.

Au vu des dépenses réelles réalisées, un titre de recettes sera émis par la ville de Dinan à l'encontre de la commune de Lanvallay afin de récupérer sa participation financière sur les bases indiquées ci-dessus.

Comme la convention précédente, devenue caduque du fait de la création de la commune nouvelle de Dinan, il est souhaité que cette convention soit pluriannuelle afin de reconduire l'évènement en 2019 et 2020.

Chaque année, les parties conviendront, par avenant, du contenu de l'opération et du montant des dépenses affectées à la réalisation des actions.

Il vous est proposé :

- 1) d'adopter ces dispositions ;
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Didier DERU

Juste une observation sur la convention financière, il y a une petite coquille. Il me semble que ce n'est pas Saint-Brieuc, mais Rennes.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui c'est vrai, merci.

Pas d'opposition sur ce sujet ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°9

TOURISME – Amélioration des services de base sur le Canal d'Ille et Rance

Rapporteur : Mme PARIS

Une étude relative à la fréquentation des voies vertes bretonnes menées en 2013 par le Comité Régional du Tourisme a révélé un manque de services de base le long des canaux.

En 2014, l'intercommunalité a entamé un travail avec l'association Canaux de Bretagne et la Région pour répondre à ces manques sur les communes de son territoire concernées : Pleudihen sur Rance, Saint Samson sur Rance, La Vicomté sur Rance, Taden, Dinan, Lanvallay, Léhon, Saint Carné, Evran, Saint Judoce et Saint André des eaux.

Des visites sur le terrain effectuées en 2015 ont défini les besoins en mobilier (tables de pique-nique couvertes et non-couvertes, racks à vélo, bancs), en signalétique (vitrines d'affichages touristique) et autres services (toilettes sèches, bornes eau-électricité et eaux usées).

L'aménagement des canaux et d'un réseau d'itinérance douce est d'autant plus important que l'activité de vélotourisme est en forte croissance en Europe et en France depuis quelques années. On compte notamment 16 700€ de retombées estimées par an et par kilomètre en Bretagne, selon le baromètre 2015 du tourisme à vélo en France. En effet, d'après les éco-compteurs disposés par la Région et le Conseil Départemental, il apparaît que les V2-V3 (St Malo-Rhuys et St Malo-Arzal) sur les communes des Dinan Agglomération font partie des tronçons les plus fréquentés de Bretagne : sur la période d'Août 2016, le compteur indique 24 220 passages sur la plaine de Taden. La satisfaction des usagers sur ces itinéraires représente un enjeu considérable.

Dans ce cadre, la commune de Dinan est concernée par les services suivants :

- Deux lots de racks à vélo (mobilier) ;
- Deux vitrines d'affichage touristique (signalétique).

L'emplacement de ces services a été déterminé conjointement entre la commune et l'agglomération lors d'une rencontre sur place du 27 Septembre 2016.

Dinan Agglomération a opté pour la prise en charge de la Maîtrise d'Ouvrage, eu égard aux attributions de fonds de concours spécifiés dans la délibération du Conseil Communautaire n°CA-2017-156 du 24 avril 2017 de Dinan Agglomération. L'ensemble des communes concernées par le canal pourra bénéficier de ces aménagements.

Ainsi, la commission Tourisme du 15 Juin 2017 et le groupe de travail de Dinan Agglomération « Amélioration des services de base le long du canal d'Ille et Rance » du 6 Juillet 2017 auxquels participent les représentants de la commune ont émis un avis favorable sur le plan de financement prévisionnel proposé, qui a ensuite été approuvé par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 17 juillet 2017 (Annexe 1).

I. Fourniture et pose

Pour la commune de Dinan, il a été proposé que la Maitrise d'Ouvrage du mobilier et de la signalétique soit assurée par Dinan Agglomération qui a sollicité une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour leur implantation et reste propriétaire de ce mobilier.

La commune de Dinan s'engage à gérer et entretenir les services à titre gratuit pendant une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 Décembre 2027 (convention de gestion et d'entretien). Au-delà, les conditions de gestion et d'entretien devront être revues avec Dinan Agglomération.

II- Plan de financement

L'estimation des dépenses d'investissement (avant prix définitif des prestataires retenus) pour la commune de Dinan est de 6 000€ HT et prise en charge de la façon suivante :

- Dinan Agglomération finance 70% de chaque service de base ;
- La Région apporte une aide de 30% sur chaque service de base.

III- Coordination et suivi de projet

La coordination du dossier serait assurée par les services de Dinan Agglomération (demande de subvention, groupement de commande, demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire, suivi de travaux, etc.).

Ainsi, considérant ces éléments et la délibération n°CA-2017-243 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération du 17 Juillet 2017,

Vu l'avis favorable du conseil communal en date du 9 avril 2018,

Il vous est proposé :

- 1) d'accepter que Dinan Agglomération assure la coordination de l'ensemble du projet (demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire, demande d'autorisation d'urbanisme, groupement de commande, suivi des travaux, etc.) ;
- 2) d'approuver que Dinan Agglomération soit Maître d'Ouvrage et propriétaire du mobilier et de la signalétique ;
- 3) d'autoriser la délégation de gestion et d'entretien du mobilier et de la signalétique à la Commune de Dinan ;
- 4) d'accepter que Monsieur le Maire signe la convention d'entretien et de gestion et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération entre Dinan Agglomération et la Commune de Dinan pour une durée de 10 ans.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Cécile Paris présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention?

Michel FORGET

On ne peut que se réjouir de la présentation qui est faite, on voit et c'est intéressant l'importance y compris économique, pas simplement pour le climat et la planète et la santé des personnes qui pratiquent le vélo, mais les retombées économiques qui peut y avoir, 24 220 € pour le passage de la plaine de Taden, même si ce ne sont pas des touristes forcément, il y a les résidents du coin qui y passent aussi.

J'avais une question technique, ce sont les racks à vélos, ce sont juste des racks ou c'est aussi un abri, ou c'est ce que l'on trouve en milieu urbain en ville ?

Cécile PARIS

Ce sont des racks.

Michel FORGET

Ils ne sont pas abrités alors, d'accord.

L'autre chose, je profite de cette affaire-là, pour refaire le point avec l'Auberge de Jeunesse et aussi quand on voit l'importance qu'il peut y avoir et ça va se développer la question du tourisme vélo et du cyclotourisme, je pense qu'il y a un rond-point qui a été fait à Dombriand, je profite vraiment de le dire, il y a un rond-point qui a été fait à Dombriand qui est très bien, qui pourra être aménagé, sécurisé pour les vélos et qui a une jonction directe avec la voie verte à côté de l'aire de covoiturage. Je dis ça, parce que je pense qu'il serait urgent et il faut vraiment se préoccuper de cela, là-aussi avec Taden et peut-être Quévert, je ne connais pas trop les périmètres des communes, mais pour faire une liaison au moins à la sortie de la rue des Quatre Moulins, jusqu'au rond-point de Dombriand, parce que là, ça permettrait de faire une jonction directe et ça arrangerait beaucoup de gens qui font du cyclotourisme. Actuellement, pour aller chercher la voie verte qui va jusqu'à Dinard, il faut soit remonter le hallage et ensuite remonter à l'asile des pêcheurs et ça monte très dur, et ensuite vous avez une route partagée mais qui n'est pas du tout sécurisée et vous allez jusqu'au passage à niveau avant la zone de Dombriand et vous tournez à droite, par des petits chemins, ou alors vous allez jusqu'au Châtelier et vous passez par la route qui est dangereuse, la route de la Hisse c'est un peu compliqué.

Je dis cela, c'est une section, ça coûtera de l'argent, mais stratégiquement en termes de continuité et d'impacts, véritablement, qualitativement, on gagnerait à faire quelque chose de cohérent avec l'Auberge de Jeunesse sur la boucle.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ces précisions. Je note avec satisfaction que de nombreuses fois au sein de ce conseil, Michel se réjouit des dispositions que nous prenons.

Anne-Sophie GUILLEMOT

J'ai même remarqué, en me documentant sur la Fédération Française des Usagers de Bicyclettes (FUB), Michel, que la ville de Dinan était sur la page d'accueil de la FUB. On a de la chance de ne pas avoir le clou rouillé en termes de déplacements doux, mais j'ai remarqué que l'on était fléché par rapport à

cette organisation. On est sensible à cette démarche, grâce à une association. On essaiera d'être dans le bon classement et d'améliorer les choses.

Didier LECHIEN (Maire)

Pas d'opposition ? Non. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°10

ENVIRONNEMENT – Développement durable – Mise à disposition du service de Conseil en énergie partagé par Dinan Agglomération

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Dans le cadre de la transition énergétique à l'échelle du territoire de Dinan Agglomération, des actions visant à réduire et optimiser la consommation énergétique sur le patrimoine communautaire et communal ont été mises en œuvre, depuis 2015.

Entre outre, la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée (CEP) est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. La convention de mise à disposition était établie jusqu'au 31 décembre 2017. Les missions de ce CEP étaient les suivantes :

- la réalisation de bilans énergétiques du patrimoine bâti ;
- l'accompagnement en assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets de bâtiments neufs ou d'amélioration du patrimoine existant ;
- le suivi énergétique ;
- l'information et la sensibilisation à l'énergie pour les élus et les agents, voire la population.

Au vu des rapports d'activités de ce service, mis à disposition de la ville de Dinan par Dinan Agglomération, il est proposé de poursuivre la mise à disposition de ce service Climat Energie avec une mission de Conseil en Energie Partagé représentant 0.5 ETP (concernant un agent territorial).

La mission de Conseil en Energie Partagé sera apportée selon les modalités suivantes :

1/ Réaliser le bilan énergétique du patrimoine, à savoir :

- Réaliser l'inventaire du patrimoine (bâti, éclairage public, véhicules, ...). Réaliser des fiches bâtiments avec les caractéristiques des équipements.
- Analyser les données énergétiques : Elaborer un bilan des dépenses et consommations sur 3 ans via l'exploitation des factures. Analyser en détail certains éléments du patrimoine révélant des dérives de consommation.
- Analyser le comportement énergétique de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et diminution des consommations des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Suivre la mise en œuvre des préconisations d'amélioration proposées.
- Assurer un suivi continu des consommations et dépenses en énergie et en eau du patrimoine de la collectivité permettant la pérennisation des économies.
- Accompagner les projets relatifs à une meilleure gestion des consommables (énergie, carburants, eau, ...)
- Présenter et mettre en valeur les résultats : bilan, rapport de suivi, plan d'actions

2/ Accompagner la collectivité en assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'énergie, sur les projets des bâtiments neufs ou d'amélioration du patrimoine existant.

Assister la mise en place d'une politique de maîtrise de l'énergie globale à partir du plan d'actions recommandé.

3/ Animer des actions de formation, d'information et de sensibilisation auprès des élus, des équipes techniques et des habitants. Concevoir des documents pédagogiques pour informer et sensibiliser.

4/ Participer aux réseaux des conseillers CEP Bretons et départementaux.

La structure du service mis à disposition pourra, en tant que de besoin, être modifiée d'un commun accord entre les parties, et ce, en fonction de l'évolution des besoins respectifs constatés par les parties.

Conformément à l'article L. 5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition des services de l'EPCI au profit de la commune fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service mis à disposition. La mise à disposition représente un 0.5 ETP.

Au vu d'un état annuel du service, la Ville de Dinan remboursera à Dinan Agglomération la rémunération, les cotisations, les contributions et les frais de formation afférents à l'agent intéressé, déduction faite des subventions et de la participation de Dinan Agglomération.

L'intérêt pour la ville d'adhérer à ce dispositif est:

- d'identifier les sources d'économies d'énergie (consommation anormale, contrat inadapté, suivi de consommations réelles et facturation adaptée) ;
- de prioriser les travaux d'amélioration de performance énergétique
- d'adapter la consommation d'énergie à l'usage des bâtiments

Naturellement, toutes ces actions devront se traduire par des économies budgétaires.

Suite à la réunion de la commission bâtiments communaux, voirie et espaces verts en date du 03/04/2018

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à conclure une convention avec Dinan Agglomération pour la mise à disposition, pour trois ans, du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) à hauteur d'un agent pour 0.5 ETP, aux conditions indiquées ci-dessus.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des oppositions ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie, il en est ainsi décidé.

Affaire n°11

OBJET : ENVIRONNEMENT – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement – Exercice 2016

Rapporteur : M. FORGET

L'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire de chaque Commune, qui a transféré ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un établissement public de coopération intercommunale, présente au Conseil Municipal un rapport annuel qu'il a reçu de cet établissement sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Vous trouverez ci-joint le rapport concernant l'exercice 2016 remis par Dinan Agglomération.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** du rapport.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vais demander à Michel Forget de nous faire cette présentation, il est le seul représentant de notre assemblée comme conseiller communautaire au sein de la commission eau et assainissement de l'agglomération. Michel, bien qu'appartenant au groupe de l'opposition, je vous laisse rapporter cette affaire.

Michel Forget présente le rapport.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Michel pour cette présentation synthétique, il y a des demandes d'interventions ?

Anne-Sophie GUILLEMOT

Ce n'est pas très confortable de présenter un rapport qui n'est plus trop d'actualité, je voulais corriger quelque chose et apporter une précision sur la question des boues, elles étaient en partie envoyées à l'incinérateur, en partie valorisée, je crois que les boues il y a quelques années avaient très mauvaise réputation auprès des agriculteurs. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas, c'était pour corriger cette inexactitude, quand tu disais Michel que beaucoup de boues allaient vers l'incinérateur, il y avait déjà une partie qui était traitée. Après, on discutait, à l'époque où je faisais partie de cette commission, du compostage des boues, alors-là, je me félicite de voir que ça a avancé sur cette question-là.

Ce qui m'avait beaucoup marqué quand je participais à cette commission, c'est cette question des pertes d'eau en réseau, mais c'est aussi à mettre en relation avec la nature du réseau et j'avais été par exemple très marquée de voir qu'une partie du réseau de Dinan historique et bien ce sont des canalisations en grès. Ce qui explique aussi en grande partie les fuites et en particulier des communes comme Plouasne, c'est l'utilisation du PVC collé. Lorsque l'on regarde la cartographie des réseaux de différentes communes, on est vraiment sur des choses différentes et cela explique cette question de perte. Puisque ça doit être aux alentours de 2025, que ça va être rediscuté, moi je pense que là où la collectivité a à prendre en charge et peut-être par une gestion en régie ses biens sur la nature des réseaux, parce qu'on est maître d'œuvre, je ne suis pas farouchement opposée à la régie, contre ou

pour, mais je trouve que cette question des réseaux dans nos débats n'a pas été assez étudiée et là, je pense que la collectivité qui est maître d'œuvre a un vrai rôle à jouer au niveau de cette question des réseaux.

Cela rejoint, ce que je dis là aujourd'hui, peut-être d'autres préoccupations que l'on a à un autre moment sur la parole des femmes et le féminisme en politique. Quand on est une femme et que l'on s'exprime sur des sujets techniques qui sont censés être « des sujets d'homme », on est un peu renvoyée dans ses buts. Alors que je pense que mon raisonnement était partagé à l'époque par beaucoup. Je profite de l'occasion non pas pour faire un plaidoyer féministe, mais pour dire que notre parole est aussi crédible y compris sur des terrains que l'on peut considérer comme des terrains masculins.

Didier LECHIEN (Maire)

Tout à fait. Merci.

Didier DERU

Trois choses. Je vois avec bonheur que Michel Forget apprend avec délectation à faire un rapport de la communauté d'agglomération à partir de 23h30, lui qui s'en offusquait avant.

Rassurer aussi Anne-Sophie Guillemot, je partage, sauf qu'à Dinan Agglomération, depuis quelques temps maintenant, la personne qui est en charge de ces dossiers-là, c'est Aude Gracier et c'est une femme.

Pour finir sur une note joyeuse, mais ce que disait Michel, il est peut-être passé rapidement là-dessus, sur la Gemapi, j'ai vu qu'un certain nombre de personnes qui commençaient à froncer les sourcils, c'est un sigle, mais c'est surtout un sigle qui va nous coûter de l'argent l'année prochaine, parce que le principe de l'eau est que ce budget soit autonome et que la Gemapi va être une nouvelle taxe qui est apparue sur les fiches d'impôts cette année, mais en blanc et qui va vite se remplir à compter de l'année prochaine.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres observations ? Non.

Merci Michel pour cette présentation. Je sais que tu es très intéressé par le sujet et que tu as suivi ces développements. C'est un rapport donc il n'y a pas de vote, c'est un porté à connaissance.

Cette dernière affaire est à la demande du groupe de l'opposition qui souhaite présenter un vœu pour la libération de l'avocat Franco-palestinien Salah Hamouri. Je vais donc vous laisser la parole pour présenter ce vœu. Je vous ferai ensuite part de notre analyse.

Affaire n°12

Vœu de l'opposition

Stéphanie Missir présente le vœu.

MOTION POUR LA LIBERATION DE SALAH HAMOURI

Rappel : Les prisonniers politiques palestiniens

Par milliers, les Palestiniens, résistants ou simples civils, croupissent dans les prisons israéliennes, en toute illégalité au regard du droit international. L'emprisonnement de masse est une stratégie mise en œuvre depuis 1967 pour tenter de briser la résistance d'un peuple.

Quelques chiffres repères : en février 2018 l'Autorité palestinienne estimait à plus de 7000 le nombre de détenu(es) dans les prisons israéliennes sans compter les arrestations suivies de détention de courte durée.

En avril 2017, on comptait 6 300 prisonnier(es) politiques palestinien(es) dont 61 femmes et 300 enfants de moins de 18 ans. Ils sont détenus dans 22 prisons israéliennes et quelques centres de détention en zone C, dans l'enceinte de colonies israéliennes.

En septembre 2017, 501 prisonnier(es) purgent des peines de condamnation à vie et 466 des peines de plus de 20 ans.

En 2015, le Comité international de la Croix Rouge (CICR) évaluait à 850 000 le nombre de Palestinien(es) ayant été arrêté(es) et plus ou moins longtemps détenu(es) par les forces israéliennes depuis 1967. Ce chiffre représente presque un quart de la population de la Palestine occupée.

Peu de familles palestiniennes n'ont pas eu au moins un de leurs membres emprisonné depuis 1967.

Le cas de Salah HAMOURI, avocat Franco-Palestinien symbolise cette escalade et motive, parce qu'il est français, l'expression d'exigences de la part de notre conseil municipal.

Depuis le 23 août, Salah HAMOURI est à nouveau emprisonné sans procès, sur la foi d'un "dossier secret" donc invérifiable. L'armée d'occupation est venue en pleine nuit à son domicile pour le conduire dans ses geôles. Alors que l'absence totale de faits poussait le juge à surseoir à l'incarcération, Avigdor LIEBERMAN, Ministre de l'Intérieur et figure notoire de l'extrême droite, a signé l'ordre de détention administrative. Cet ordre a été confirmé le lundi 18 septembre, Salah HAMOURI étant désormais condamné, sans avoir eu droit à un procès équitable et contradictoire à une peine de 6 mois de prison renouvelables.

Considérant que les autorités israéliennes ne respectent pas les normes du droit international définies par l'article 14 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) voté par l'Assemblée Générale de l'ONU et en particulier les articles 72 et 78 de la Quatrième Convention de Genève qui font obligation de respecter le droit d'un individu accusé de se défendre selon les normes fondamentales d'un procès équitable,

Considérant aussi que la Quatrième Convention de Genève garantit ce droit, la France, Haute Partie contractante de cette convention a obligation de s'assurer par tous moyens de son respect.

C'est pourquoi, nous, Elus de Dinan rassemblés en Conseil Municipal, lançons un appel solennel et pressant au Président de la République et au Chef du Gouvernement pour qu'ils mettent en œuvre tous les moyens dont ils disposent afin d'obtenir la libération de Salah HAMOURI, comme cela a été possible pour Loup BUREAU.

Nous appelons aussi le Président de la République, et le Ministre des Affaires Etrangères, à faire cesser le harcèlement dont sont victimes nos concitoyens Salah HAMOURI et sa famille en s'assurant que son épouse et leur enfant puissent rejoindre Monsieur HAMOURI et résider avec lui à Jérusalem.

Stéphanie MISSIR

Nous vous proposons au vote cette motion. Pour information, plusieurs communautés de communes et communes ont déjà signé un vœu similaire. Je vais d'abord les citer en Bretagne : Morlaix Communauté, Guimahec, Morlaix, Carhaix, Douarnenez, Quimper, Brest, mais on va retrouver aussi : Besançon, Martigues, Avignon, Mitry-Mory, Clermont-Ferrand. Dans le Finistère, actuellement une pétition réunie plus d'une centaine de signatures d'élus, quel que soit le bord politique.

Dans un courrier proposé à plusieurs responsables associatifs début janvier, le cabinet de la Présidence de la République a indiqué que le Président de la République a évoqué le sujet avec Benjamin Nathanyaou le 10 décembre dernier. La libération de M. Hamouri a été demandée. Bien sûr, je ne vous parle pas de l'appel signé par des militants, des avocats, des journalistes, des chercheurs, des citoyens et citoyennes, d'artistes en octobre 2017, qui aujourd'hui est à plus de 500 signatures.

Ce n'est pas quelque chose, si nous votons ce soir, que nous allons voter j'espère ce soir, sur lequel nous serons seule et unique commune ou communauté de commune à échanger.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour cette présentation. Nous en avons un peu échangé entre nous, il est clair que la situation de cette région du monde est une situation au combien difficile et délicate. Le peuple Palestinien vit un drame, de plus que le peuple Palestinien compte le plus grand nombre de réfugiés à l'extérieur de ses frontières. Les relations entre l'Israël et la Palestine sont des relations extrêmement difficiles parce que l'un comme l'autre a le sentiment d'être assiégé, non seulement d'être assiégé, mais que la terre qu'ils occupent leur appartient. Les Israéliens parce qu'ils considèrent qu'ils sont les descendants du peuple d'Israël, peuple de la Bible, les Palestiniens parce qu'ils étaient là avant que le peuple juif ne revienne après la seconde guerre mondiale. Donc des relations extrêmement difficiles, complexes aussi et la situation est en effet d'une grande complexité. Pour être allé plusieurs fois en Israël, il est vrai que l'on ne peut qu'être choqué par le traitement que subit le peuple Palestinien, mais on ne peut aussi qu'être choqué par l'angoisse qui étreint le peuple Israélien. Il n'y a pas à mon sens, de solution durable à cette situation, sans la création de deux Etats entretenant des relations internationales cordiales. Or, en raison des positions du gouvernement israélien certes, mais aussi des autorités palestiniennes, et la position qui est adoptée par certaines sections palestiniennes aujourd'hui, cette position paraît aujourd'hui difficile à mettre en place.

Je suis aussi tout à fait d'accord pour que nous exprimions notre solidarité, notre mobilisation pour la libération de Salah Hamouri, mais pas dans les termes que vous nous présentez. Tout simplement, parce qu'on trouve que ce vœu que vous avez exprimé est quelque part, un vœu à sens unique. C'est-à-dire que celui qui est montré du doigt, c'est essentiellement le Gouvernement et l'Etat d'Israël. Or, la situation sur le terrain, je viens de le dire, est beaucoup plus complexe que cela. Pour en avoir discuté avec mes collègues, dans l'état actuel, nous ne pouvons pas voter ce vœu tel qu'il est rédigé. Notre position est la suivante : Salah Hamouri, Palestinien et citoyen Français s'est spécialisé dans la défense des droits de l'homme et, en effet, a été arrêté de manière arbitraire à son domicile de Jérusalem, le 23 août dernier après une première arrestation. Je vous rappelle que Salah Hamouri avait été précédemment arrêté, soupçonné d'avoir préparé un attentat contre un rabbin israélien, faits, qu'il avait reconnus pour pouvoir obtenir sa libération ou un aménagement de sa peine, tout en disant qu'il n'avait jamais eu l'intention de commettre le moindre attentat.

Depuis 2006, il est interdit à sa femme qui est française et à leur jeune enfant de rejoindre la Palestine. Bien évidemment que nous ne pouvons-nous satisfaire de cette situation. Notre compatriote doit bien évidemment pouvoir compter sur la mobilisation des autorités françaises, au premier rang, le Président de la République et le Gouvernement, pour retrouver la liberté, pour retrouver une vie de famille normale là où il a choisi de vivre. Cet engagement est d'ailleurs relayé par les autorités internationales, cela a été évoqué.

Voilà notre position. Je suis en effet, en tout point d'accord pour que la ville de Dinan apporte son soutien à Salah Hamouri, mais pas dans les termes que vous avez exprimés, tout simplement parce qu'à mon sens, ce vœu, dans ces termes-là, ne va pas dans le sens de l'apaisement qui est nécessaire à cette région du monde, mais qu'il stigmatise une des parties contre l'autre alors que la situation est beaucoup plus complexe que celle qui est exprimée au travers de ce vœu.

Stéphanie MISSIR

Alors, on va encore nous parler de démocratie participative, mais là, je vois déjà que vous avez des difficultés à parler avec votre minorité, votre opposition. Ce vœu, Monsieur, je vous l'ai transmis bien avant le délai prévu par le règlement intérieur. Ce vœu vous a aussi été présenté par l'association France-Palestine Solidarités, par ailleurs, j'en fais partie. Ce vœu, je vous l'ai envoyé et je vous ai proposé d'en échanger. Vous savez que d'autres communes ont voté un vœu similaire, si l'expression de celui-ci, celui que l'on vous proposait n'allait pas, nous aurions pu en échanger de façon à ne pas arriver sur une situation que nous avons ce soir ! J'entends les arguments que vous développez et ça, j'en échangerai avec mon association, mais ce que je n'entends pas, c'est qu'on nous parle de démocratie participative alors que vous ne savez même pas dialoguer avec votre opposition, c'est insupportable.

Didier LECHIEN (Maire)

Mme Missir, il n'y a pas de démocratie participative dans cette affaire. Vous m'avez soumis un vœu, je le soumetts au conseil municipal. Notre position n'est pas de voter ce vœu, parce que les termes de ce vœu ne nous conviennent pas, ce n'est pas plus compliqué que cela. Je souscris à l'objectif, je ne souscris pas aux termes du vœu. Je ne sais pas que vous dire d'autre, il n'y a pas de démocratie participative à avoir. Vous m'avez soumis un vœu que j'inscris à l'ordre du jour du conseil municipal, je pouvais aussi refuser son inscription à l'ordre du jour. Je vous dis très clairement que les termes de ce vœu ne me satisfont pas, moi personnellement, peut-être que d'autres peuvent être satisfaits, maintenant, ce n'est pas un drame en soit. Si vous considérez qu'il est possible de rédiger un vœu commun, faisons-le, il n'y a pas de problème, j'ai soumis ce que vous m'avez demandé, j'ai soumis le vœu que vous m'avez envoyé.

Michel FORGET

Je suis un peu navré, un peu étonné de ce qui se passe. Je ne sais pas si on peut dire cela, mais traditionnellement, c'est que n'importe qui peut proposer un vœu, là, c'est ce qu'on a fait et c'est vrai, que la question après se pose, de savoir est-ce que ce vœu-là la majorité ou M. le Maire le reprend à son compte quitte d'ailleurs à le reformuler. Je me souviens que l'on avait déposé il y a plusieurs années un vœu, c'était pour Copenhague, qui avait été repris et reformulé par la majorité et c'était René Benoit et qui avait finalement été adopté, même en ayant été reformulé ce qui avait conduit d'ailleurs à l'agenda 21.

Là, d'une part, vous nous dites que vous n'acceptez pas les termes, juste comme cela, j'aimerais bien savoir ce qui ne va pas. En sachant que le rappel, il s'agit d'un prisonnier, c'est peut-être cela, le rappel c'est le contexte qui ne traite uniquement que des prisonniers.

Didier LECHIEN (Maire)

Ecoutez, moi je ne peux pas souscrire à des termes comme : « *l'emprisonnement de masse est une stratégie mise en œuvre depuis 1967 pour tenter de briser la résistance d'un peuple* ». Je ne peux pas souscrire à des expressions comme : « *armée d'occupation* ».

Je suis désolé, mais c'est un sujet que je connais assez bien, ce sont des expressions qui sont politiquement marquées. Lorsque vous commencez à dire que l'armée Israélienne sur son territoire est une armée d'occupation, quelque part quand même, vous prenez une position politique. Moi, je suis d'accord avec l'objectif, de la libération et d'engager des démarches pour obtenir la libération de Salah Hamouri, je ne suis pas d'accord que dans ce vœu, on stigmatise l'Etat d'Israël. Voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela, c'est-à-dire que nous prenons une position politique qui peut être interprétée comme étant contre l'Etat d'Israël. Je répète, je suis favorable à ce que les Palestiniens disposent d'un Etat. Je ne peux pas être plus clair.

Michel FORGET

Qui que ce soit ici, peut avoir une position, on peut ne pas être d'accord avec le texte. Ce qui est regrettable, je trouve, il y a peut-être un malentendu, mais si on est d'accord sur l'objectif, à savoir, c'est une démarche humanitaire, erreur de justice, etc. C'est regrettable, ça veut dire que les rapports entre nous ne sont pas bons, ou alors, on ne travaille pas suffisamment ensemble. Ce n'est pas normal, on a échangé l'autre jour entre nous en marge d'une réunion à l'agglo M. le Maire, c'est pour cela que je suis surpris, vous le dites ce soir, sur l'objectif, vous êtes d'accord, y compris d'ailleurs sur un certain nombre de points de vue, sur l'Etat, donc je trouve dommage qu'à partir de cela, on n'ait pas trouvé les uns et les autres, un terrain d'entente pour reformuler quelque chose qui aurait été, je pense, voté à une grande majorité.

Didier LECHIEN (Maire)

Moi, je peux souscrire, mais je suis désolé, dans le vœu que m'a envoyé Stéphanie Missir, il n'y avait pas inscrit que l'on peut essayer de rédiger ensemble un vœu, « *on vous soumet ce vœu à présenter*

au conseil municipal », je le présente au conseil municipal. Il faut arrêter de me reprocher en permanence. Par contre, j'ai ouvert la discussion, c'est-à-dire que si vous voulez que l'on rédige ensemble un nouveau vœu, faisons-le, ce n'est pas plus compliqué que cela, mais je n'adopterai pas ce vœu dans ces termes-là. Je suis d'accord sur l'objectif, mais je n'adopterai pas ce vœu dans ces termes-là, je ne peux pas être plus clair.

Didier DERU

On a deux solutions, soit effectivement, on peut aller M. le Maire au vote de ce qui vous a été demandé, soit être d'accord ou non sur un objectif et pour moi l'objectif, c'est trois points : un, quelqu'un qui est emprisonné parce qu'il exerce une activité particulière et qui n'a pas eu de procès équitable ; deux : indiquer comme cela a été rappelé que ça fait l'objet de discussion entre les Etats pour obtenir sa libération et trois : indiquer que sa famille doit être protégée. Moi, sur ces trois objectifs, j'y suis totalement favorable, mais encore faut-il que ce soit quelque chose de ferme, mais de neutre, sans aller dans une position. Chaque position peut être respectable, mais on est dans une région du monde où c'est effectivement très compliqué. Chacun peut avoir sa conception, maintenant essayons de s'extraire de ces positions, pour traiter un sujet. Le sujet, c'est l'emprisonnement de quelqu'un qui est emprisonné pour ses convictions.

Soit on arrive à trouver quelque chose de cohérent entre nous, soit on passe au vote du vœu M. le Maire.

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, c'est tout à fait la possibilité. Si vous en êtes d'accord, je veux bien vous proposer un vœu qui soit plus neutre que celui que vous venez de me présenter.

Est-ce que vous êtes d'accord avec cela ? Qui reprend l'objectif.

Je vous propose au vote :

« Salah Hamouri, palestinien et citoyen français de 32 ans, s'est spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme. Il travaille pour Adameer, organisation palestinienne de défense des prisonniers et des Droits de l'Homme.

Il a été arrêté de manière arbitraire à son domicile de Jérusalem-Est le 23 août 2017 par les militaires israéliens et est, depuis, emprisonné en détention administrative en Israël.

Depuis 2006, il est interdit à sa femme française et à leur jeune enfant de le rejoindre en Palestine.

Cette situation est inacceptable pour tout démocrate. Aujourd'hui, notre compatriote doit pouvoir compter sur une mobilisation des autorités françaises pour retrouver la liberté et retrouver une vie de famille normale, là où il a choisi de vivre. Cet engagement des autorités françaises s'inscrira dans une large mobilisation en sa faveur en France et à l'international.

Le conseil municipal de Dinan, réuni le 11 avril 2018, demande au Président de la République et au gouvernement français de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir au plus vite la libération de Salah Hamouri. »

Cela reprend les objectifs qui sont affirmés et exprimés dans votre vœu, simplement nous enlevons les aspérités politiques. Est-ce que cela, ça vous va ?

Franck BRAULT

M. le Maire, si je puis me permettre, je pense que vu l'heure un peu tardive, peut-être que la meilleure solution serait de reporter le vote, de prendre le temps de réfléchir posément.

Didier LECHIEN (Maire)

Comme vous voulez, il n'y a pas de difficulté. Nous reverrons cela.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.